

BULLETIN DU COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

PUBLIÉ MENSUELLEMENT

Sous la direction de M. Robert de Caix de Saint-Aymour

Avec la collaboration de MM. Jean-Louis Deloncle; Henri de Peyerimhoff de Fontenelle; Charles Mourey; Edouard Payen; Paul Labbé; J.-H. Franklin, etc.

Adresser toutes les communications relatives à la rédaction au *Bulletin du Comité de l'Asie Française*,
Paris — 19, rue Bonaparte, 19 — Paris.

SOMMAIRE

Le Comité. — Le lieutenant Grillières.....	297
Les Négociations de paix, par R. C.....	301
La Guerre.....	303
L'Arbitrage de Mascate, par CHARLES MOUREY.....	311
Le Rachat du chemin de fer Hankéou-Canton.	314
Le Gouvernement de l'Insulinde : Java.....	315
L'Agriculture et l'Industrie dans l'Inde française, par CHARLES VALENTINO.....	319
Asie Française : La politique indigène. — L'enseignement au Tonkin. — Les territoires militaires du Tonkin. — Le mouvement général de la navigation en Indo-Chine, en 1904. — La situation de la Cochinchine.....	324
Chine : Le boycottage des produits américains. — Au Turkestan chinois.....	329
Japon : Statistique des touristes au Japon. — Les livres étrangers au Japon.....	330
Corée : Désordres à Séoul.....	330
Asie Russe : Le platine de l'Oural. — La rivalité des populations du Caucase.....	330
Turquie : Le mouvement arabe.....	331
Arabie : La révolte de l'Yémen.....	331
Perse : Le commerce russe.....	331
Asie Anglaise : Le nouveau vice-roi de l'Inde. — Un chemin de fer vers l'Afghanistan. — L'industrie cotonnière de l'Inde. — Le commerce du port de Bombay en 1903.....	332
Philippines : L'opinion américaine et le Japon....	334
Nominations officielles.....	336

PORTRAITS ET CARTES

Portrait du lieutenant Grillières.....	298
Carte de l'itinéraire de la mission Grillières (1903).	299
L'île Sakhaline et la Province Maritime (Sibérie)...	303

LE COMITÉ

LE LIEUTENANT GRILLIÈRES

Le lieutenant Grillières est mort, le 15 juillet, à Seu-Mao, dans le sud du Yunnan, dans des circonstances sur lesquelles nous ne sommes pas encore renseignés. C'est le premier de nos missionnaires que nous perdons depuis le prince Henri d'Orléans, et tous ceux qui ont approché le lieutenant Grillières, qui ont surtout eu l'occasion de collaborer avec lui à la préparation de ses missions, sentent bien vivement ce qu'est cette perte. Il était impossible de souhaiter un cœur plus convaincu, plus sincèrement dévoué à la tâche qu'il s'était donnée, et plus parfaitement modeste. C'était un explorateur qui pensait bien davantage aux découvertes, aux enseignements du voyage qu'aux succès du retour — mérite plus rare que l'on pourrait le croire. Sa mort est un véritable deuil pour notre Comité.

Georges Grillières était né à Mende, le 27 juin 1868. Il ne se destina pas d'abord à la carrière des armes et fit son volontariat en 1887. Mais par ses aptitudes et ses origines, — son père, que sa mort frappe si cruellement et auquel nous exprimons notre profonde sympathie, est colonel du génie en retraite — il était appelé vers l'armée. Engagé en 1890, Georges Grillières était sous-lieutenant en 1893 et lieutenant en 1895. « Partout où il passe, disait le colonel du 4^e zouaves à l'issue de la cérémonie funèbre célébrée à Tunis en sa mémoire, au 108^e d'infanterie comme au 4^e zouaves, il se fait remarquer par son fanatisme intelligent, le soin qu'il a de l'instruction de ses soldats, son souci constant de leurs intérêts moraux et matériels, et mérite d'être qualifié par un de ses chefs de « véritable entraîneur d'hommes sur lequel on peut compter en toutes circonstances ». En même temps qu'il remplit brillamment ses devoirs d'officier, il s'adonne à de sérieuses études géographiques. »

C'est là que le Comité de l'Asie Française allait le rencontrer, montrant la même ardeur consciencieuse et modeste qui le faisait hautement estimer dans l'armée. Cependant nous ne l'avons pas connu tout de suite sur ce terrain nouveau qui l'attirait. Son premier voyage, qu'il fit en Perse, est de 1899. Nous ne connaissons même malheureusement le lieutenant Grillières qu'à l'issue de son second voyage, celui de 1903, qu'il fit avec ses modestes ressources, en grande partie sur sa solde d'Europe! Il avait, en effet, fait de patientes économies pour réaliser son projet. Ce que fut ce voyage au Yunnan et dans l'Est du Thibet, aucun de ceux de nos adhérents qui assistèrent, le 25 mai 1904, à la réception du lieutenant Grillières par le Comité n'a pu l'oublier. Rarement on a entendu récit plus émouvant par les épreuves qu'il exposait et aussi par la simplicité parfaite avec laquelle elles étaient contées. Le lieutenant Grillières en parlait bien plus pour donner une idée des difficultés du pays traversé que pour appeler l'attention sur sa persévérante endurance. Il nous semblait entendre un de ces récits des voyages d'autrefois, de l'époque où l'on ne faisait pas encore abus d'expressions hyperboliques, et où l'on racontait, avec une simplicité charmante et naturelle, des actions qui avaient de la grandeur.

La première partie de ce voyage de 1903 fut la plus facile et la plus fertile aussi, sans doute, en informations profitables. Après avoir traversé le Tonkin et être arrivé à Yunnan-fou, le lieutenant Grillières avait décidé de rechercher les voies d'accès praticables à un chemin de fer qui pouvaient exister entre le plateau yunnanais et le Seu-tchouan. Il étudia d'abord le Pou-tou-ho, déversoir du lac de Yunnan-fou, qui se jette dans le fleuve Bleu au point le plus méridional du cours de ce dernier. Le cañon du Pou-tou-ho devient dès le début si épouvantable qu'il faut seize jours au voyageur pour faire les 120 kilomètres de son cours. Ce n'est pas là la voie cherchée, d'autant que la vallée du fleuve Bleu lui-même n'est qu'un formidable couloir aux bords escarpés. Le lieutenant Grillières le descend et le quitte à Kiao-kia-tin pour voir si la vallée d'un autre affluent du grand fleuve, le Nieou-lan-kiang, qui vient de la région de Yang-ling, près de Yunnan-fou, n'offrirait pas un tracé plus aisé. Pendant quelques jours, toutefois, la déception

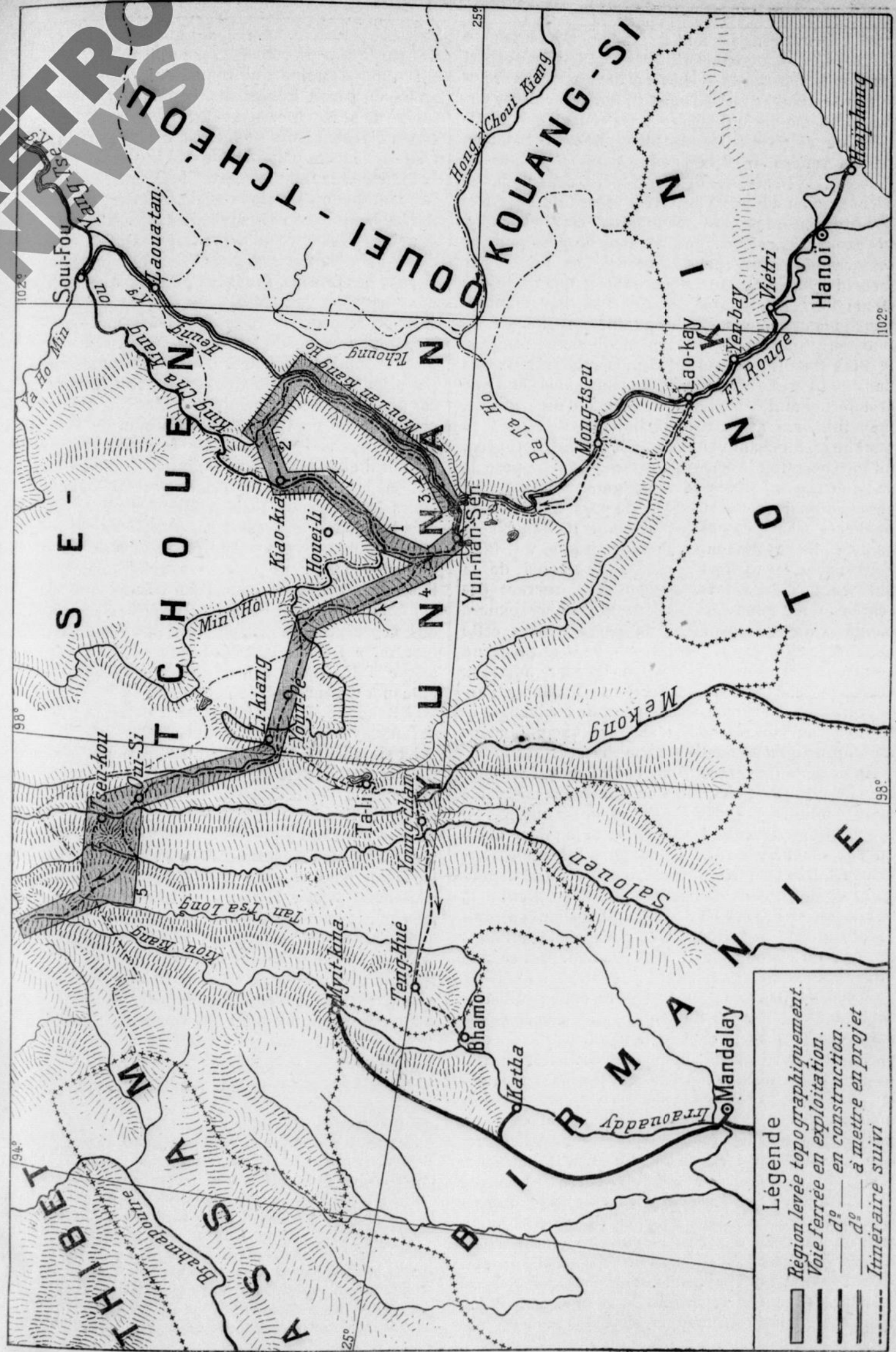
de Grillières est absolue : le cañon est pire, si possible, que celui du Pou-tou-ho; la population, également composée de Lolos, encore plus misérable. « Ces gens, nous disait le voyageur, vivent absolument nus; ils logent dans des cavernes comme à l'âge de pierre; tous leurs instruments sont en bois ou en pierre. Très rarement on trouve une pelle ou une pioche importée par les Chinois. »

Mais au bout de quelques jours, ce défilé presque désert, de 7 à 800 mètres de profondeur, s'élargit. Presque en même temps un plan incliné descend de la rive gauche du Nieou-lan-kiang, permettant, sans doute, à une voie ferrée d'atteindre la vallée de la rivière de La-oua-tan-qui, d'après d'autres reconnaissances, offrirait une voie d'accès praticable jusqu'à Souifou. Mais, de Yunnan-sen, le chemin de fer pourra-t-il gagner le point de la vallée du Nieou-lan-kiang où se dessine ce passage vers la vallée de la rivière voisine? Le lieutenant Grillières a la satisfaction de résoudre affirmativement cette question. Plus haut sur le plateau, avant de tourner vers le Nord-Ouest et de tomber dans l'effroyable cañon de son cours inférieur, le Nieou-lan-kiang coule dans une large vallée admirablement cultivée. La population, très dense, est chinoise, comme dans tous les pays ayant de la valeur et dont les Chinois ont expulsé les habitants primitifs, Thos ou Lolos. Sur 300 kilomètres la



voie ferrée du Yunnan au Seu-tchouan suivrait un pays facile, peuplé et riche. Le lieutenant Grillières vérifie l'hypothèse d'après laquelle le Nieou-lan-kiang sort du lac de Yang-ling, qui n'est pas une cuvette fermée. De cette première partie de son voyage de 1903 (nous en reproduisons la carte pour nos nouveaux adhérents) il a tiré les plus utiles indications pour les ingénieurs qui auront à étudier le prolongement du chemin de fer du Yunnan jusqu'au Seu-tchouan, et peut-être signalé le tracé qu'il leur faudra adopter.

La seconde partie du voyage allait être autrement dure : les vallées de l'est du Thibet laissent loin derrière leur sauvagerie les cañons du Pou-tou-ho, du Nieou-lan-kiang et des autres torrents du Yunnan oriental. De Yunnan-sen le lieutenant Grillières se dirige vers Li-kiang. Il trouve la vallée du fleuve Bleu encaissée, déserte et torride. C'est un couloir de 1.500 mètres de profondeur à pic, dont l'eau du tor-



rent énorme remplit tout le fond. « Les berges du fleuve, dit le lieutenant Grillières, ont le même aspect que les escarpements qui bordent le Sahara au nord. » Après Li-kiang, c'est le Thibet : il faut franchir les formidables chaînes qui séparent les cours d'eau parallèles de ce pays : Fleuve Bleu, Mékong, Salouen, hautes vallées de l'Iraouaddy. Avant d'atteindre le Mékong, le lieutenant Grillières perd dans un bournier le mulet qui porte les vivres venant de France et qui un peu plus tard manqueront cruellement au voyageur. Il s'enfonce, en effet, dans un pays presque entièrement dépeuplé et dépourvu de tout, après avoir franchi le Mékong, au même endroit que le prince Henri d'Orléans, près de Oui si. A Tseu-kou il trouve pour la dernière fois une hospitalité cordiale et relativement confortable chez un missionnaire français, le Père Dubernard, qui est depuis quarante-six ans dans ce pays. Là il se munit de bons guides et d'une certaine quantité de *tsampa*, farine d'orge grillée, mets thibétain assez recommandable. Il se met en marche et, à Péhalo, il rencontre le dernier Européen, un missionnaire, le Père Génestier, qui lui propose de se joindre à lui. Avec ce compagnon d'autant plus précieux qu'il connaît la langue du pays, le lieutenant Grillières s'enfonce dans l'inconnu. Il franchit la Salouen. Le pays est presque impraticable. « Il faut, nous disait le voyageur, passer au-dessus de la Salouen, le long des rochers, en nous servant des arbres qui ont poussé dans les fissures. Nous sommes obligés ainsi de nous créer un passage dans cette forêt verticale, ayant au-dessous de nos pieds un gouffre de 200 à 300 mètres. » Dans les rares hameaux de ce pays, sans communications avec le dehors, l'argent n'a pas cours : on achète par voie d'échanges et le voyageur fait merveilles avec les vieux boutons d'uniforme qu'il a emportés à tout hasard.

Au delà de la Salouen il n'y a d'ailleurs plus rien : tous les quatre ou cinq jours on trouve une misérable mesure habitée par des chasseurs qui n'ont pas de provisions et vivent au jour le jour. Si le gibier manque, on se nourrit de *tamkié*, « un gros tubercule noir, mauvais, très dur, très désagréable », et aussi de fougères et de pousses de bambou bouillies. Bientôt le lieutenant Grillières et le Père Génestier en sont réduits à cette nourriture. C'est fort insuffisant dans un pays où chaque jour il faut franchir des cols de plus de 4.000 mètres séparant des vallées à l'altitude de 1.600 à 1.700. Ces dernières — on est en juillet — sont torrides, mais la neige ou une pluie glacée tombe sur les cols. Dans le récit qu'il fit au Comité de cette partie de son voyage, le lieutenant Grillières disait : « Je continue néanmoins, espérant trouver à me ravitailler. Tantôt je rencontre des marais, dans lesquels nous risquons à chaque instant de nous enliser et où nos jambes sont tellement dévorées par les sangsues que nous laissons derrière nous des traînées de sang; tantôt il faut passer des torrents. Lorsqu'ils ne sont pas guéables, on essaie de les franchir en jetant par-dessus des branches sur lesquelles on s'engage en faisant un véritable exercice d'équilibre au-dessus de ces énormes cascades. Si le pied vient à glisser, on est perdu. Lorsque les torrents sont guéables, on les passe à gué en regardant la source, de manière que l'eau vienne vous frapper sur les jambes et vous

redresse par sa violence. Celui qui se laisserait prendre par le travers roulerait et serait perdu. »

Devant la famine qui rendait absolument impossible un pareil labeur, le lieutenant Grillières fut obligé de se résigner à la retraite, alors qu'il estimait être à dix-neuf jours seulement de Lhassa. Cette retraite fut encore plus terrible que la marche en avant, la famine et la fatigue faisant leur œuvre. En outre, pendant quatorze jours la pluie ne cessa de tomber. Sur les hauts sommets seulement elle faisait place à la neige. C'est à grand-peine que l'explorateur et son compagnon purent regagner Tseu-kou en traversant le pays des Lissous, sauvages pillards que le lieutenant Grillières fut obligé à la fois de séduire et de tenir en respect, en guérissant leurs malades et en montrant aux chefs la portée et la puissance de son pistolet Mauser. En outre, il fallait aller très vite, ne pas séjourner dans les villages, pour ne pas donner à ces gens, portés aux palabres prolongés, le temps de concerter un guet-apens. A Tseu-kou, le lieutenant Grillières et le Père Génestier furent sauvés par les bons traitements du Père Dubernard. C'est grâce au lait que leur procura ce dernier que les deux voyageurs furent remis, mais il était grand temps. Depuis huit jours, leur estomac, complètement délabré par le *tamkié*, ne pouvait plus rien garder. « J'arrivai à Tseu-kou dans un état épouvantable, nous dit le lieutenant Grillières; pour vous donner une idée de ma faiblesse, le soir de mon arrivée à la mission, je dus m'y reprendre à trois fois pour remonter ma montre. » Rétabli tant bien que mal, le voyageur gagne Tali, Teng-yueh et Bah-mo où il trouva le bateau à vapeur, puis le chemin de fer qui le conduisit à Rangoun. De là il rentra en France par Calcutta et Bombay à la fin de novembre 1903.

La simplicité émouvante avec laquelle le lieutenant Grillières nous fit le récit de son voyage ajouta singulièrement à l'effet de ce récit lui-même. Immédiatement, le Comité de l'Asie française eut conscience qu'il se trouvait en présence d'un voyageur à encourager, et nous l'aidâmes de notre mieux à préparer sa troisième mission, celle dans laquelle il a si malheureusement trouvé la mort. Ce que devait être cette mission, le lieutenant Grillières nous l'a dit au banquet d'adieu qui lui fut donné par le Comité, le 15 décembre, à l'Hôtel Continental, sous la présidence de M. Eug. Etienne. Après avoir fait le récit de son précédent voyage, il traça largement le programme suivant pour celui qu'il allait entreprendre :

Je compte tout d'abord étudier soigneusement toute la région entre la Birmanie et le Tonkin au double point de vue des ressources économiques et du développement des voies de communication.

Puis je me dirigerai vers le Seu-tchouan. Le Seu-tchouan a été admirablement étudié, du moins quant à la partie orientale, en 1895, par la mission lyonnaise. Depuis cette époque, de nombreux voyageurs y ont dirigé leurs pas. Je vais essayer de coordonner leurs travaux et de vous fournir un travail d'ensemble. Puis je me rendrai en Mongolie. Là se posent une foule de problèmes fort complexes et sur lesquels j'espère pouvoir vous rapporter de nombreux renseignements. J'hivernerai en Mongolie et je ferai des recherches dans le but de me rendre compte si, à l'est du Tarim, on retrouve encore des vestiges de cette civili-

sation en partie disparue et qui semble s'être étendue sur tout le Gobi.

Lorsque le soleil aura fait fondre les neiges qui gardent les passes du Thibet, je me dirigerai vers ces passes et j'essaierai de gagner Lhassa; puis je prendrai le plus court chemin pour me rendre en Europe et vous rapporter les résultats de mon voyage.

C'est tout au début de ce long itinéraire que le lieutenant Grillières a succombé, puisque nous avons reçu de lui une lettre datée de Luang-prabang, nous disant qu'il étudiait le pays entre le Tonkin et la Birmanie, et qu'il est mort tout près de cette région, à Seu-mao.

Nous regrettons profondément de voir se briser si vite la carrière de ce consciencieux. Il avait offert à la France sa « vie loyale et bonne », comme l'a dit M. de Beaumont, vice-président de la Section tunisienne de la Société de Géographie commerciale, grande association dont le lieutenant Grillières était un membre zélé et qui, avec la Société de Géographie et le Comité de l'Asie, facilita le dernier voyage de l'explorateur. Pendant la préparation de ce voyage, nous avons particulièrement pu apprécier le caractère du lieutenant Grillières. Il était de ceux qui sont vraiment des croyants lorsqu'il parlait « de la plus grande France ». Il s'oubliait, il effaçait sa personne devant la tâche qu'il s'était donnée. Semblant inconscient de son mérite, il considérait naturellement le moindre appui qui lui était apporté, même par des sociétés comme la nôtre, dont c'est pourtant là un des objets principaux, comme une grande faveur. Sa modestie était aussi touchante que sa sincérité elle-même. Notre Comité déplore profondément sa fin prématurée, car il était de ces collaborateurs auxquels on est d'autant plus porté à rendre justice qu'ils ne devançant jamais les éloges auxquels ils ont droit: le lieutenant Grillières n'en attendait même pas, mais nous attendions beaucoup de la vie d'efforts qu'il s'était promise.

AVIS

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie française, il suffit de verser une cotisation annuelle d'au moins 25 francs.

Les adhérents reçoivent toutes les publications du Comité, sont convoqués aux réunions que ce dernier donne et participent à son action.

Plusieurs de nos adhérents d'Orient et d'Extrême-Orient nous ont exprimé le désir de nous adresser des correspondances et des notes sur les événements qui se passent dans leur région. Nous recevrons avec empressement toutes les communications de ce genre et nous utiliserons dans notre Bulletin celles d'entre elles qui pourraient être publiées sans inconvénient et seraient de nature à intéresser nos lecteurs.

LES NÉGOCIATIONS DE PAIX

On ne sait pas encore, bien que toutes les raisons permettent de l'espérer fermement, si les négociations engagées entre les Russes et les Japonais aboutiront à la paix, et, à cet égard, le prodigieux bavardage qui a rempli les colonnes des journaux pendant tout le mois d'août ne saurait donner aucune indication précise.

Il semble pourtant qu'au cours des pourparlers, l'écart ait diminué entre les demandes japonaises et ce que la Russie serait disposée à accorder. Très vite on s'était mis d'accord sur les concessions inévitables qui devaient résulter de cette guerre, c'est-à-dire l'abandon de la Corée à l'influence japonaise, l'évacuation de la Mandchourie, la cession de Dalny, de Port-Arthur et des baux russes du Liao-toung, ainsi que celle du chemin de fer de Port-Arthur à Kharbine. Cela se régla en quelques jours, comme chose arrêtée d'avance et il restait quatre clauses litigieuses sur lesquelles les Japonais d'un côté, les Russes de l'autre, se déclaraient absolument résolus à ne faire aucune concession.

Ces quatre clauses étaient les suivantes : 1° cession des navires russes internés dans les ports neutres; 2° limitation de la puissance navale russe en Extrême-Orient; 3° cession de Sakhaline; 4° « remboursement » aux Japonais des frais de guerre, dont l'estimation, du moins à l'usage des négociations de Portsmouth, n'a pas tardé à être fixée à 1.200 millions de yens, soit 3 milliards environ de francs.

On annonçait que l'accord étant impossible sur ces quatre clauses, les négociations allaient être rompues. Cependant, au bout de quelques jours, les Japonais avaient renoncé aux deux premières, en n'insistant ni sur la limitation de la puissance navale russe en Extrême-Orient, ni sur la cession des navires de guerre internés dans les ports neutres. Restait la question de Sakhaline et celle du remboursement, puisque c'est de ce mot plus anodin que les Japonais ont voulu, dès le début, pour faciliter les choses, recouvrir la réalité de l'indemnité qu'ils tiennent à obtenir de la Russie. Sur ces deux points, on déclarait un désaccord irrémédiable qui devait entraîner une rupture certaine et même immédiate. Et cependant, après quelques jours encore de délai, on annonçait que le Japon se contenterait de la moitié méridionale de Sakhaline, à la condition que la Russie voulût lui racheter la moitié septentrionale pour une somme qui, ajoutée aux frais d'entretien des blessés et prisonniers russes au Japon, équivaldrait au « remboursement » demandé.

Mais jamais l'indignation des plénipotentiaires russes parlant aux correspondants de journaux, ni celle des organes de la presse russe, n'a été aussi forte que lorsqu'on a présenté cette suggestion. Les uns et les autres ont déclaré à l'envi

que la Russie ne paierait pas un kopek, sous quelque forme que ce fût. Nous en sommes encore là, à l'heure actuelle. On annonce toujours la rupture sur ces difficultés, pourtant singulièrement réduites en nombre.

Nous ne savons donc pas encore si la résistance obstinée des Russes constitue une admirable tactique diplomatique ou bien l'expression d'un sentiment sincère, qui se bute irrémédiablement à l'idée d'un paiement à faire aux Japonais. Cette seconde hypothèse n'est malheureusement pas absolument invraisemblable, étant donné l'entêtement aveugle, l'espèce d'insouciance que les Russes, appliquant bien mal à propos leur fameux *Nitchevo*, « cela ne fait rien », ont manifestés dans la paix, puis dans la guerre, depuis le commencement de la crise extrême-orientale. Il est clair cependant que des gens raisonnables aimeraient mieux racheter la moitié de Sakhaline, trouver le moyen de combiner une indemnité japonaise entre le prix du rachat, le remboursement des frais d'entretien des blessés et prisonniers russes et la valeur du chemin de fer de Port-Arthur à Kharbine, que de faire des dépenses beaucoup plus considérables pour aboutir sans doute à de nouveaux désastres militaires. Il est en effet un point capital que les Russes devraient considérer dans cette circonstance. Ils ont encore en Extrême-Orient Vladivostok, et les demandes japonaises, ne portant que sur le chemin de fer de Port-Arthur à Kharbine, laissent implicitement entendre que celui de Vladivostok à Kharbine et à la Transbaïkalie resterait entre les mains des Russes.

Nous ne savons pas, en effet, ce que les Japonais entendent exactement cette fois par évacuation de la Mandchourie, mais il semble bien que leurs demandes actuelles ne feraient pas perdre aux Russes l'œuvre mandchourienne de 1896, c'est-à-dire celle qui était une nécessité, en reliant directement Vladivostok à l'Empire, et les obligeraient seulement à abandonner l'œuvre de 1898, la pénétration nord-sud de Kharbine à Port-Arthur, qui fut, comme nous l'avons déjà indiqué à plusieurs reprises, un luxe, et, les faits l'ont démontré, une aventure. Que la guerre continue quelques mois et que, comme il est probable, Liniévitch soit vaincu, et la ligne Kharbine-Vladivostok tombera entre les mains des Japonais. Ceci les dispensera d'assiéger à grands frais Vladivostok : ils n'auront qu'à bloquer cette place par terre et par mer, hors de la portée de son artillerie, pour la prendre après l'avoir laissée un certain temps « cuire dans son jus ». Tel est l'enjeu de la reprise des hostilités. Les Russes jouent donc tout ce qui reste de leur situation en Extrême-Orient sur la bataille que Liniévitch va avoir à livrer. S'il la perd, si les hostilités se prolongent, le gouvernement dutsar ne devra-t-il pas payer une bien autre somme pour racheter Vladivostok et son chemin de fer, que pour opérer le rachat de la moitié de Sakhaline en payant aux Japonais une indemnité après dix-huit mois seulement de guerre ?

Sans doute la Russie peut espérer user finan-

cièrement le Japon. Mais il est fort douteux que son état intérieur et la difficulté de trouver de l'argent, du moins pour continuer la guerre, ne fassent pas de cette combinaison une solution terriblement lente et coûteuse jusqu'à la ruine. Combien de mois faudrait-il encore pour user un pays acharné comme le Japon, dont le ressort économique a si prodigieusement dépassé l'attente du monde entier depuis le début des hostilités ?

De son côté, l'Empire japonais a évidemment intérêt à faire la paix : s'il prend Vladivostok et son chemin de fer, il aura saisi tout ce qu'il peut arracher de substantiel à la Russie en Extrême-Orient, c'est-à-dire qu'il ne pourra plus suspendre sur la tête de ses adversaires aucune menace capable de les faire céder. A moins d'admettre que le Japon se lance dans la formidable aventure internationale que serait l'envoi d'une flotte dans la Baltique, il s'exposera alors à voir une guerre latente et ruineuse s'éterniser dans les Khinganés ou à l'orée de la forêt de Transbaïkalie. Il est clair qu'il a tout à gagner, ne fût-ce même que pour ne pas inquiéter celles des puissances qui lui sont favorables, à conclure la paix. Il est très probable que l'Angleterre, qui, assurément, a récemment renouvelé son alliance avec lui, lui recommande cette solution dans l'intérêt de l'équilibre européen qui commence à la beaucoup préoccuper, aussi bien que dans celui de l'équilibre extrême-oriental, qui exige que les Russes ne soient pas complètement écartés du Pacifique.

Mais cela ne veut pas dire que ces derniers n'aient pas eux-mêmes toutes les raisons de conclure la paix. L'idée d'user financièrement le Japon est, comme nous l'avons dit, d'une exécution trop coûteuse et même, sans doute, dangereuse pour l'Empire, actuellement en pleine crise de transformation. Si ses richesses latentes sont infiniment supérieures à celles du Japon, soixante fois plus petit que lui, ses richesses effectives sont loin d'être en proportion. En réalité, les Russes n'auraient raison de continuer la guerre que s'ils pouvaient compter sur une victoire de Liniévitch. Tout fait supposer que c'est là une espérance chimérique. Liniévitch, suspendu au bout de ce fil interminable et frêle qu'est le Transsibérien avec ses 6.000 kilomètres à une seule voie, est dans une situation beaucoup moins aisée, et a sans doute à sa disposition beaucoup moins de soldats qu'Oyama, qui opère à trois jours seulement de son pays, tout près encore d'un littoral sur lequel le Japon peut déverser sans peine les approvisionnements et les recrues que, grâce aux possibilités illimitées de transport qu'ouvre la maîtrise de la mer, lui assure sa population grandissante de 45 millions d'individus. La Russie court donc de bien grands risques en jouant tout sur l'armée Liniévitch, une seule carte, sans doute inférieure à celle de son adversaire. Il faut donc espérer que la résistance acharnée des Russes au paiement d'une indemnité, si décevantement dénommée et déguisée qu'elle soit, n'est qu'un suprême effort de leur diplo-

matie. Mais malheureusement, nous le répétons, à l'heure même où nous mettons sous presse, il est impossible d'affirmer qu'il en soit ainsi, car dans toute cette affaire, nos alliés ont maintes fois montré qu'ils trouvaient des raisons d'agir contre la raison elle-même.

R. C.

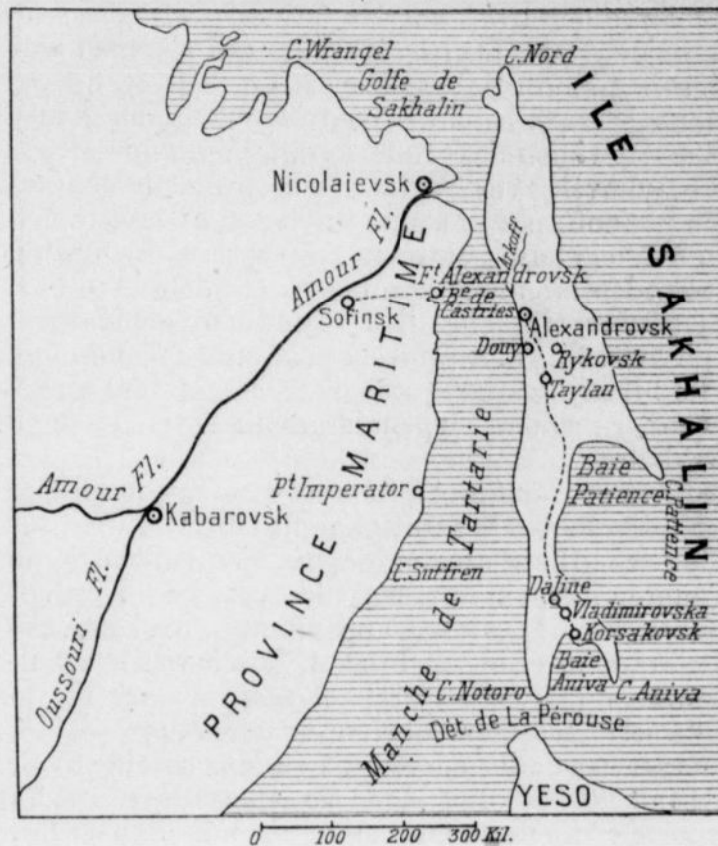
P. S. — Nous avons écrit ce résumé de la situation après avoir attendu le plus tard possible, espérant pouvoir donner la solution à nos lecteurs. Mais c'est à l'heure même où nous allons mettre ce Bulletin sous presse qu'arrive la nouvelle de l'accord de Portsmouth. C'est un coup de théâtre, puisque, au lieu du paiement d'une indemnité par les Russes, solution qui semblait naturelle, l'entente se fait grâce à l'abandon de toute demande d'indemnité par le Japon. D'après ce que l'on dit dans les milieux bien informés, la décision de ce pays aurait été déterminée par les nations qui ont sur lui la plus grande influence économique et financière, c'est-à-dire l'Angleterre et les Etats-Unis. En outre, le Japon aurait trouvé impossible ou trop dangereux pour son avenir de recourir de nouveau au crédit, pour trouver les sommes nécessaires à une continuation de la guerre, après avoir porté, depuis le début des hostilités, sa dette de 1.500 millions de francs environ à près de 4.800 millions. Sur les 3.288 millions empruntés pour la guerre, 1.300 l'ont été à l'étranger, sur des gages spéciaux, à un cours d'émission assez bas et à un taux très élevé. Le Japon a estimé sans doute que, pour continuer une guerre sans issue une fois Vladivostok pris, il était imprudent de s'engager plus avant dans cette voie et d'épuiser ses finances en présence des chances que lui offre la rénovation économique qui commence en Extrême-Orient.

LA GUERRE

Les conférences qui viennent de s'ouvrir à Portsmouth entre les plénipotentiaires russes et japonais et que le monde entier suit avec une légitime émotion, ont détourné l'attention du théâtre de la guerre, où les opérations récentes ont été à vrai dire d'importance secondaire et peuvent être résumées rapidement.

La plus notable a été la mainmise définitive des Japonais sur Sakhaline. On sait aujourd'hui que leur corps expéditionnaire, de la force d'une division, composé en majeure partie de réservistes et de territoriaux, avait été embarqué le 24 juin à Yokohama pour une destination inconnue. Les bâtiments de transport, convoyés par une escadre assez puissante (car les Japonais n'oubliaient pas qu'il existait encore quelques navires de guerre russes à Vladivostok), firent relâche à Awomori, dans le nord de la grande île Hondo, et c'est de là que le général Haragouchi, qui avait le commandement de l'expédition, partit pour débarquer à Korsakovsk le 7 juillet. Les mesures de protection prises par les Russes étaient insignifiantes. Il n'y avait dans toute l'île que

4 bataillons de troupes régulières et 3 batteries de campagne, que le gouverneur voulut renforcer au moyen d'une milice d'un millier d'hommes recrutée parmi des forçats, auxquels la grâce



était promise. Si l'on y ajoute quelques pièces de côte et de marine (entre autres celles du croiseur *Novik*), c'était tout ce que Sakhaline avait pour se défendre, ce qui explique que sa conquête ait pu être menée rondement. Après deux combats peu meurtriers à Korsakovsk et à Vladimirovsk (9 juillet), les Japonais eurent deux jours de marche pénible à travers des forêts vierges pour atteindre la position fortifiée de Daline, la dernière où les Russes pussent tenir avant de s'engager sur l'unique route qui remontait vers le Nord et avait le gros inconvénient de longer le rivage de la baie Patience et d'être par conséquent exposée au feu des navires japonais. Il fallut multiplier les assauts dans la journée du 11 et la nuit suivante pour que le 12 au matin les Russes décampassent, abandonnant 500 prisonniers. En cinq jours les Japonais avaient avancé de 60 kilomètres.

Le général Haragouchi savait qu'il n'avait combattu à Daline qu'une partie de la garnison de l'île, et que l'autre avait été maintenue dans les environs d'Alexandrovsk, résidence du gouverneur. Comme il y a, à vol d'oiseau, plus de 400 kilomètres entre Daline et Alexandrovsk, le commandant japonais s'empressa de rembarquer ses troupes, pour les transporter à pied d'œuvre. Le 23 juillet des dépêches russes d'Alexandrovsk signalaient l'arrivée d'une escadre japonaise évoluant le long de la côte de Douy à l'embouchure de la rivière Arkoff : c'était la division de l'amiral Dewa qui effectuait des sondages. Le lendemain, à l'embouchure de la rivière Arkoff, apparaissaient les vapeurs du corps expéditionnaire, escortés par

l'amiral Kataoka. Le débarquement s'effectuait avec la méthode et la rapidité coutumières aux Japonais, sans que les Russes y missent entrave. Ils n'avaient dans le voisinage immédiat d'Alexandrovsk qu'un bataillon, une batterie et un détachement de miliciens. Ces faibles contingents ne pouvaient arrêter les Japonais, qui s'emparaient le soir même d'Alexandrovsk. Le reste des opérations se réduit à une poursuite de cinq jours. Successivement les Russes sont délogés de Douy, de Rykovsk et de Taylan; le 30 juillet le général Liapounoff, n'ayant plus ni vivres, ni munitions, ni médicaments, entre en pourparlers et capitule le lendemain avec 70 officiers et 3.000 hommes. Le général Haragouchi proclame le même jour son gouvernement militaire dans toute l'étendue de l'île : il n'y avait pas plus de trois semaines que le premier soldat japonais avait pris terre à Sakhaline.

En même temps qu'ils s'emparaient de Sakhaline, les Japonais multipliaient leurs insultes sur tout le littoral russe, depuis l'embouchure du Toumen jusqu'à la mer d'Okhotsk. Le 17 juillet, une escadre faisait son apparition entre l'estuaire du Toumen et le cap Lineen, bombardait les bivouacs d'un corps russe et mettait à terre un détachement pour détruire le télégraphe dans la baie d'Onghi. Un effort plus sérieux semble avoir été fait sur les côtes de la Province Maritime, en face de Sakhaline. On a signalé, dans ces parages, deux débarquements, le premier dans la baie de Castries, à 200 kilomètres au sud de l'embouchure de l'Amour, le second à Port-Imperator, à 250 kilomètres au sud de la baie de Castries. Le laconisme des dépêches officielles ne permet pas de se faire une idée de leur importance. Toutefois une correspondance Laffan prétend que l'intention des Japonais est de faire de la baie de Castries la base d'opérations d'une armée de 30.000 hommes, chargée de s'emparer du cours inférieur de l'Amour. De ce point à Sofinsk, il n'y a qu'une étape de 80 verstes par une bonne route carrossable. De Sofinsk, les envahisseurs pourraient se porter soit au nord sur Nicolaïevsk, soit au sud sur Kabarovsk et pas plus qu'à Sakhaline ils ne rencontreraient une résistance bien sérieuse. Les troupes de campagne russes du territoire de l'Oussouri se composent de 9 bataillons d'infanterie et d'un régiment de réserve formé à Blagovestchensk; mais elles n'ont pas d'artillerie de campagne, et la menace que l'armée d'Hasegawa dirige actuellement contre Vladivostok fait supposer qu'elles seraient laissées à leurs propres forces. Nicolaïevsk est, à la vérité, une forteresse classée, mais sa défense a été organisée plutôt pour contenir les pirates des environs que pour subir un siège sérieux. Quoique des canons y aient été envoyés depuis le début des hostilités, la place ne serait probablement pas en état de tenir contre les Japonais.

De tout ceci, il faut conclure que ces derniers cherchent pour le moment à impressionner les plénipotentiaires russes en prenant de nouveaux gages et en faisant entendre que, si la guerre con-

tinue, il ne s'agira plus dans l'avenir de la seule cession de Sakhaline, mais bien de celle de la Province Maritime tout entière, de façon que la mer du Japon devienne un lac japonais. Il semblerait même, à en croire certaines correspondances, que le maréchal Oyama modifie son dispositif et réduit ses forces de Mandchourie pour augmenter celles qu'il a en Corée et faciliter l'offensive du général Hasegawa. Si l'on rapproche de cette information le fait qu'en face du gros des armées russes les Japonais ont multiplié les travaux de fortification, organisant sur un front de près de 100 kilomètres deux lignes de défense, la première à hauteur de Tchang-tou et la seconde à hauteur de Kaï-youen, on peut en déduire qu'ils ne sont pas près de reprendre l'offensive en Mandchourie, et que si les négociations de Portsmouth échouent, c'est plutôt dans le voisinage du littoral de la mer du Japon qu'il faut s'attendre à des événements de guerre importants. Enfin, il faut tenir compte de plusieurs dépêches annonçant que le choléra et la peste sévissent dans les rangs des troupes japonaises : la chose n'a rien d'in vraisemblable si l'on songe qu'à cette époque de l'année le climat de la Mandchourie est particulièrement malsain, puisque le pays est noyé sous des averses torrentielles et que la température y oscille entre 30 et 40 degrés.

Une pareille calamité rendrait assurément le baron Komura moins intransigent. Il est encore impossible de prévoir le dénouement de la conférence de Portsmouth, puisque les deux points délicats, c'est-à-dire l'indemnité pécuniaire et la cession de Sakhaline, n'ont pas encore été réglés. Les pessimistes avaient pourtant tort d'affirmer que les plénipotentiaires japonais se refuseraient à toute discussion de détail et exigeraient au préalable un acquiescement de principe à l'ensemble de leurs revendications présentées comme un bloc irréductible. Nous n'avons pas à discuter ici dans quelle mesure le prestige de la Russie serait atteint par le paiement d'une indemnité de guerre plus ou moins déguisée, mais qu'il nous soit permis de dire combien il serait regrettable que la question de Sakhaline fût la pierre d'achoppement d'une paix si désirable! On ne saurait assez répéter qu'au point de vue militaire cette île n'a aucune importance, et que la Russie poursuivrait une chimère en cherchant à rétablir sa situation navale en Extrême-Orient avec la seule base de Vladivostok. Ce port ne reprendrait d'utilité militaire que le jour où l'on pourrait se flatter de conquérir l'empire de la mer au moyen de sous-marins démontables et transportables par voie ferrée, et l'on conviendra que c'est là une échéance assez lointaine! *La revanche russe se prendra par terre ou elle ne se prendra pas.* Et si nos alliés conservent la Province Maritime et la Mandchourie septentrionale avec le chemin de fer qui mène de Kharbine à l'importante place commerciale que sera toujours Vladivostok, ils ne pourront pas prétendre qu'ils sont désormais rejetés dans les forêts désertes de la Transbaïkalie et ils sortiront, en somme, aussi bien que possible

du guêpier où les a entraînés une politique imprévoyante (1).

Espérons donc que la franche acceptation de la situation créée par les événements de guerre, et la sagesse positive qui doit être l'apanage des diplomates, triompheront de vaines susceptibilités.

* * *

Nous profiterons ce mois-ci de la rareté des nouvelles militaires pour aborder un terrain que nous nous étions scrupuleusement interdit jusqu'à présent. Nous voulons parler de l'étude des procédés tactiques employés dans le cours de cette guerre. Une pareille étude nécessite en effet un certain recul, parce qu'elle ne va pas sans une connaissance approfondie des détails et des circonstances qui ont caractérisé telle ou telle marche et tel ou tel combat. Il serait donc vain de vouloir l'entreprendre au cours même des opérations, sur la foi de dépêches plus ou moins exactes et d'une nomenclature topographique fort incertaine. Aussi nous étions-nous toujours bornés à jeter un coup d'œil d'ensemble sur les faits et gestes des deux armées, cherchant à nous rendre compte des plans de campagne dans leurs lignes essentielles, à dégager en un mot la stratégie de la guerre. Rappelons une fois de plus que, par *stratégie*, il faut entendre l'*art de la conception* et par *tactique*, la *science de l'exécution*.

Mais aujourd'hui, après dix-huit mois de campagne, nous pouvons être plus audacieux. Aux laconiques rapports officiels, aux informations parfois fantaisistes données par les télégrammes des agences sont venus s'ajouter les récits des correspondants de guerre des journaux, dont plusieurs sont fort intéressants, les relations des officiers étrangers, attachés militaires ou autres, et enfin de nombreuses lettres écrites par les officiers russes ou japonais et publiées dans la presse. Si bien qu'en ne tenant compte que des renseignements qui se recoupent, c'est-à-dire qui émanent de plusieurs sources à la fois, il est possible de fixer bien des points touchant la tactique de chacune des trois armes combattantes.

Nous commencerons par la reine des batailles, l'infanterie.

Disons tout de suite qu'en ce qui concerne cette arme, la guerre russo-japonaise détruit radicalement les ingénieuses théories qui avaient été échafaudées lors de la guerre du Transvaal. On sait qu'à la suite des nombreux échecs éprouvés par l'infanterie anglaise dans des attaques mal préparées et encore plus mal exécutées, des auteurs éminents avaient conclu à la toute-puissance du feu, à l'inviolabilité du front même faiblement garni de défenseurs, et finalement à la faillite de l'offensive. Depuis dix-huit mois, au contraire, les Japonais n'ont cessé de prouver

péremptoirement que des troupes courageuses et adroitement conduites pouvaient progresser sous le feu d'un adversaire résolu, au prix de fortes pertes assurément, mais pas assez fortes pourtant pour briser leur élan, si des réserves intervenaient à propos. Et c'a été, en somme, la sanction des principes qui sont en honneur dans les principales armées européennes.

Les Japonais n'admettaient aucun schéma pour l'attaque de leur infanterie, et leurs généraux cédaient même quelquefois à la manie, fréquente chez nous, d'adresser à leurs troupes des instructions particulières sur le combat. Cependant on peut dire que, d'une façon générale, les prescriptions réglementaires étaient observées. Le déploiement sur la ligne de feu s'opérait par compagnies entières, et comme l'effectif des compagnies japonaises atteignait souvent 250 hommes, c'était un front minimum de 200 mètres qui était nécessaire à une unité; encore les tirailleurs étaient-ils coude à coude. Mais la préoccupation dominante des officiers était de donner le plus tôt possible à la ligne de feu son maximum de puissance, à tel point que, dans la première partie de la guerre, notamment, les réserves ont souvent fait défaut au moment décisif. Il semble qu'après la bataille de Cha-ho la tactique se modifia, et que l'échelonnement en profondeur des troupes chargées de l'attaque fût plus accentué.

Une fois la fusillade commencée, on cherchait à joindre l'ennemi dans le plus court délai, en abrégeant autant que possible les temps d'arrêt pendant lesquels les hommes tiraient. On s'efforçait même d'atteindre d'un seul bond le point où il fallait renoncer à la continuation immédiate du mouvement, et très souvent la ligne entière, entraînée dans une sorte de fuite en avant, prenait involontairement le pas gymnastique. Il va sans dire qu'en présence d'adversaires aussi solides que les Russes, les assaillants étaient durement éprouvés. Maintes fois les officiers japonais, pour atténuer leurs pertes, tentèrent d'imposer aux tirailleurs des intervalles de trois ou quatre pas. Mais soit que le coude à coude soutint leur moral, soit que la force invincible des habitudes en temps de paix reprit le dessus, les soldats ne conservaient pas l'espacement prescrit. Il est donc faux de prétendre qu'une troupe au feu adopte instinctivement la formation la moins vulnérable. C'est au contraire au moment critique que le dressage antérieur de l'homme montre toute sa puissance: les officiers qui ont fait la guerre l'ont toujours répété.

Il est juste de dire qu'une station de quelques minutes suffisait généralement aux Japonais pour prendre sur les Russes la supériorité du feu, et ce résultat semble dû à ce que les premiers, incontestablement meilleurs tireurs, ne pratiquaient que le feu individuel, tandis que les derniers préféraient obstinément le feu de salve. De part et d'autre, les habitudes étaient tellement invariables, que le genre de son feu suffisait à révéler la nationalité d'une troupe engagée. Ce n'est que dans les tout derniers temps que les Russes pa-

(1) Les perspectives d'avenir qui s'ouvrent pour la Russie du côté de la Mongolie ont été bien exposées par M. Alexandre Ular (voir le *Journal* du 15 août). La route d'Irkoutsk à Pékin par Kiakhita, Ourga et Kalgan, est depuis longtemps déjà une voie de pénétration *pacifique*, grâce aux intelligentes acquisitions que les pionniers russes ont faites aux chefs mongols.

rurent se convaincre de l'efficacité des tirailleurs. Aussitôt que le feu de l'ennemi diminuait d'intensité, les Japonais faisaient un bond dont l'amplitude dépassait rarement 100 mètres, et qui s'exécutait par compagnies entières. On sait que le moment où les officiers doivent exiger que leurs hommes se relèvent pour se porter en avant est un moment toujours critique, même pour une infanterie de première valeur. Les officiers japonais donnaient eux-mêmes le branle, suivis par quelques hommes qui, à leur tour, entraînaient les autres. On arrivait ainsi à des distances de 200, 100 et même 50 mètres des retranchements russes, sans que ces derniers fussent d'ailleurs évacués, et l'on a eu de nombreux exemples de fusillades à bout portant durant un temps prolongé (ce qui dérouta toutes les idées reçues à cet égard), jusqu'à ce qu'enfin une attaque de flanc permit aux assaillants d'envahir la position, et d'en chasser les défenseurs à coups de baïonnette ou de grenades à main!

Comme nous le disions plus haut, les Japonais n'avaient pas de dispositif invariable d'attaque. Cependant leur première ligne était généralement appuyée en arrière par deux autres qui se gardaient d'ailleurs bien de rester massées, aussitôt qu'elles entraient dans la zone dangereuse. Exposées au feu de l'infanterie, elles se formaient en tirailleurs, tandis que sous le feu d'artillerie elles adoptaient les petites colonnes de sections accolées, à des intervalles d'une trentaine de mètres. C'est ainsi qu'elles filtraient pour ainsi dire à travers leurs propres batteries en position.

Au reste, l'aptitude du fantassin japonais à tirer parti du terrain était tout à fait remarquable. Les plus petites dépressions étaient utilisées, quitte à prendre souvent la file indienne. Moyennant ces précautions, il arriva souvent qu'en pays couvert, et notamment en montagne, les colonnes japonaises purent approcher jusqu'à 4 ou 500 mètres des positions russes sans tirer un coup de fusil. Cette extrême mobilité était encore accrue par la précaution que prenait souvent le commandement de faire déposer les sacs avant le combat, et de ne laisser aux hommes qu'un paquetage léger dit *paquetage d'assaut*. Il en résultait parfois de grosses difficultés pour assurer la subsistance des troupes de première ligne. L'Etat-Major s'ingéniait alors à tirer parti de toutes les ressources. On rapporte que, pendant la bataille de Liao-yang, un corps de cavalerie japonaise, réduit à l'inaction par la disposition défavorable du terrain, fut employé à préparer et à transporter les repas de toute une division d'infanterie!

L'entrain des troupes chargées d'une attaque n'avait d'égal que la prudence et le sens tactique que montrait le commandement dans le mode d'exécution du mouvement. Il évitait toujours avec le plus grand soin de se heurter aux points forts de la ligne russe, et recherchait d'abord des avantages sur les parties faibles du front. Il avait ainsi le moyen d'envelopper ultérieurement les points d'appui de l'ennemi, et de les faire quelquefois tomber sans résistance sérieuse. Mais

lorsque la partie semblait trop difficile à gagner, il n'hésitait pas à recourir aux combats de nuit. Aucune guerre n'en a présenté des exemples aussi fréquents. Dans les trois grandes crises de Liao-yang, de Cha-ho et de Moukden, les nuits n'étaient guère plus réparatrices que les jours pour les soldats japonais, et étaient toutes employées soit à marcher, soit à combattre. Lorsqu'il s'agissait d'enlever une position dont une offensive préalable leur avait permis de s'approcher pendant le jour, les tirailleurs restaient terrés sur la ligne de feu jusqu'à ce que l'obscurité fût complète. Ils se portaient alors en avant. Aussitôt que ce mouvement était aperçu des Russes, ceux-ci ouvraient un feu violent, devant lequel les Japonais se couchaient immédiatement, parce qu'un tir nocturne est toujours trop haut, et que par conséquent un homme couché n'est que très peu vulnérable. Les réserves en faisaient de même; mais pendant tout le temps que les hommes restaient figés au sol, ils avaient la défense absolue de tirer. Aux premières lueurs de l'aube on arrivait ainsi à 3 ou 400 mètres de la position, et l'assaut était donné au jour naissant. Tous les officiers savent à quel point une troupe doit être physiquement et moralement entraînée pour qu'on en puisse obtenir de pareils résultats.

En résumé, les caractéristiques de l'infanterie japonaise au combat ont été les suivantes : grande liberté laissée aux chefs pour adopter les dispositifs d'attaque les plus appropriés aux formes du terrain; lignes de feu très denses dès le début; usage exclusif du tir individuel; efforts pour joindre l'ennemi dans le minimum de temps par l'utilisation judicieuse du terrain et l'allègement de la charge du fantassin; enfin pratique constante du combat de nuit.

Ce sont malheureusement les défauts inverses de ces qualités qu'il faut constater dans l'infanterie russe. L'insuffisance de l'instruction de la troupe se trahissait d'une part par l'inefficacité du feu presque toujours exécuté par salves, et d'autre part par une telle lenteur de mouvements que les fantassins russes n'étaient vraiment redoutables que derrière des retranchements. La marche en avant s'exécutait toujours par masses compactes et se traduisait au bout de quelques instants par des pertes énormes. Bientôt, malgré une vaillance incontestable, la ligne tout entière flottait, le découragement survenait, et c'était le retour à une attitude passive, à une défensive obstinée dans les nombreux villages chinois des champs de bataille. « Il n'y a rien de plus pénible que d'enlever un retranchement occupé par des Russes, écrit un officier japonais dans une lettre privée; mais il est enfantin de repousser leurs contre-attaques. »

Quand on songe aux admirables qualités du soldat russe, si brave, si discipliné, si résistant, on est véritablement affligé d'un résultat pareil! L'armée russe paie aujourd'hui le sommeil dans lequel elle était plongée depuis la guerre turque de 1877, et l'on peut mesurer combien sont dangereuses pour l'état militaire des nations ces longues périodes de paix qui deviennent de plus en

plus la règle générale en Europe. La bonne préparation à la guerre de ces lourdes et compliquées machines que sont les armées modernes exige, avec le service à court terme, un effort sans cesse renouvelé, le dévouement absolu du corps d'officiers, et par dessus tout la *croissance à la guerre* des hautes autorités militaires. Faute de quoi, on peut bien édifier une brillante façade, mais quand vient la tempête, la façade s'écroule et laisse voir le délabrement de l'intérieur.

* * *

L'écrasante supériorité des Japonais sur les Russes, au point de vue de l'emploi tactique de l'infanterie, ne se retrouve nullement quand on observe les résultats obtenus par les deux artilleries de campagne. Nous ne reviendrons pas sur la comparaison que nous avons faite des deux matériels. Rappelons que le canon japonais, à *tir accéléré*, était analogue au canon modèle 1896 des Allemands (que ces derniers sont en train d'abandonner), et que la moitié des divisions actives étaient armées de pièces de montagne; tandis que les Russes eurent dès le début de la guerre un grand nombre de batteries à *tir rapide*, assez semblables à nos batteries de 75 millimètres, quoique moins bonnes. L'artillerie japonaise avait donc moins de puissance balistique, mais plus de légèreté. Or il n'apparaît pas du tout qu'elle ait tiré parti de cette dernière qualité, à cause de l'insuffisance flagrante de ses attelages. Les chevaux étaient si mauvais et si rares que les quelques changements de position jugés indispensables devaient se faire *au pas*, ce qui classe une artillerie de campagne. Il n'était donc pas question d'accompagner l'infanterie au cours d'un combat, ainsi qu'on le juge pourtant indispensable pour faire de bonne besogne. Cette immobilité forcée obligeait même les artilleurs japonais, quand ils avaient réussi à hisser leurs pièces sur une position, à ouvrir leur feu à très courte distance de leur propre infanterie au commencement de l'engagement, et à le continuer jusqu'à la dernière minute précédant l'assaut, alors que les tirailleurs entraient déjà dans la zone d'éclatement des projectiles.

Pour des raisons différentes l'artillerie russe a donné des mécomptes. Sa lourdeur n'a pas été un bien grand inconvénient puisque les Russes n'ont guère livré que des combats défensifs et que les mouvements des batteries sur le champ de bataille ont été très rares. Mais le personnel était manifestement au-dessous de sa tâche. C'est surtout en artillerie qu'il est vrai de dire que tant vaut l'ouvrier, tant vaut l'outil. Peu familiarisés avec leur matériel, les canonniers de Kouropatkine n'étaient pas en état d'appliquer les méthodes nouvelles qu'entraîne l'usage des pièces à tir rapide, et l'emploi inconsidéré de ces méthodes les a souvent conduits à balayer de mitraille des zones où il n'y avait pas trace de Japonais.

On conçoit donc que ni d'un côté ni de l'autre l'artillerie n'ait pu produire des effets foudroyants. On cite des canonnades interminables qui n'ont

mis hors de combat ni l'une ni l'autre des forces opposées, et ce n'est pas la guerre actuelle qui pourra donner un regain de faveur à la conception surannée du grand duel d'artillerie constituant le premier acte du combat, aboutissant à un résultat définitif, et permettant au vainqueur de faire progresser ses masses d'infanterie. L'entrée en action de l'artillerie sera simplement l'acte préliminaire du mouvement en avant de l'infanterie; mais si cette dernière attendait pour partir que les batteries adverses fussent écrasées, autant vaudrait dire qu'elle ne partirait jamais. Entre un pareille attente et un déclenchement prématuré, il y a une certaine marge, et c'est ici que doit se manifester la sagacité du commandement.

Des auteurs allemands ont établi pour la bataille de Moukden une statistique (dont nous leur laissons la responsabilité) faisant ressortir que le feu de l'artillerie russe a causé aux Japonais 10 0/0 de leurs pertes, tandis que 90 0/0 était imputable au feu de l'infanterie. Et ils ajoutent que c'est à peu près la même proportion que celle des guerres antérieures. Si ces calculs sont exacts, ils doivent nous rendre très circonspects sur les conséquences à tirer de la guerre russo-japonaise au point de vue des effets de l'artillerie. Car, à moins d'admettre qu'un décret éternel de la Providence ait à tout jamais fixé, pour toutes les guerres d'ici-bas, un rapport invariable entre les pertes dues au canon et au fusil, comment supposer que les engins d'aujourd'hui aient la même efficacité que ceux en usage dans la guerre de 1870, pour ne pas remonter plus haut? Mais encore une fois, plus un engin est perfectionné, et plus le personnel qui en a le maniement doit être instruit. Si cette instruction fait défaut, la perfection de la machine se retourne contre l'ouvrier. Les marins de Rodjestvensky auraient certainement infligé des pertes plus sérieuses à ceux de Togo, si la guerre navale se faisait encore avec des vaisseaux à trois ponts armés de 120 canonnades! (1).

Ce qui semble plus exact, c'est que les obus à mitraille, ou *shrapnels*, des Japonais, spécialement destinés au tir contre le personnel, n'ont pas causé de grands ravages dans l'infanterie russe abritée derrière des retranchements; d'autant que les retranchements étaient fort habilement faits, et munis de légers blindages recouverts de terre qui protégeaient bien la tête des défenseurs: constructions que les Japonais n'ont pas tardé à imiter. Dans bien des cas, il a donc fallu recourir à des obus ordinaires ayant une force de choc et de pénétration supérieure. Quant aux projectiles torpilles, chargés d'explosifs, l'impression morale produite par leur détonation était plus considérable que leur effet matériel, parce que leur action est très localisée: pareil enseignement avait d'ailleurs été donné par la guerre du Transvaal.

(1) La statistique précédente est peut-être tendancieuse, les Allemands n'ayant jamais perdu l'occasion de discréditer le matériel à tir rapide qu'ils ne possédaient pas. Maintenant qu'ils ont entrepris d'en construire un, leur avis changera probablement.

Pour en terminer avec l'artillerie, disons que le tir des mitrailleuses a été peu observé, mais que les Russes ont tiré de ces engins un excellent parti dans la défense de la seconde ligne fortifiée de Liao-yang. Les Japonais songeraient actuellement à en doter leurs divisions.

Plus encore que pour l'artillerie, on peut craindre de voir appliquer à la cavalerie des armées européennes des conclusions erronées à la suite du rôle effacé de cette arme dans la guerre actuelle. Du côté japonais, il n'y a pas eu surprise : tout avait été dit sur la mauvaise qualité des chevaux et l'inaptitude des hommes à l'équitation. Il n'empêche que les cavaliers japonais comptent à leur actif quelques prouesses, tel ce raid extraordinaire exécuté par un escadron, avant la bataille de Moukden et que nous avons mentionné en son temps. Mais le plus souvent le service de renseignements des Japonais a été assuré d'une autre façon. On sait aujourd'hui qu'il existait en Mandchourie des Chinois, véritables entrepreneurs d'espionnage, Tricoches et Cacolets militaires, dont plusieurs avaient offert leurs services à Kouropatkine. Repoussés par les Russes qui trouvaient leurs prix exagérés et leurs succès problématiques, ils se mirent à la disposition de l'état-major japonais qui n'eut garde de les mépriser, et déployèrent dans l'organisation de leur service d'informations une astuce et une persévérance qu'on chercherait vainement ailleurs que dans la race jaune. Les rares escadrons japonais purent donc être spécialisés dans le service d'estafettes, d'agents de liaison entre les colonnes d'infanterie, de ce qu'on a appelé sous Napoléon la *petite cavalerie*, et, à notre époque, la *cavalerie divisionnaire*. Dans les rares occasions où ils furent appelés à combattre, ils étaient en général soutenus par des détachements d'infanterie, des bataillons, quelquefois même des régiments, qui occupaient en arrière des positions de repli. Si l'on se rappelle que les Japonais avaient en plus, pour inquiéter les communications de leurs ennemis, les précieux Kounkhouses, on voit qu'espions chinois, escadrons divisionnaires, et Kounkhouses formaient tout un système hybride et bizarre, mais qui n'en a pas moins rendu les trois principaux services qu'on exige d'une cavalerie digne de son nom : exploration des forces adverses, sécurité des colonnes amies, entraves aux communications de l'ennemi. La cavalerie n'a donc réellement fait défaut aux Japonais que dans les poursuites consécutives aux grandes batailles, et surtout après Moukden. Les douze jours qui ont suivi la prise de cette ville n'ont certainement pas été mal employés, mais les résultats eussent été décuplés si le torrent des fuyards russes avait été enveloppé d'une nuée de cavaliers.

C'est donc plutôt du côté russe, contrairement à l'attente générale, que les services qui incombent à la cavalerie sont restés en souffrance. A la vérité, les Cosaques de Mitchenko ont exécuté de

brillantes razzias, ceux de Rennenkampf ont été souvent et heureusement employés comme infanterie montée, formant avant-ligne pour tromper l'ennemi sur l'existence de la position principale, défendant avec succès des hauteurs pour assurer la retraite de leur infanterie ; mais le suprême trophée du cavalier, c'est-à-dire le *renseignement exact sur le gros de l'ennemi*, a été plutôt rare. Kouropatkine a maintes fois répété que, à Moukden notamment, il n'avait que des données vagues sur les effectifs d'Oyama et sur leur répartition. On a cherché à expliquer cette faillite des Cosaques en disant que beaucoup de sotnias étaient composées d'hommes du deuxième et du troisième ban, naturellement très inférieurs aux contingents actifs. Mais cette observation s'applique plutôt à la première période de la guerre, qui a précédé l'ère des grandes batailles. Or c'est précisément à cette époque, notamment lorsque l'armée de Kuroki était encore engagée dans les défilés montagneux de la péninsule du Liao-toung, que Kouropatkine semble avoir été le moins mal informé. On se souvient, en effet, qu'aucune des multiples colonnes japonaises n'avait alors échappé à sa connaissance, tandis qu'à la veille des batailles de Liao-yang, du Cha-ho, de Moukden, ayant à sa disposition de nombreuses sotnias actives, le généralissime russe était manifestement dans les ténèbres !

Sans prétendre que la cavalerie russe ait fait en ces circonstances ce qu'il y avait à faire, est-ce justice de l'incriminer trop durement, et est-on bien sûr que les plus réputées d'Europe, la française, l'allemande, l'autrichienne, auraient su déchirer le voile ? Tout cavalier a besoin, pour faire son métier d'explorateur, d'air et d'espace. Il lui faut s'insinuer entre les rassemblements et les colonnes de l'ennemi pour dénombrer leur force et noter leurs emplacements, et les traverser une seconde fois pour porter les renseignements à destination. C'est dire que dans la période qui précède immédiatement la bataille, quand ces rassemblements et ces colonnes viennent se souder pour former un bloc que les effectifs modernes font énorme, sa tâche devient singulièrement difficile, sinon impossible. Tout au plus peut-il dessiner le contour apparent de la masse ainsi formée, et déterminer ses points extrêmes. Quant à la pénétrer, il n'y a point à y songer. Pour faire mieux, il faudrait exécuter sur les derrières de l'ennemi de ces raids de la mort, destinés, non pas tant à détruire des approvisionnements ou des voies de communications qu'à noter le dispositif des troupes de seconde ligne et des réserves. Mais ce sont là des tours de force qui semblent avoir été jusqu'à présent le monopole de l'illustre Stuart, chef de la cavalerie sudiste dans la guerre de Sécession américaine. Ils exigent des chefs hors ligne et des troupes aussi merveilleusement entraînées qu'instruites. Il n'y avait par malheur rien de pareil dans la cavalerie russe (1). Mais n'oublions pas que le

(1) Mitchenko, dans ses raids, n'a précisément exécuté que des razzias et n'a jamais pu orienter son généralissime.

problème qui s'est posé pour elle dans cette guerre exotique se posera dans des conditions encore plus défavorables pour les cavaleries de l'Europe occidentale, le jour où elles feront la guerre, parce qu'elles se trouveront en présence de rassemblements près desquels ceux de Moukden paraîtront bien petits. Espérons que les progrès de l'aérostation fourniront dans l'avenir une solution élégante de la question, bien qu'à vrai dire les méthodes de l'artillerie à tir rapide permettent déjà de descendre un ballon dans un temps assez court!

* * *

Avant de clore ces quelques observations tactiques sur la guerre russo-japonaise, il faut noter qu'elle a été le triomphe de la fortification de campagne. Russes et Japonais en ont fait le plus fréquent usage. Même dans le combat offensif les Japonais remuaient la terre au moindre temps d'arrêt, et leurs colonnes d'attaque étaient souvent accompagnées de détachements du génie. Mais il a été prouvé que ces légers retranchements étaient plus nuisibles qu'utiles quand ils étaient trop visibles, et c'est pourquoi on a renoncé assez vite de part et d'autre aux épaulements destinés à l'artillerie qui ne pouvaient être suffisamment dissimulés et avaient le grave inconvénient de déceler l'emplacement des pièces. Quoi qu'il en soit, nous assistons de nos jours à une véritable évolution de la fortification. La fortification permanente voit son rôle s'amoinrir constamment, puisque même dans la défense des places on prévoit aujourd'hui le transport d'une partie de l'armement des forts (considérés comme nids à projectiles) dans des batteries annexes, que leur dissémination rendra plus redoutables. Par contre, la fortification de circonstance, qu'il s'agisse de la guerre de siège ou de la guerre de campagne, prend une importance de plus en plus prépondérante.

P.-S. — Le journal *la Liberté* a publié dernièrement le rapport que l'amiral Rodjestvensky aurait adressé au tsar sur la bataille de Tsoushima, après l'avoir établi de concert avec l'amiral Nebogatof. Nous n'avons pas à discuter l'authenticité de ce document, mais on peut dire de lui la même chose que du rapport Kodama, sur l'attaque éventuelle de l'Indo-Chine par les Japonais : s'il n'est pas vrai, il n'en est pas moins vraisemblable. C'est à ce titre que nous voulons en donner ici l'analyse.

L'amiral Rodjestvensky mentionne le mauvais état de ses bâtiments, dû non seulement à leur construction précipitée, mais encore à la coupable complaisance des commissions de réception, qui ont fermé les yeux sur certaines malfaçons. Sur aucun vaisseau la cuirasse n'avait en réalité l'épaisseur prévue, et le métal employé était de qualité inférieure, ce qui explique les ravages des obus japonais. Il n'existait pas à bord de télémètre pour apprécier les distances. La fabrication des projectiles était déplorable, les deux tiers

n'éclataient pas. Les soutes à charbon étaient insuffisantes, les chaudières avaient constamment besoin de réparations, aussi la vitesse théorique indiquée pour les cuirassés ne fut-elle jamais atteinte. Les deux tiers des équipages n'étaient pas à hauteur de leurs fonctions. Les canoniers ne connaissaient pas les règles élémentaires du tir, et ceux de la division Nebogatof laissaient particulièrement à désirer. Aussi, malgré tous les efforts faits en cours de route, était-il manifeste que la flotte courait à un désastre.

A Madagascar, une mutinerie nécessita l'exécution de 14 matelots. Une autre éclata dans les parages de Formose, et l'amiral Rodjestvensky dut faire pointer des canons sur le *Seniavine* et l'*Apraxine* pour rétablir l'ordre à bord de ces garde-côtes... C'est alors que leurs équipages auraient décidé secrètement de saisir la première occasion pour se rendre à l'ennemi.

Dès le commencement de la bataille de Tsoushima, l'amiral s'aperçut que la division Nebogatof ne prenait pas part à la lutte et n'exécutait aucun ordre. Il lui dépêcha un contre-torpilleur pour prévenir les vaisseaux déjà rebelles qu'ils seraient coulés sans rémission s'ils n'obéissaient pas. Si Rodjestvensky avait pu conserver le commandement, l'issue de la bataille eût peut-être été différente. Mais au moment même où il était blessé, le contre-amiral Enquist disparaissait avec son escadre de croiseurs, et Folkersham était tué. Le commandement revenait à Nebogatof ; ce fut le commencement de la déroute. Affaiblie par le départ d'Enquist, la flotte russe tournoya sur elle-même dans la confusion la plus complète. Les ordres de Nebogatof n'étaient pas exécutés, chacun agissait pour son compte. C'est alors que les Japonais commencèrent à couler les bâtiments russes les uns après les autres. Nebogatof ne put rallier qu'une division composée de l'*Empereur Nicolas 1^{er}*, de l'*Orel*, du *Seniavine*, de l'*Apraxine* et du *Nakhimoff*. Bientôt le *Seniavine* et l'*Apraxine* refusèrent de suivre, au moment même où les Japonais formaient un grand cercle autour des Russes. Voyant que tout était perdu, le commandant du *Nakhimoff* essaya d'échapper, mais son navire fut coulé. A bord des autres, les matelots menacèrent les officiers qui refusaient de se rendre et hissèrent le pavillon rouge. Après leur reddition, le *Seniavine* et l'*Apraxine* avaient leurs munitions à peu près au complet.

Le *Nicolas 1^{er}* et l'*Orel* avaient vaillamment combattu et perdu la moitié de leurs équipages. Chacun d'eux avait reçu une cinquantaine de projectiles.

Lorsque l'*Orel* fit route sur Sasebo, un groupe de jeunes officiers et d'ingénieurs résolurent de le faire sauter. Ils approchaient déjà une lumière du magasin à poudres lorsqu'ils furent surpris par les Japonais. Il en résulta un combat, et si les matelots russes avaient prêté main forte à leurs officiers, les Japonais auraient eu le dessous. Mais les hommes ne bougèrent pas, et leurs officiers furent fusillés devant eux.

L'amiral Rodjestvensky termine en disant que lorsque les Russes furent au milieu du détroit de Tsoushima, une forte houle exposa au feu des Japonais les œuvres vives non protégées des bâtiments, dont certaines parties peintes en blanc offraient un but bien visible; les navires japonais au contraire étaient uniformément gris et indistincts. Bref, Rodjestvensky avait compté sur le brouillard pour passer inaperçu, mais le brouillard se dissipa deux heures trop tôt.

L'administration de l'île de Sakhaline.

L'île de Sakhaline, située entre le 46° et le 54° de latitude, était depuis un certain nombre d'années administrée par un gouverneur qui dépendait du gouverneur général de l'Amour.

Le gouverneur actuel la dirigeait depuis huit à neuf ans. Il résidait à Alexandrovsk qui est la ville ou, pour mieux dire, le gros village de l'île. Le général Lapounof, gouverneur de l'île, avait sous ses ordres trois chefs de districts; chacun d'eux était à la tête de trois divisions administratives de l'île. Il y avait les districts d'Alexandrovsk, de Korsakovsk et de Timovski: dans ce dernier district, le chef de district résidait dans le bourg de Rykovski. Pour chaque district il y avait un juge de paix, des médecins, des vétérinaires, des inspecteurs de la colonisation. Les prisons étaient dirigées par les chefs de prison qui dépendaient des chefs de district. Elles se trouvaient à Alexandrovsk, Doué, Derbinski, Onor et Korsakovsk.

Il y avait enfin, dans la ville principale, un médecin-chef et un agronome. Le gouverneur était le général des troupes, fort peu nombreuses d'ailleurs, et il était assisté de ses lieutenants, colonels qui commandaient chacun dans l'un des chefs-lieux de district.

L'île n'était pas en état de résister à une attaque.

La Province Maritime.

La Province Maritime que les Japonais menacent en ce moment est immense. Les côtes de cette province vont de la Corée jusqu'à l'Océan Glacial: elle ne compte pourtant que 218.000 âmes. Les aborigènes sont des Toungouses, de tribus diverses, Mangounes, Goldes, Orotchones, etc. Les Guiliacks et les Aïnos sont les plus originaux parmi les indigènes.

Les habitants sédentaires sont des émigrés arrivés depuis quelques années seulement: parmi eux on trouve 13.000 Chinois qui habitent dans des fermes ou travaillent dans des villes, 17.500 Coréens, et il y avait avant la guerre plus de 3.000 Japonais. Le reste de la population, soit 86 0/0, est russe.

On trouve 22 0/0 de la population dans les villes, mais à vrai dire, il n'y a guère que trois villes: Vladivostok, Khabarovsk et Nikolsk: encore cette dernière ressemble-t-elle plutôt à un gros village, comme les villes chefs-lieux des districts de la province.

L'agriculture y occupe 25.000 travailleurs adultes du sexe masculin, elle est donc la principale occupation des paysans. Le pays produit plus de 30 millions de kilogrammes de céréales, c'est dire qu'il se suffit entièrement. L'élevage n'est pas aussi important qu'en Sibérie Occidentale ou Centrale: il n'y a guère que 24 têtes de gros bétail et 16 chevaux par 100 habitants (environ 55.000 bœufs ou vaches et 35.000 chevaux). L'élevage du mouton ne réussit guère, par contre il y a 32.000 porcs. L'apiculture se développe avec succès: on compte plus de 12.000 ruches.

L'exploitation des forêts, très riches et très abondantes, rapporte au Trésor environ 600.000 fr. par an; les bois sont actuellement article d'exportation.

On sait par le *Bulletin* quelle importance ont dans la région la pêche et la chasse. La ville de Nikolaïevsk, située à l'embouchure du fleuve Amour, est un grand centre pour les fourrures et les poissons. Les Japonais, qui prétendent s'en emparer (ce qui d'ailleurs leur serait aussi facile, la ville n'étant guère plus défendue que ne l'étaient les ports de Sakhaline), savent bien quel rôle important elle joue dans la vie économique de la Sibérie. La ville a de plus l'avantage de se trouver dans le voisinage de mines d'or qui tentent déjà plus d'un Japonais.

Ce sont les côtes jusqu'au fleuve Amour qui donnent à la province une situation privilégiée dans le commerce de la région; cependant, plus au Nord, il ne faut pas oublier que si le Kamtchatka offre peu d'intérêt au point de vue économique, c'est que, peut-être, on a négligé d'en exploiter les richesses. Cette grande presque-île n'est pas seulement intéressante au point de vue scientifique: les Japonais le savent bien et les Américains aussi. La faune marine est riche et d'une abondance inouïe: on y rencontre en innombrable quantité diverses espèces de saumons.

Les marchands de l'île d'Yéso, dont les pêcheries de Sakhaline ont fait la richesse, insisteront de toutes leurs forces et provoqueront des campagnes de presse afin que le gouvernement ne se désiste pas de ses prétentions sur Sakhaline et obtiennent les plus larges facilités de pêche pour les Japonais sur toutes les côtes de l'Extrême Sibérie.

Les concessions du Yalou.

Nous avons signalé à plusieurs reprises le rôle très important qu'avait joué l'affaire des concessions forestières du Yalou dans la rupture entre la Russie et le Japon. Pendant l'été 1903, alors que la question de Mandchourie suffisait déjà à créer une tension inquiétante entre les deux pays, une société russe, qui avait, paraît-il, des ramifications très étendues et très élevées, jusque dans la famille impériale elle-même, s'était fait donner d'importantes concessions forestières sur les deux rives du Yalou. Des Cosaques avaient été envoyés pour garder ces concessions, un poste russe avait été établi à ce même moment à Yon-gampo. Cette affaire, montée sous l'influence de

M. Bezobrazof, qui voulait combiner les finances et la politique pour étendre l'influence russe en Extrême-Orient, fut la goutte d'eau qui fit déborder le vase. Les Japonais, craignant de voir la domination russe s'étendre sur la Corée après la Mandchourie, ouvrirent immédiatement les négociations dont l'insuccès a abouti à la guerre.

Ces événements qui ont été fort commentés en Russie, vont être l'objet d'une enquête ordonnée par le gouvernement du tsar. On annonce en effet qu'une commission impériale vient d'être nommée pour examiner l'affaire des concessions du Yalou, et il est probable que si elle s'acquitte avec sincérité de sa tâche, le tsar sera mis au courant de quelques histoires édifiantes sur les événements qui ont provoqué le fatal conflit avec le Japon.

L'Arbitrage de Mascate

Le tribunal d'arbitrage de La Haye, constitué en vertu du compromis du 13 octobre 1904, entre la France et l'Angleterre, pour trancher le différend franco-anglais relatif aux boutriers protégés français de Mascate, a rendu sa sentence le 8 août.

Cette sentence nous est défavorable. On sait que la demande d'arbitrage du gouvernement britannique reposait exclusivement sur cette allé- gation que l'octroi de la protection française à des boutriers mascatais constituait une violation de la déclaration de 1862, par laquelle la France et l'Angleterre s'étaient engagées réciproquement à respecter l'indépendance de l'Iman de Mascate. Ce terrain était insuffisant et dangereux puisqu'il était facile aux commissaires français de démon- trer que l'Angleterre a pris infiniment plus de li- bertés que nous-mêmes avec la déclaration de 1862. Comme nous l'avons dit, et comme l'a encore prouvé toute son attitude dans ce procès d'arbi- trage, l'Angleterre a fait de l'Imanat de Mas- cate sa chose, un simple Etat protégé. C'est même uniquement pour cela que les *vingt-six* boutriers français l'incommodaient. Mais on conviendra que, dès lors, elle avait une singulière façon de respecter l'indépendance mascataise.

Aussi la partie anglaise a-t-elle invoqué d'autres arguments. Elle a soutenu que le droit, pour la France, de conférer l'autorisation d'arborer son pavillon était limité par l'article 32 de l'Acte de Bruxelles de 1890, concernant la répression de la traite des esclaves. En outre, la question de sa- voir qui peut être valablement considéré comme protégé doit être tranchée en se rapportant à l'ar- ticle 4 de la convention franco-mascataise, en interprétant cette convention d'après la loi otto- mane de 1863 relative au même sujet. C'est sur- tout sur l'Acte de Bruxelles qu'a été fondé le jugement du tribunal d'arbitrage. Il a dit que

jusqu'à la ratification de l'Acte de Bruxelles, c'est-à-dire jusqu'au 2 janvier 1892, la France a pu donner des autorisations ne répondant pas aux conditions prescrites par cet acte. De là la diffé- rence faite par le tribunal d'arbitrage entre les pa- tentes de protection délivrées avant et après 1892.

En réalité, sa sentence paraît assez peu juri- dique. Tel est l'avis de certaines hautes autorités en matière de droit international. On peut croire que le tribunal de La Haye a été moins préoccupé de juger en droit que de « couper la poire en deux ». Malheureusement, la partie qui nous en est donnée est loin d'être la moitié et se trouve assez dépourvue de pulpe. L'événement justifie le peu d'enthousiasme que nous éprouvions, dès le début, pour cet arbitrage. Nous ne voyions aucune raison pour soumettre à des arbitres, risquer d'avoir à abandonner pour rien un droit incontesté, dont l'exercice n'était devenu difficile que parce qu'il avait convenu à l'Angleterre, ou plus exactement à la politique anglo-indienne de lord Curzon, de l'entourer de chicanes et de difficultés. Le mois prochain, nous reviendrons sur les faits qui ont abouti à cet arbitrage : la politique de l'Angle- terre à Mascate est instructive et mérite d'être examinée de près. Mais nous n'avons pas les dé- lais nécessaires avant la publication de ce Bulletin pour dépouiller les documents qui nous permet- tront cette étude. Contentons-nous de rappeler dès maintenant que cet arbitrage n'était nécessité ni justifié par rien. Il semble avoir été le résultat de ce prurit qu'avait évidemment M. Delcassé de signer à tout propos, et hors de propos, des traités, surtout d'arbitrage. Il confondait la signature de ces papiers avec des succès diplomatiques. Celui- ci a abouti à la sentence suivante que l'on aurait quelque peine, avec tout l'optimisme qu'on vou- dra, à prendre pour un succès :

1° Avant le 2 janvier 1892 la France avait le droit d'au- toriser les navires appartenant à des sujets de Sa Hautesse le Sultan de Mascate à arborer le pavillon français, n'étant liée que par ses propres lois et règlements administratifs.

2° Les boutriers qui, avant 1892, avaient été autorisés par la France à arborer le pavillon français, conservent cette autorisation aussi longtemps que la France la conti- nue à celui qui l'avait obtenue.

3° Après le 2 janvier 1892, la France n'avait le droit d'autoriser des navires appartenant à des sujets de Sa Hautesse le Sultan de Mascate à arborer le pavillon fran- çais que sous condition que leurs propriétaires ou arma- teurs avaient ou auraient établi qu'ils étaient considérés et traités par la France comme ses « protégés » avant l'année 1863.

Sur la deuxième question qui ne s'applique plus au principe de la protection française, mais à son exercice, la sentence est ainsi rédigée :

1° Les boutres (dhows) de Mascate qui ont été autorisés, ainsi qu'il a été indiqué ci-dessus, à arborer le pavillon français, ont dans les eaux territoriales de Mascate le droit à l'inviolabilité, réglée par le traité franco-mascatais du 17 novembre 1844. ¶

2° L'autorisation d'arborer le pavillon français ne peut être transmise ou transférée à quelque autre personne ou

à quelque autre boutre (dhows), même si celui-ci appartenait au même propriétaire.

3° Les sujets du Sultan de Mascate qui sont propriétaires ou commandants de boutres autorisés à arborer le pavillon français, ou qui sont membres des équipages de tels boutres, ou qui appartiennent à leurs familles, ne jouissent en conséquence de ce fait d'aucun droit d'exterritorialité qui pourrait les exempter de la souveraineté, spécialement de la juridiction de Sa Hautesse le Sultan de Mascate.

Pour résumer cette sentence arbitrale, on peut dire qu'elle rend fort difficile, contradictoire même, en maintenant l'inviolabilité aux boutriers français dans les eaux territoriales, mais non pas sur le territoire de Mascate, une protection dont elle assure l'amortissement rapide puisque nous ne pourrions plus l'accorder aux enfants des personnes qui l'ont d'abord reçue. A la mortalité des hommes s'ajoutera l'usure des bateaux — nous ne pourrions conférer le droit de porter le pavillon français aux nouveaux navires de nos anciens protégés — pour amener la prompt extinction de la protection française des boutriers de l'Oman.

LA DÉMISSION DE LORD CURZON

Lord Curzon, qui depuis six ans et demi occupait les fonctions de vice-roi de l'Inde, les plus hautes fonctions administratives auxquelles un Anglais puisse prétendre, vient de donner sa démission. Nous avons, dans le numéro de juillet de ce Bulletin, exposé le conflit qui s'était élevé entre le vice-roi et le commandant en chef de l'armée des Indes, lord Kitchener, au sujet de l'organisation du haut commandement dans la colonie. On aurait pu croire ces difficultés apaisées, puisque les deux contradicteurs semblaient s'être mis d'accord sur les points essentiels de la réforme à effectuer; elles se sont reproduites sur le choix des successeurs à donner à ce général Elles qui fut le dernier « membre militaire » du Conseil du vice-roi et qui avait échoué dans son opposition à lord Kitchener. Lord Curzon aurait voulu le voir remplacé par le général Barrow, commandant le district de Peshawar, dont il se croyait en droit d'escompter la complaisance et la souplesse, mais le gouvernement ne voulut pas s'exposer à voir renaître le conflit avec le commandant en chef et refusa de proposer au roi la nomination de sir E. Barrow, qui ne paraissait pas lui-même, au reste, très désireux de se fourrer dans ce guépier. C'est ce refus du ministère de se prêter aux désirs du vice-roi qui a provoqué la démission de lord Curzon, mais en réalité l'affaire de la nomination de sir E. Barrow n'est qu'une cause secondaire, et c'est bel et bien le conflit avec lord Kitchener qui provoque le départ du gouverneur général. C'est au reste l'impression très nette qui ressort de la lecture des cor-

respondances qui ont été échangées entre Londres et Calcutta durant les deux derniers mois et que le gouvernement anglais vient de publier.

La carrière de lord Curzon est assez connue pour qu'il suffise de rappeler ici quelques dates et quelques faits. Ses débuts ne diffèrent en rien de ceux de la grande majorité du personnel politique anglais : la High school et l'Université. Sorti de ce milieu aristocratique où la Grande-Bretagne trouve aujourd'hui encore tant d'hommes éminents, il fut « boy » à Eton et « fellow » à Balliol College, à Oxford. Un camarade, frappé de l'extraordinaire fatuité de Curzon, fit sur lui le quatrain suivant :

*My name is George Nathaniel Curzon,
I am a most superior person;
My cheeks are pink, my hair is sleek,
And I dine at Bleinheim twice a week (1).*

Après l'Université où il fut président de l'*Union Debating Society* et où il révéla de remarquables qualités d'intelligence et de volonté, il consacra plusieurs années à voyager en Asie, parcourut successivement le Turkestan russe, la Perse, l'Afghanistan, le Belouchistan et poussa jusqu'en Extrême-Orient, rapportant de ces longues tournées des livres qui font autorité. Membre de la Chambre des Communes depuis 1885 — il avait été élu à vingt-six ans — il était sous-secrétaire d'Etat au Foreign Office lorsque le gouvernement de lord Salisbury le désigna, en décembre 1898, pour succéder à lord Elgin à la tête de l'administration de l'Inde. Il n'avait pas encore quarante ans.

Disposant, de par son mariage avec une très riche Américaine, d'une fortune considérable qui lui assurait une pleine indépendance, élevé à la pairie avant de rejoindre son nouveau poste, préparé merveilleusement par ses voyages et ses études aux fonctions qu'il allait occuper, il sut donner à la vice-royauté un éclat incomparable par la façon dont il comprit les devoirs de sa charge et par son souci du faste et de la représentation, mais surtout par l'activité qu'il y déploya et qui contrastait singulièrement avec l'espèce d'apathie qui est un des traits les plus caractéristiques de la haute administration de l'Inde.

On prétend qu'un vice-roi normal passe les deux premières années de son administration à se mettre au courant des affaires de la colonie, la troisième à chercher par où il pourrait commencer les réformes dont la nécessité lui est apparue et les deux dernières — on sait que la durée de leurs fonctions ne dépasse généralement pas cinq ans — à se résigner à laisser les choses dans l'état où il les a trouvées.

Lord Curzon, lui, en débarquant à Bombay, le 30 décembre 1898, savait déjà ce qu'il voulait et au mois de mars 1899, dans son premier discours

(1) Je m'appelle George Nathaniel Curzon,
Je suis un garçon très supérieur,
J'ai les joues roses, les cheveux luisants,
Et je dîne à Bleinheim (chez le duc de Marlborough) deux fois par semaine.

de budget, il annonçait à son conseil qu'il avait groupé sous douze rubriques les réformes dont il comptait poursuivre la réalisation. S'il n'a pas réussi à épuiser tous les numéros de ce programme, que depuis lors il a publié, il en a réalisé du moins les parties essentielles et d'une façon générale il a su donner à toute cette machine, si compliquée et si savamment outillée qui s'appelle l'administration de l'Inde, une impulsion extraordinaire et à lui rendre la vie et le goût de l'action. Il apporta dans le gouvernement de la colonie cette note personnelle dont les grands administrateurs marquent leur passage. Il voulut voir par lui-même, étudier les questions sur place. Des tournées de vice-roi, qui n'étaient pour la plupart de ses prédécesseurs que des tournées d'apparat et des prétextes à magnifiques cérémonies, il fit de véritables voyages d'affaires, parcourant les provinces les plus reculées, visitant chacun des vassaux de l'Empire, séjournant dans les « camps de famine », surveillant l'exécution des mesures qu'il avait prescrites pour soulager les misères causées par la disette et les horreurs de la peste. Il vit ses collaborateurs, du haut en bas du « Civil Service », accablés sous le poids des rapports à rédiger et il chercha à réduire la pape-rasserie, de façon à rendre les administrateurs à leur rôle véritable. Il s'attacha à réformer l'organisation des services d'enseignement si insuffisants encore, à réformer la police, à développer le réseau des voies ferrées et des canaux d'irrigation.

Certaines de ses réformes provoquèrent une assez vive opposition, tantôt l'opposition des fonctionnaires, comme lorsqu'il constitua en province autonome les territoires du Pendjab qui avoisinaient la frontière Nord-Ouest, de l'opposition d'une partie de la population, comme dans cette « amputation » du Bengale dont nous aurons à reparler bientôt. Mais cette opposition, parfois bruyante, de gens troublés dans leurs vieilles habitudes, ne doit pas faire oublier ce que ces deux réformes, dont la première a subi si étonnamment l'épreuve de plusieurs années, avaient de sensé et de juste.

Lord Curzon avait en France, si l'on en juge par les courtes notices que viennent de lui consacrer les journaux quotidiens, la réputation d'un impérialiste à outrance, d'un expansionniste acharné, négligeant les problèmes de politique intérieure les plus essentiels pour ne songer qu'à des conquêtes extérieures. C'est là une conception singulièrement étroite et que ne saurait confirmer l'étude impartiale de l'histoire de l'Inde durant les six années qui viennent de s'écouler. Il avait, il est vrai, dans ses livres, prêché l'expansion de l'influence anglaise en Asie, et l'on put croire quand il partit pour rejoindre son poste, qu'on allait en effet assister à un renouveau de cette « forward policy », de cette politique « d'en avant » qui avait marqué les vice-royautés de quelques-uns de ses prédécesseurs. Il n'en fut rien cependant, et, si l'on en excepte l'expédition du Thibet qui ne fut au reste pas très meurtrière, il faudrait remonter bien haut dans l'histoire de l'Inde pour

trouver une administration aussi profondément pacifique et durant laquelle l'armée des Indes ait tiré aussi peu de coups de fusil. Sans doute il chercha à consolider l'Empire en assurant la sécurité de ses frontières et la création si heureuse de la province du Nord-Ouest, que nous rappellerions plus haut, l'envoi d'une mission à Caboul, l'action constante dans le golfe Persique — l'arbitrage de Mascate dont nous parlons d'autre part en a été un résultat — répondaient à ces préoccupations. Sans doute il s'efforça d'accroître l'efficacité et la puissance de l'armée des Indes et de la faire travailler à la grandeur de l'Empire anglais dans l'Afrique du Sud et en Chine, mais sous son règne — l'expression n'est pas trop forte — l'Inde n'a plus connu ses coûteuses et sanglantes expéditions de frontières, qui durant tant d'années avaient occupé toute l'activité de ses états-majors et de ses services et à côté desquelles l'expédition du Thibet ne fut qu'une promenade militaire. Lord Curzon laisse l'Inde dans un état de prospérité relative qu'elle n'avait plus connu depuis longtemps et dont les excédents de recettes qu'accusent les deux derniers budgets apportent la preuve. Sans doute il n'a pas pu guérir — quelle vie humaine y suffirait? — les deux grandes plaies de l'Inde : la famine et la peste; et l'on ne saurait demander à un homme de modifier en six ans les conditions générales de l'existence de 300 millions d'individus, assez profondément pour substituer à la pauvreté de la masse de la population l'aisance et le bien-être. Mais on peut dire de lord Curzon qu'il a fait plus que tout autre vice-roi depuis que la couronne a pris en mains l'administration de la péninsule, pour se rapprocher du but idéal que la civilisation a assigné à la Grande-Bretagne dans l'Inde, et pour remplir convenablement la mission de progrès qui s'impose à la puissance maîtresse de cet immense Empire.

CHARLES MOUREY.

AVIS

MM. les Ministres de l'Intérieur (en date du 20 février 1901), des Affaires étrangères (en date du 11 mars), de la Marine (en date du 13 mars), de l'Agriculture (en date du 6 février), du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes (en date du 12 février), des Travaux publics (en date du 16 avril), et de la Guerre (en date du 30 mai), ont autorisé les fonctionnaires et officiers de leur département à adhérer à l'œuvre du Comité de l'Asie Française.

M. le Ministre des Colonies a donné, le 18 juillet, la même autorisation aux fonctionnaires de son département, à la condition qu'ils ne fassent pas partie du Comité de direction.

LE RACHAT DU CHEMIN DE FER HANKÉOU - CANTON

On a beaucoup parlé ces temps derniers de la question du rachat par le gouvernement chinois de la ligne de chemin de fer Hankéou-Canton.

Cette entreprise a son origine dans un contrat passé à Washington le 44 avril 1898 entre la société américaine l' « American China Development Company » et le ministre de Chine, contrat qui fut suivi le 31 août 1900 d'une convention supplémentaire. Aux termes du premier accord, la société concessionnaire s'engageait à fournir une somme de 4 millions de livres sterling (100 millions de francs) pour la construction de la ligne. Pour garantir cette avance, le gouvernement chinois consentait à une émission d'obligations 5 0/0 qui étaient cédées à la Société à 90 0/0 de leur valeur nominale et à une hypothèque sur la ligne. L' « American China Development Company » avait droit en outre à une commission de 5 0/0 sur le total des dépenses effectuées pour les travaux de construction, mais elle s'engageait à acheter le matériel nécessaire sans aucune majoration de prix. Elle devait enfin recevoir 20 0/0 des bénéfices nets de l'exploitation. Ces obligations étaient remboursables en cinquante ans; la Compagnie Impériale des chemins de fer chinois se réservait cependant la faculté de les racheter au prix de 102,50 pendant la période de vingt-cinq années qui suivrait leur émission, et, cette période une fois écoulée, sans aucune prime. Au cas d'un rachat, le gouvernement chinois déclarait reprendre son entière liberté d'action.

Mais l'on ne tarda pas à s'apercevoir des difficultés matérielles que présentait cette entreprise et à reconnaître que sa réalisation allait nécessiter des dépenses de beaucoup supérieures à celles qui avaient été prévues. Ce fut la cause de la conclusion du second contrat par lequel le gouvernement chinois empruntait une somme de 40 millions de dollars américains or, ou 200 millions de francs, c'est-à-dire le double de la somme primitive. Dans ses diverses stipulations ce second contrat ne différait pas sensiblement du premier. Il y figurait en particulier la même clause de rachat que les Chinois se réservaient en « tous temps » à condition de donner un préavis de quatre mois. Le gouvernement impérial s'engageait à ne mettre aucune entrave à la construction du chemin de fer qui devait être achevée dans un délai de cinq ans, et la Société américaine, de son côté, prenait l'engagement de ne « pas transférer ses droits à une autre nation ou à des particuliers d'une autre nationalité. » (Article 17.)

Ces contrats restèrent deux années entières sans recevoir d'application : ce n'est, en effet,

qu'en juillet 1902 qu'un emprunt fut la première mise à exécution des conventions passées en 1898 et 1900. La plus grande partie des parts de cet emprunt d'origine américaine furent, en sous-main, rachetées par des Belges. Le roi Léopold II prenait en effet le plus vif intérêt à cette entreprise et méditait de vastes projets en Extrême-Orient, encouragé par le succès de la Société franco-belge du chemin de fer Pékin-Hankéou dont la ligne projetée était le prolongement. Les Belges s'assurèrent donc la majorité des parts et leur groupe, devenu très actif, s'efforça d'acquiescer un rôle prépondérant dans la société nouvelle.

Bientôt cependant — et malgré l'inauguration solennelle du tronçon Canton-Fatchan (novembre 1903) — les difficultés ne tardèrent pas à surgir de tous côtés. La Société était en réalité dirigée par un consortium belge-américain dans lequel les deux éléments étaient loin de vivre en parfaite intelligence. Les Belges étaient accusés d'avoir pris la haute main sur le contrôle et d'être devenus, grâce à leur participation financière, les véritables maîtres de l'entreprise. Les Chinois, de leur côté, semblaient se montrer très peu favorables à la construction de la nouvelle ligne; ils se plaignaient de la lenteur avec laquelle étaient menés les travaux, prétendaient que les clauses du contrat n'étaient pas fidèlement exécutées et s'indignaient surtout de voir s'introduire un élément étranger nouveau, de nationalité différente de celle de la Société réellement concessionnaire. Enfin, les fonds dont disposait l' « American China Development Company » paraissaient encore insuffisants pour mener à bien l'exécution des travaux. En présence de ce mauvais vouloir et de ce peu de succès, il fut question de la liquidation de la Société. Le bruit courut dans les milieux financiers d'un projet de participation française : des pourparlers auraient été amorcés avec plusieurs grands établissements de crédit afin de s'assurer leur concours pour tenter de relever l'entreprise. On parlait également, à la même époque, des intentions de la Société d'études de chemins de fer en Chine, qui était poussée par de hautes influences à faire valoir le droit éventuel de préemption qu'elle avait formellement stipulé dans le contrat du chemin de fer Pékin-Hankéou, et à obtenir ainsi la concession entière du Grand Central-Chinois, de Pékin jusqu'à Canton. D'autres au contraire, s'appuyant sur l'article 17 du contrat américain interdisant formellement la substitution d'étrangers d'une autre nationalité, prétendaient qu'il ne pouvait être sérieusement question que de la reprise de ce projet par des capitaux indigènes, idée qui commençait alors à rencontrer quelque faveur en Extrême-Orient. La situation était donc déjà grave lorsque des dissentiments qui éclatèrent parmi le haut personnel et nécessitèrent le rappel des ingénieurs vinrent la compliquer encore de telle façon que les travaux durent être complètement suspendus.

Le bruit du rachat de la concession par le gou-

vernement chinois commençait à s'accréditer à la fin de 1904. Dès le mois de décembre, le Wai-ou-pou fit connaître pour la première fois officiellement au représentant des États-Unis à Pékin son intention de dénoncer le contrat en se basant sur l'infraction de l'article 17. Peu de temps après, la Compagnie impériale des chemins de fer chinois offrait à la Société américaine le rachat à 500 ou 600 dollars or des titres qui avaient une valeur réelle de 100 dollars. Le gouvernement chinois proposait pour l'annulation du contrat et le paiement des travaux déjà effectués, une somme de 6.700.000 dollars or, plus des intérêts de 5 0/0. Le groupe américain, qui avait réussi entre temps à racheter un certain nombre des parts possédées par les Belges, devait naturellement être tenté par une offre semblable. Les Chinois venaient en effet lui proposer d'abandonner, moyennant une somme représentant presque le sextuple de ses débours, une entreprise où il s'était heurté à des difficultés de toutes sortes et au moment où il commençait à se décourager. Mais il fallait cependant que l'acceptation de cette offre fût approuvée par l'assemblée générale des actionnaires de l'« American China Development Company » qui devait avoir lieu au commencement du mois d'août.

La question en était à ce point quand intervint un élément nouveau. Le roi des Belges voyait en effet dans l'abandon du contrat par les Américains un échec à ses propres projets en Extrême-Orient. Détenteur d'un très grand nombre des parts de la Société américaine, il fit tous ses efforts pour user de son influence de gros actionnaire afin d'empêcher la réalisation de ce rachat. Léopold II fit faire dans ce but des démarches aux États-Unis et eut lui-même une entrevue avec M. Pierpont-Morgan, le puissant banquier du groupe américain, auprès duquel il aurait insisté, dit-on, pour qu'il renoncât à l'idée d'abandonner la concession de la ligne Hankéou-Canton. On ignore les résultats de cette conversation; il semble cependant que le roi des Belges ne soit parvenu qu'à obtenir l'ajournement de l'assemblée générale des actionnaires.

La question, qui est toujours allée en s'élargissant, semble être maintenant portée sur le terrain politique. Certains journaux anglais et américains laissent entendre que toute l'affaire a été suscitée par les menées des Japonais qui, ambitionnant pour eux-mêmes la construction de la ligne, sont prêts à procurer sous main aux Chinois les fonds nécessaires pour le rachat du contrat. Quoi qu'il en soit, le président Roosevelt, avec lequel M. Pierpont-Morgan vient d'avoir une entrevue, ne semble pas favorable à l'idée d'un rachat qui porterait atteinte au prestige américain en Extrême-Orient. D'un autre côté il convient de remarquer que sur cette question est venue se greffer la grave affaire du boycottage des marchandises américaines en Chine. Comme il s'est naturellement établi une grande connexité entre ces deux questions, le moment paraît sans doute au Président peu propice pour entamer des négocia-

tions en vue du rachat, alors que les relations sont assez tendues entre les États-Unis et le Céleste-Empire. Peut-être aussi désire-t-il attendre le résultat des pourparlers qui se poursuivent à Portsmouth et qui absorbent actuellement toute son attention.

Signalons cependant que le journal *le Temps* annonçait, dans son numéro du 19 août, le prochain départ pour la Chine de M. Conger, l'ancien ministre des États-Unis à Pékin, ayant pour mission d'établir une entente avec le gouvernement chinois afin de faire cesser le boycottage et sans doute de prendre également une décision en ce qui concerne le contrat de concession de la ligne Hankéou-Canton.

Dans l'état actuel de la question, il paraît téméraire de préjuger de la solution qui interviendra. Nous avons simplement cherché à mettre les choses au point dans une question qui touche de gros intérêts. Venant à se produire au même moment que le boycottage des marchandises américaines, cette offre de rachat semble être la manifestation d'un état d'esprit nouveau en Chine, d'un mouvement anti-étranger d'un caractère pacifique qui peut réserver des surprises.

LE GOUVERNEMENT DE L'INSULINDE

Nous avons publié dans notre Bulletin de juin les passages principaux d'un rapport rédigé par M. de Lamothe, gouverneur des colonies, à la suite de la mission qu'il avait accomplie aux îles Philippines pour le compte du gouvernement général de l'Indo-Chine. Au cours de cette mission, M. de Lamothe n'a pas seulement visité l'archipel que la guerre hispano-américaine a fait échoir aux États-Unis, il avait commencé par une étude de l'Inde néerlandaise dont il a consigné les résultats dans un rapport que nos lecteurs peuvent lire ci-après.

JAVA

Il n'est pas facile à un étranger de se mettre au courant des questions qui intéressent les Indes néerlandaises. Pour les connaître à fond il faudrait pouvoir recourir aux nombreuses publications — toute une littérature coloniale — dont elles ont été l'objet; malheureusement ces publications sont en langue hollandaise, idiome peu accessible aux profanes. Il est vrai que presque tous les fonctionnaires hollandais possèdent (quelquefois très remarquablement) l'une des trois grandes langues qui se parlent dans le voisinage des Pays-Bas : l'allemand, l'anglais ou le français; notre langue notamment est tout particulièrement en honneur parmi les classes dirigeantes, elle est enseignée dans tous les cours supérieurs des écoles de Java. C'est donc presque uniquement par voie de conversation qu'il m'a été possible d'obtenir les renseignements nécessaires pour apprécier la situation du magnifique empire que les Hollandais ont conservé

dans l'Insulinde et ce procédé ne peut évidemment donner que des résultats incomplets, même quand on a pour guides ou pour points de repère deux ouvrages aussi remarquables que l'étude de M. Chailley-Bert et celle plus récente (en anglais) d'un professeur américain, M. Clive Day, dont le directeur d'un des plus importants journaux de Java me disait que c'était le livre le mieux documenté et le plus impartial qui ait été écrit sur l'administration coloniale hollandaise.

En somme, tout en admirant très sincèrement les résultats matériels obtenus à Java, je ne crois pas que nous puissions y trouver beaucoup d'exemples à suivre en matière d'orientation politique ou d'administration. L'organisation actuelle est la résultante du fonctionnement et de l'évolution trois fois séculaire d'une méthode empirique, consistant au début en une exploitation commerciale sans vergogne de la population indigène par l'ancienne compagnie des Indes, et qui, passant par le régime des cultures forcées, ébauché par Daendels et porté au plus haut degré d'efficacité par Van den Bosch, s'est modifiée progressivement, dans un sens de plus en plus humanitaire, pour aboutir au régime presque paternel d'aujourd'hui. Chacune des étapes parcourues a laissé quelques traces dans les institutions; et le caractère éminemment conservateur de l'administration hollandaise retarde, quelquefois pendant de longues années, la mise en pratique de réformes sur l'opportunité théorique desquelles gouvernants et gouvernés européens sont depuis longtemps d'accord. Je ne parle pas, et pour cause, des gouvernés indigènes qui jusqu'à présent n'ont guère eu voix au chapitre.

Le partage des attributions entre le gouvernement métropolitain, le gouverneur général des Indes Orientales et les autorités locales, est établi sur des bases passablement bizarres, comportant l'existence simultanée d'une centralisation financière vraiment excessive et d'une très grande décentralisation dans la direction du personnel tant européen qu'indigène de chaque circonscription résidentielle. Les états généraux de Hollande votent chaque année le budget des Indes néerlandaises qui s'élève pour 1902 à 129 millions de florins des Pays-Bas, équivalant à environ 300 millions de francs. Le gouverneur général peut effectuer par délégation de la reine, des virements dans la partie de ce budget qui comprend des dépenses à effectuer dans la colonie. Il n'existe ni budgets de résidences, ni budgets municipaux, ce qui provoque chaque année les réclamations des circonscriptions les moins favorisées dans la répartition des crédits. Ce système de « budget unique » qui paraît avoir la faveur de quelques hauts fonctionnaires de l'Indo-Chine est dénoncé aux Indes néerlandaises comme une cause de mécontentement et un obstacle des plus sérieux à l'initiative des pouvoirs locaux et au développement de l'esprit de progrès chez leurs auxiliaires indigènes. Le premier à s'en plaindre est d'ailleurs le gouverneur général lui-même.

M. le général Van Henstz m'a en effet déclaré sans ambages que le temps qu'il emploie à donner les signatures que comporte sa qualité d'ordonnateur universel, lui paraît du temps perdu pour l'accomplissement de sa véritable mission de gouvernement. Tout le monde reconnaît donc la nécessité de réformes dont l'énumération a été reproduite aussi bien par M. Chailley-Bert que par M. Clive Day. On a même chargé un très haut fonctionnaire, neveu d'un ancien gouverneur général, de la mission spéciale de former un programme de décentralisation, dont l'essai loyal devait être, disait-on, tenté tout d'abord dans quelques résidences de Java et surtout dans les centres urbains, privés jusqu'à ce jour des plus élémentaires institutions municipales. La montagne en travail semble n'avoir enfanté qu'une souris; l'essai en question se bornera, paraît-il, à l'établissement dans le courant de 1905, de municipalités pourvues de pouvoirs très restreints dans les cinq villes de Java, soit : Batavia, Sourabaya, Samanang, Bandoeng et Buitenzorg. Comme innovation ce n'est vraiment pas excessif.

La politique indigène.

En ce qui concerne l'administration indigène proprement dite, les Hollandais ont consacré à l'aristocratie javanaise préexistante des fonctions d'apparat fort bien rétribuées et qui laissent à la population musulmane l'illusion d'être gouvernée par des chefs naturels; mais il est bien entendu que ce n'est qu'une illusion et, peut-être, les notabilités indigènes s'en rendent-elles mieux compte qu'on ne semble le supposer en haut lieu. On a beaucoup vanté, dans des livres publiés à l'étranger, la sagesse de cette politique; mais sur place, on rencontre déjà bien des gens qui se rendent compte de la vérité de cette vieille formule d'après laquelle on ne peut s'appuyer que sur ce qui résiste. Des Américains envoyés en mission à Java, au début de l'occupation des Philippines ont paru surtout frappés de la ligne de démarcation absolue tracée par les institutions des Indes néerlandaises, entre les diverses classes de la population. Européens et assimilés, natifs musulmans, Chinois immigrés et leurs descendants forment trois catégories dans lesquelles chaque individu est parqué avec défense d'en sortir. Il n'y a, paraît-il, que trois ou quatre exemples de Malais ou de Chinois qui aient obtenu, après des formalités sans nombre, leur assimilation à l'élément européen; d'autre part, un métis Chinois-Malais, devenu musulman et ayant dans ses veines quinze seizièmes de sang indigène, s'est vu refuser l'autorisation de couper une tresse et de renoncer de faire officiellement partie de la communauté chinoise. On prétend protéger par là l'indigène contre l'intelligence commerciale supérieure du Chinois et de la postérité « même mestissée » de celui-ci; mais il faut bien avouer que des mesures aussi restrictives, ainsi que l'interdiction de résidence dans certaines provinces, qui subsiste encore dans toute sa rigueur, res-

semblent à s'y méprendre aux précautions prises jadis contre les Juifs. On sait ce qu'il en est advenu. Il existe d'ailleurs des règlements de police défendant à chaque catégorie de revêtir le costume propre à l'une des deux autres et un Malais même élevé à l'européenne doit conserver, sur son pantalon et sous sa jaquette, un bout de « sarong » suffisamment apparent pour faire constater qu'il n'est ni un Européen ni un assimilé.

Les mêmes observateurs, d'accord en cela d'ailleurs avec quelques-uns des fonctionnaires hollandais les plus éclairés, ont remarqué également qu'en s'abstenant systématiquement d'introduire parmi les indigènes l'usage d'un idiome européen, les possesseurs de l'Insulinde avaient fermé à l'élite de la population l'accès d'études s'élevant au-dessus des branches les plus élémentaires de l'enseignement primaire; ce qui permettait de leur prêter l'intention de prolonger aussi longtemps que possible la minorité intellectuelle du peuple dominé. Les Hollandais, semble-t-il, aiment leurs administrés de la Malaisie, à la façon de ces parents qui adorent leurs enfants, mais voudraient bien ne pas les voir grandir parce que, devenus grands, ils seront probablement moins soumis. C'est là un mode d'éducation bien fait, à mon sens, pour préparer des déboires et un assez fâcheux avenir aussi bien aux enfants qu'aux parents eux-mêmes.

Les fonctionnaires hollandais de la vieille école (il n'est que juste de dire à ce propos qu'il existe dans le corps des résidents et des autres administrations publiques un groupe considérable de réformateurs) ont deux arguments en faveur de la politique suivie jusqu'à ce jour. En ce qui concerne l'éducation dans une langue européenne qui naturellement ne pourrait être que le hollandais, je les ai entendus s'exclamer avec une modestie qui ne manque pas d'originalité : « Pourquoi voulez-vous que, possédant entre les indigènes et nous un moyen de communication verbale aussi simple de syntaxe et aussi aisé de prononciation que le malais, nous nous obstinions à leur enseigner un idiome aussi dur, rébarbatif et compliqué que le nôtre? » L'autre argument est celui-ci : « Sur 36.000.000 d'habitants des Indes néerlandaises, il faut compter au moins 34.000.000 de musulmans à qui suffit l'enseignement très sommaire des éléments de la lecture et de l'écriture de la langue malaise, soit en caractères arabes soit en caractères latins. Ils n'en demandent pas davantage, et ne sentent nullement la nécessité de faire l'effort nécessaire pour acquérir des connaissances supérieures dont ils ne trouveraient pas l'emploi. » A cela les progressistes répondent qu'il ne s'agit pas en effet de s'adresser aux masses, comme les Américains peuvent le faire aux Philippines, où ils ont trouvé un peuple également malais d'origine mais déjà modifié par un christianisme au moins nominal; ce qu'on devrait, ce qu'on peut faire à Java c'est ouvrir plus largement l'accès des connaissances de l'Europe aux classes supérieures de la population. Ils ajoutent que les musulmans

javanais ne sont nullement des fanatiques intrançais, leur tolérance relative étant démontrée par la facilité avec laquelle, au mépris de l'une des prohibitions les plus formelles de l'Islam, les femmes et filles de leur race s'unissent à des chrétiens et même à des Chinois (1). Il est probable que c'est l'opinion des progressistes qui finira par prévaloir; et son application modifiera à la longue le caractère de la domination hollandaise sous la condition posée par le fabuliste :

Pourvu que Dieu lui prête vie.

Actuellement, si une catastrophe analogue à celle qui a changé le sort des Philippines faisait tout à coup disparaître cette domination, elle ne laisserait derrière elle, après trois cents ans de durée, presque aucune trace dans l'esprit, les mœurs, le langage, la capacité intellectuelle et politique des populations dominées. Il n'en resterait que des témoignages matériels, notamment d'admirables travaux publics, dont les successeurs conserveraient l'usage et le profit, alors que l'achèvement de la conquête morale eût opposé un obstacle peut-être infranchissable à l'implantation et surtout à l'affermissement d'une domination nouvelle. Pour le moment, dans son budget de 129.000.000 de florins, l'Inde néerlandaise inscrit une somme de 47.000.000 de florins aux dépenses de la guerre et de la marine (dont 10.000.000 dépensés en Europe) et consacre seulement un peu plus de 5.000.000 aux dépenses de l'instruction publique, dont 3.262.000 pour les écoles européennes aux Indes, et seulement 1.779.000 pour l'enseignement indigène.

La situation économique.

La situation économique du pays n'est pas non plus sans inspirer quelque appréhension. La productivité de l'île de Java ne se développe plus en raison de l'augmentation de la population. Depuis quelques années elle semble rester stationnaire. On a dénoncé comme l'une des causes les plus immédiates de cette stagnation le drainage exagéré des ressources de l'île la plus riche et la plus peuplée de l'Insulinde au profit des possessions dites extérieures, surtout de Sumatra (guerre d'Atjeh, etc.). Il y a là un sujet de plaintes qui rappelle assez bien les doléances de la Cochinchine et du Cambodge, doléances dont j'ai dû moi-même me faire l'écho en diverses circonstances, au sujet de la part excessive que prélève le Tonkin sur les ressources générales de l'Indo-Chine.

L'esprit hollandais ne comporte pas, à l'égard des possessions lointaines, des accès de munificence métropolitaine (2) semblable à celle dont la France a souvent donné l'exemple, surtout en Algérie, et dont les Etats-Unis font preuve actuelle-

(1) Un proverbe anglais définit assez plaisamment ce trait spécial du caractère hollandais :

In matter of commerce the fault of the Dutch
Is giving too little and asking too much.

(2) Ce serait ici le lieu de traiter la question des métis mais je ne veux pas faire double emploi avec les remarquables rapports de M. le consul général de Coutouly.

ment aux Philippines. Il existe une certaine question de remboursement de contingents versés jadis à la Métropole par le budget des Indes néerlandaises qui, sous le nom de « dette d'honneur » revient chaque année à la tribune des états généraux de La Haye, tout aussi inutilement d'ailleurs que la question de l'emploi de la « rente de l'Inde française » devant le parlement de Paris. On ne saurait donc compter sur le parlement des Pays-Bas pour apporter un remède prompt et efficace à la situation financière, de plus en plus embarrassée, de ses possessions. Aussi, en présence de l'impossibilité d'obtenir le redressement d'abus, dont la permanence leur semble incompatible avec les principes de la plus élémentaire équité, certains députés hollandais en sont-ils venus, comme M. Van Kol, à déclarer que la mise en valeur d'un empire colonial de deux millions de kilomètres carrés était trop au-dessus des forces d'un aussi petit pays que les Pays-Bas. Ils ont préconisé une solution radicale, qui comporterait la vente de la majeure partie des territoires jugés d'un entretien trop dispendieux et l'application du produit de cette vente à l'amélioration des conditions économiques et au développement de l'outillage des territoires à conserver.

« Lâchons l'Asie, prenons l'Afrique », conseillait récemment aux Français M. O. Reclus. « Gardons Java, et peut-être Sumatra, dit M. Van Kol à ses compatriotes, et lâchons le reste. »

Naturellement des protestations se sont fait entendre contre ce projet de liquidation partielle; on a parlé d'abdication; on a énergiquement refusé à la génération actuelle le droit de renier la mission historique de la Hollande. Au mois d'octobre dernier, un résident des Célèbes, en congé, faisait devant la société indienne (Indische Genootschap) de La Haye, une conférence remarquable où il développait ce thème; mais il proclamait en même temps les devoirs des Néerlandais envers l'Insulinde et préconisait des réformes autrement radicales que le timide essai de décentralisation résolu à Batavia: admission des Javanais aux postes jusqu'ici réservés aux Européens, proposition de fédération des possessions néerlandaises, avec autonomie administrative et budgétaire, etc., etc. Ce qu'il y a de plus curieux dans l'affaire, c'est que dans la discussion qui suivit, au sein d'une assemblée où ne manquaient certes pas les compétences, ni les anciens fonctionnaires des Indes orientales, ce ne fut pas tant le principe même de ces réformes qui fut mis en question, mais bien les délais et l'ordre dans lesquels elles pouvaient être menées à bonne fin. C'est certainement là ce qu'il est permis d'appeler un signe des temps.

Fait également très curieux, et auquel M. Chailley-Bert ne paraît pas avoir prêté toute l'attention qu'il mérite, l'absence complète d'institutions représentatives dans les Indes néerlandaises, aussi bien pour les Européens et assimilés que pour les indigènes, trouve un correctif dans l'existence d'une certaine liberté de discussion. La loi sur la presse est absolument la même pour les journaux indigènes que pour les journaux

imprimés en langue hollandaise. Bien que cette loi prescrive un dépôt préalable, deux heures avant la publication du journal, cette prescription, depuis longtemps tombée en désuétude, ne semble pas gêner outre mesure le développement de la presse périodique. Celle-ci exerce, paraît-il, une influence réelle comme frein et moyen de contrôle à l'égard des administrations locales; elle ne se gêne nullement pour critiquer les abus qui lui sont signalés, à la condition toutefois de ne pas se livrer à des attaques ou diffamations personnelles qui provoqueraient une répression judiciaire. Je me suis longuement entretenu sur ce sujet avec M. Van Goens, directeur d'un des plus importants journaux hollandais de l'île, le *Soerabaja Handelsblad* et avec M. Bousquet (descendant de réfugiés de l'Edit de Nantes) qui dirige un journal en langue malaise.

En somme, si on laisse de côté les « Possessions extérieures », sur lesquelles je n'ai obtenu que des renseignements assez contradictoires que je ne pouvais contrôler *de visu*, le gouvernement de l'île de Java qui, avec sa dépendance immédiate, Madoera, renferme les sept neuvièmes de la population totale de l'Insulinde hollandaise (28.000.000 sur 36.000.000) me paraît, en toute équité, aussi tolérable que peut l'être un régime basé sur le despotisme bienveillant, paternel même, mais singulièrement routinier, d'une bureaucratie d'origine étrangère. Ce système vaut surtout par les hommes chargés de l'appliquer et, sous ce rapport, le personnel du « Binnenlandsch bestuur » (service civil des Indes Néerlandaises) est absolument remarquable par le soin apporté à son recrutement et par sa connaissance des hommes, des choses et des idiomes du pays. Il fonctionne donc d'une façon satisfaisante, au moins en apparence; mais il est permis de douter qu'il ait poussé dans le sol des racines assez profondes et assez vigoureuses pour résister à une forte bourrasque venant du dehors. En cas de complications extérieures, suivant une expression pittoresque, que j'ai entendu formuler sur place, bien peu de Javanais lèveraient l'index pour appeler ou aider les ennemis de la domination hollandaise; mais moins nombreux encore seraient ceux qui lèveraient le doigt pour repousser l'agresseur. Au temps où nous sommes, cet état d'esprit des administrés ne présente plus une garantie suffisante pour assurer la durée d'un régime.

D'autre part, les effectifs de l'armée des Indes orientales, déjà bien limités en temps ordinaire, pour assurer le maintien de l'ordre sur tout le territoire d'un empire colonial aussi étendu, ne se prêtent nullement à la brusque augmentation que nécessiterait une guerre extérieure. L'organisation de cette armée exclusivement basée sur l'engagement volontaire, aussi bien des Européens que des Indigènes, n'a aucune élasticité. Les Pays-Bas ne possèdent point d'ailleurs une marine assez puissante pour interdire l'accès de leur vaste empire insulaire, aux flottes d'une puissance telle que le Japon.

L'Agriculture et l'Industrie

DANS L'INDE FRANÇAISE

Différents journaux économiques et coloniaux se sont préoccupés de l'étude que j'ai récemment publiée (1) sur le commerce des arachides à Pondichéry et de mes conclusions; la *Dépêche Coloniale*, notamment, admet à la suite de mes arguments, l'inutilité de la construction d'un chemin de fer entre Cuddalore et Pondichéry; mais elle dit: « Il ne résulte pas de là qu'il faille se croiser les bras et ne rien faire (2). »

Je suis de l'avis de la *Dépêche Coloniale*; il faut faire quelque chose; d'ailleurs, en matière d'économie sociale, de quelque pays qu'il s'agisse, il y a toujours à faire et l'on n'est jamais autorisé à se croiser les bras.

Mais que faire?

Au point de vue commercial, je crois qu'aucune amélioration n'est indispensable à Pondichéry; car, d'une part, le port s'est toujours montré, jusqu'à présent, à la hauteur des services qu'on lui a demandés et, d'autre part, je ne prévois pas qu'on soit jamais amené à lui en demander davantage; je prévois cependant que l'exportation pondichérienne pourra augmenter si l'on sait engager les colons dans la direction industrielle que je montrerai tout à l'heure et qui me paraît la seule convenable. Mais, l'exportation industrielle ne présente jamais le caractère d'urgence impérieuse que présente l'exportation agricole; sauf exceptions qui n'existent pas à Pondichéry, les produits agricoles demandent à être mis, aussitôt récoltés, entre les mains des consommateurs, tandis que l'exportation des produits industriels peut attendre; de telle sorte que rien n'empêcherait les producteurs industriels, s'ils arrivaient à produire beaucoup, de régler leurs engagements pour n'avoir point à expédier pendant l'époque d'embarquement des arachides. Une exportation industrielle considérable ne rendrait pas le port insuffisant, à la condition que les exportations fussent faites avec intelligence et discipline.

Il n'y aurait, dans ces conditions, à craindre un encombrement et une insuffisance du port que si l'exportation des arachides augmentait; or, il est raisonnable de penser que le trafic des arachides à Pondichéry ne sera jamais supérieur à ce qu'il a été dans les meilleures années. D'un côté, en effet, comme je l'ai amplement démontré, Pondichéry ne peut absolument pas prétendre détourner à son profit les trafics des ports anglais voisins et, d'un autre côté, les terrains qui alimentent, en arachides, le trafic pondichérien ne donneront jamais plus que ce qu'ils ont donné dans les années de meilleur rendement.

Aucune réforme de trafic ne paraît donc indis-

pensable; on ne saurait contester, cependant, que l'allongement du wharf ou la construction de magasins généraux puisse rendre quelques services; mais, je dis qu'on n'attend point après les services que pourront rendre de telles améliorations, que ces améliorations seraient simplement des améliorations de luxe et que notre colonie a mieux à faire, pour l'instant, que du luxe. Qu'avant de s'empêtrer dans de nouvelles dettes, elle paie les anciennes, celles, par exemple, qu'elle a contractées vis-à-vis de la Compagnie du South Indian Railway pour le chemin de fer de Karikal à Peralam; ou, si elle croit pouvoir aisément supporter de nouvelles charges, qu'elle entreprenne d'améliorer le port de Karikal qui se distingue autant par son mouvement de voyageurs et de riz que par sa désastreuse tendance à s'ensabler; qu'elle entreprenne de donner de l'eau potable aux populations de Chandernagor qui n'ont pour boire que l'eau boueuse et infectée de l'Ougli; qu'elle améliore les routes qui sont toutes extraordinairement défoncées et quelquefois impraticables, qu'elle consacre à leur empierrement, non pas des morceaux de briques, mais du granit qui abonde dans le pays; qu'elle offre aux Hindous des hôpitaux convenables et non des granges dont les parias veulent à peine; qu'elle vienne en aide aux femmes enceintes; qu'elle organise une *Goutte de lait* pour les malheureux petits dont les mères ont les seins vides; qu'elle répande l'enseignement primaire.

Voilà des améliorations indispensables et qu'il faudrait entreprendre; elles seront entreprises seulement quand l'administration sera *économique* et non *politique*, quand elle s'accordera avec les pouvoirs locaux au lieu d'être constamment en conflits maladroits avec eux, et que toutes les énergies éparpillées seront groupées et consacreront sincèrement leurs efforts au bien du peuple.

* * *

Le territoire de Pondichéry, qui est de beaucoup le plus vaste de nos territoires hindous, ne mesure que 29.145 hectares dont 9.000 environ occupés par la ville noire et la ville blanche de Pondichéry, par quatre communes, huit cours d'eau, des routes, etc., sont distraits de l'agriculture; 20.000 hectares sont cultivés; autrefois, sur ces 20.000 hectares, 1.000 étaient plantés en indigofères lesquels donnaient annuellement plus de 37.000 kilogrammes d'indigo et alimentaient 92 indigoteries et 121 teintureries. L'application industrielle des teintures à la fuschine a durement frappé cette culture et les industries connexes; actuellement, les plants d'indigofères et les teintureries sont en petit nombre; seules sont teintes les pièces de cotonnades destinées à la Côte occidentale d'Afrique et dont nous reparlerons.

Aujourd'hui, on cultive surtout les bananiers, pour leurs fruits; les ricins, pour l'huile d'éclairage et d'alimentation; le riz, les palmiers, pour leur sève; les cocotiers, pour leur sève et pour leurs fruits et les arachides.

(1) Voir le *Bulletin du Comité de l'Asie française* de mai 1905: Le commerce des arachides à Pondichéry.

(2) *Dépêche coloniale* du 18 juin 1905.

Les palmiers cultivés appartiennent à l'espèce du *Borassus flabelliformis*; leur exploitation dure trois mois par an; par une incision faite au sommet du tronc, on laisse écouler le suc ou *padany*; ce suc évaporé donne le *jadre de palmier* qui est du sucre presque pur et dont les indigènes sont très friands; fermenté, il donne l'*arack* qui est un alcool.

Les cocotiers sont cultivés sur 4.000 hectares du territoire de Pondichéry; le cocotier, à partir de l'âge de cinq ans et pendant soixante-quinze ans environ, donne chaque mois un pédoncule floral ou spadix; si le cocotier est cultivé pour les noix on laisse le spadix donner ses fruits, chaque arbre donne environ 80 cocos par an; chaque fruit fournit, en moyenne, 625 grammes d'enveloppe fibreuse, dont on tire la bourre de coco, laquelle sert à faire des tapis, ou bien, préparée et teinte en noir, constitue un crin végétal; 141 grammes de coque ligneuse qui est utilisée comme combustible; 434 grammes d'amande fraîche et 250 grammes d'eau ou lait de coco; l'amande contient 1 0/0 de sucre et le lait 1,5 0/0; le lait est utilisé dans les préparations culinaires par les indigènes. L'amande est consommée crue ou bien séchée pour l'extraction de l'huile; sèche, elle s'appelle *copra*; elle contient 65 0/0 d'huile; les indigènes la broient avec une petite quantité de sable dans des moulins en bois qu'actionnent des bœufs; le sable rend le broiement plus intime et fait rendre à l'amande presque toute l'huile qu'elle contient, mais il souille le tourteau et en diminue la valeur; l'huile est utilisée pour les besoins locaux en huile à manger ou à brûler; le résidu ou tourteau pèse 35 0/0 du *copra* et sert d'engrais ou de nourriture pour les bestiaux.

L'exploitation des cocotiers pour la sève rapporte au propriétaire deux fois plus que l'exploitation pour les fruits; au début de chaque floraison, on fait une ligature à la base du spadix et, par une incision faite dans ce spadix, la sève s'écoule dans des panelles convenablement placées; si la sève est recueillie pour être livrée telle quelle aux indigènes qui l'utilisent comme boisson au lieu et place de vin, la panelle est intérieurement enduite de chaux, afin que le liquide ne fermente pas; la sève ainsi recueillie s'appelle *callou*; elle contient 15 0/0 de sucre.

Le *callou* évaporé donne du sucre qu'on appelle *jadre de cocotier* et qui est consommé en nature par les indigènes.

Le *callou* mis en fermentation donne l'*arack* du cocotier; cette fermentation dure vingt heures, au bout desquelles commence la fermentation acétique qui transforme le *callou* en *callou cady* (vinaigre de *callou*). Pour empêcher la production de vinaigre, on arrête la fermentation en mettant dans le *callou* en travail de l'écorce de *velvetum patté* (*acacia leucophloea*). Dix litres de *callou* distillé donnent 75 centilitres d'alcool à 90°; un cocotier, fournissant 260 litres de *callou* par an, donne chaque année 20 litres d'alcool à 90°.

La colonie frappe d'un impôt de 40 centimes

par an tout palmier livré à l'exploitation du *padany* et de 3 fr. 25 à 5 francs par an chaque cocotier livré à l'exploitation du *callou*; les droits sur les palmiers rapportent assez peu; ceux sur les cocotiers rapportent, par an, 19.000 francs environ. En outre, « la colonie est propriétaire du matériel de distillation des alcools indigènes; elle a le monopole de cette distillation qu'elle fait effectuer par un fermier à qui elle achète l'alcool à un prix déterminé; elle livre enfin ses produits à la consommation par l'intermédiaire de débiteurs choisis par elle, et à qui elle impose un prix de vente et une redevance. Par surcroît, elle est importatrice d'*arack* étranger, dit de Colombo. Aucun autre alcool, fût-il français, ne peut être débité dans la colonie (1). Cette organisation rapporte à la colonie plus de 500.000 francs par an, soit le quart des recettes totales ».

La distillerie installée à Ariancoupom, près Pondichéry, est dans un état déplorable; elle est tenue de fournir à la consommation de l'alcool à 47° convenablement rectifié; or, elle distille et rectifie mal; nous n'en sommes heureusement plus au temps où les alambics de cuivre de cette distillerie, au contact de l'acide acétique de l'alcool mal préparé, débitait, en même temps que l'*arack*, de l'acétate de cuivre qui passait dans l'estomac des consommateurs; mais l'alcool fourni est de mauvaise qualité. Il serait convenable que la colonie, qui s'arroge le monopole d'alcooliser les indigènes, comme s'il s'agissait d'un droit sublime, les alcoolisât proprement, sans ajouter au poison éthylique des toxiques accessoires.

Le riz cultivé sur le territoire pondichérien est consommé sur place.

Les terrains consacrés à la culture des arachides sont peu nombreux et peu importants; les arachides qu'exporte Pondichéry viennent donc, à peu près exclusivement, du territoire anglais. En considérant le graphique des exportations d'arachides pendant ces dernières années (2) (lequel est le reflet tellement exact des productions successives qu'il pourrait être présenté comme le graphique de ces productions), on constate que, depuis 1902, la production est en diminution croissante. Il y a là un péril en perspective, peut-être parce que la graine s'épuise à nouveau, et, si l'on n'avise pas, la production tombera sans doute bientôt à néant, comme en 1897. Il faudrait aviser promptement; faire des essais comparés de culture au jardin colonial de Pondichéry qui coûte à la colonie 12.000 francs par an, et qui ne sert à rien autre qu'à entretenir des plantes vertes, à l'usage des fonctionnaires qui donnent des soirées; il faudrait qu'à la tête de ce jardin colonial il y eût un homme plein, non pas seulement de bonne volonté, mais d'intelligence et d'initiative; il faudrait surtout que le président de la Chambre d'agriculture ne fût pas un indus-

(1) Extrait du discours du gouverneur des Etablissements français dans l'Inde à l'ouverture de la session ordinaire du Conseil général, le 31 octobre 1904.

(2) Voir le *Bulletin du Comité de l'Asie française* de mai 1905.

triel; et que ce jardin colonial, sous une direction éclairée et sous l'impulsion d'un président de Chambre compétent, fit des essais comparatifs de graines et d'amendements, déterminât les conditions d'un rendement maximum et prolongé et constituât des champs modèles pour l'instruction des agriculteurs. Les agriculteurs du territoire anglais, qui sont au courant de ce qui se passe sur notre territoire, ne manqueraient pas de profiter de nos découvertes, comme ils ont profité en 1897 de l'hypothèse que nous avons émise de l'épuisement des graines d'arachides, et, en sauvant leur production, sauveraient notre commerce.

Les champs sont, d'une façon générale, la propriété de petits agriculteurs qui vivent toute l'année sur leur récolte passée. Leur sort est misérable, parce que leurs récoltes sont, d'un an à l'autre, très inégales et que leurs charges sont lourdes : ils ont à entretenir une famille toujours nombreuse, sont obligés d'être propriétaires de bœufs qui leur sont auxiliaires aux travaux des champs et sont grevés d'impôts ; ils ont notamment, à payer, comme impôt foncier, 25 0/0 du produit du sol, ce qui est énorme. Au sujet des impôts, il est triste de constater que l'administration manque souvent d'indulgence dans leur recouvrement ; il convient de remarquer, par exemple, que les trésoriers-payeurs, qui, outre leurs appointements, ont de fortes remises sur les sommes qu'ils font rentrer, ont un intérêt personnel à ce que les contribuables soient pressurés ; plus le contribuable paie, plus le trésorier touche, et ce système de recouvrement, qui a l'avantage de faire coïncider l'intérêt du fonctionnaire et celui du budget, et de l'inciter à s'occuper de son travail, a souvent l'inconvénient de rendre le trésorier âpre et implacable. Des employés subalternes du trésor ont été frappés disciplinairement pour s'être montrés pitoyables et avoir accordé des délais ; et il arrive fréquemment que les malheureux agriculteurs, qui triment pour tirer quelques richesses de leur terre capricieuse, voient leur récolte de l'avenir saisie par le trésor. Il y a là une situation extrêmement intéressante et qui me fournit un argument de plus à ce que je disais précédemment : qu'un pays n'a pas le droit de faire des dépenses de luxe, quand il existe dans ce pays des nécessités urgentes.

La classe agricole est intéressante à un autre point de vue ; guettée par le trésor, elle l'est encore bien davantage par les *chettys* ; les *chettys* sont les capitalistes indigènes ; ils sont banquiers et usuriers ; dès qu'un agriculteur est dans le besoin, que la récolte ait été perdue et qu'il n'y ait pas de quoi acheter de nouvelles semences, ou qu'un bœuf soit mort et qu'il faille en acheter un autre, le *chetty* entre en scène, fait ses offres de service, conclut l'affaire et exige des intérêts d'au moins 150 0/0 par an : 150 0/0 ! ce n'est pas une faute d'impression : 150 0/0, voilà le taux ordinaire. Et pour peu qu'un petit agriculteur ait eu à emprunter 50 francs dans ces conditions, avec

les intérêts qui courent et les impôts à payer, c'est l'enlisement irrémédiable. Alors le *chetty* s'impatiente et fait vendre la terre.

Il est absolument indispensable que le petit agriculteur soit protégé ; des ouvertures très discrètes ont été faites à la banque de l'Indo-Chine pour qu'elle consente des prêts sur récoltes aux petits agriculteurs, comme elle l'a fait en Cochinchine et au Tonkin : la banque fournirait de l'argent à l'administration au taux de 4 0/0 ; celle-ci prêterait aux agriculteurs, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, l'argent fourni par la banque, en demandant aux agriculteurs 6 0/0 ; sur les 6 0/0, elle donnerait 4 0/0 à la banque et garderait 2 0/0 pour se couvrir de ses risques et des frais d'organisation. La banque ne s'est pas intéressée à cette combinaison.

Mais, la banque n'est pas nécessaire pour l'installation de prêts agricoles ; il est à Pondichéry de l'argent que les possesseurs sont disposés à mettre à la disposition de l'administration, je veux parler de la caisse des *macouas*, ou bateliers du port ; cette caisse contient actuellement près de 170.000 francs en titres de rente à 3 0/0 ; les *macouas* prêteraient leur argent à l'administration au taux de 4 0/0 ; celle-ci prêterait, sous sa surveillance et sa responsabilité, au taux de 6 0/0 ; donnerait 4 0/0 aux *macouas*, et garderait 2 0/0 pour ses frais de gestion et ses risques. Il y a certainement un terrain d'entente avec les *macouas* : ils ne gagnent que du 3 0/0 ; ils seront contents dès que, sans risque, ils gagneront un peu plus ; je parle de 4 0/0 pour donner corps au projet ; mais, ils seraient sans doute satisfaits avec du 3,5 0/0 ; l'administration pourrait peut-être, alors, prêter à meilleur compte aux agriculteurs, à moins qu'au contraire elle pense devoir retenir plus de 2 0/0 pour couvrir ses risques et ses frais de gestion ; c'est là une question de mise au point qui n'atteint pas le principe.

En tout cas, à défaut de cette organisation, ou en même temps qu'elle, il serait urgent de protéger le petit agriculteur contre les agressions des *chettys* en rendant leurs terres insaisissables ; il faudrait instituer pour les agriculteurs hindous, dont la race laborieuse mérite d'être conservée et encouragée, des « *homestead* », comme cela a été fait avec le plus grand succès en Amérique ; il ne serait pas banal qu'une colonie devançât la métropole dans la voie des améliorations économiques. Le *homestead* ou *bien de famille*, est considéré comme l'asile inviolable de la famille ; les créanciers ne peuvent s'en emparer, et le petit agriculteur n'est pas découragé dans ses efforts, parce qu'il est sûr qu'aux jours de famine il ne sera pas dépouillé de sa propriété et qu'il pourra, par un labeur persévérant, faire revenir des jours heureux.

Ces mesures doivent être envisagées comme des mesures d'humanité ; et il ne faudrait pas que la colonie en attendit aucun profit ; les prêts agricoles ou la constitution des petites propriétés ou biens de famille n'auraient pas, comme dans les pays de grande étendue, le but plus ou moins dé-

guisé de fixer à la terre ceux qui ont une tendance à s'en écarter; le territoire cultivable de Pondichéry est trop petit pour qu'il manque jamais de bras; mais, il serait plus moral que la terre au lieu d'enrichir les chettys donnât quelque aisance à de malheureux travailleurs que leur âpre existence rend intéressants.

* * *

Pour cette raison que Pondichéry est un territoire insignifiant, l'avenir agricole de ce territoire est nul; il n'en va pas de même de son avenir industriel. *A priori*, l'avenir d'un pays très petit, trop petit pour être exploité agricole, et où la main-d'œuvre est à vil prix, a un avenir industriel; le tout est de discerner l'industrie qui lui convient.

Autrefois, les huileries étaient florissantes; Pondichéry exportait une énorme quantité d'huile en Birmanie; mais des tarifs douaniers ont protégé la Birmanie contre nos produits et les huileries ont complètement périclité.

Actuellement (1), l'industrie principale est celle des filatures de coton; le coton que l'on y travaille est, soit le coton de Tuticorin qui est blanc, soit plutôt le coton de Coconada qui est rouge; on transforme surtout ce coton en pièces d'étoffe de 15 mètres, pesant 1 kil. 500 et qui, teintées à l'indigo, sont exportées à la côte occidentale d'Afrique, où elles servent de monnaie sous le nom de *guinées*. Les peuplades de la côte d'Afrique n'acceptent que les pièces teintées dans l'Inde, parce que la teinture dont les Hindous ont le secret tient mieux que toute autre; ils la reconnaissent à son odeur, qui est caractéristique, et n'acceptent que les pièces en coton rouge qui retient mieux la teinture (2).

Cette exigence des populations africaines a sauvé de la ruine complète les indigotiers hindous qui étaient autrefois une fortune pour le pays. Les filatures pondichéennes sont au nombre de quatre ayant respectivement 40.000, 17.000, 4.200 et 3.631 broches; la première, la filature Rodier, quoique inaugurée par un gouverneur français et portant le nom de ce gouverneur, est anglaise, les trois autres sont françaises; l'usine anglaise paraît assez prospère, les usines françaises ont une vitalité médiocre; il est regret-

(1) Je ne m'occuperai que des industries capables d'exporter; je passerai donc complètement sous silence les multiples industries familiales qui ne font que pourvoir aux stricts besoins des indigènes (carrosserie, menuiserie, etc., etc.).

De même je ne crois pas devoir m'occuper des industries d'art: orfèvrerie et sculpture en plein bois; leur caractère est extrêmement original, mais si particulier et d'une telle monotonie qu'une production étendue ne trouverait pas à s'écouler; l'esprit de tradition des castes, qui rend des services par certains côtés, est néfaste au point de vue artistique; il a fixé définitivement un art hindou toujours le même et sans espoir de rénovation; l'art d'aujourd'hui est l'art d'il y a mille ans. C'est pourquoi l'amour de l'antique aux Indes est du pur snobisme; dans ce pays il n'y a pas d'antique, il n'y a que du vieux.

(2) Les teinturiers hindous font passer les cotonnades à teindre par cinq bains successifs et contenant des proportions croissantes d'indigo; ensuite les pièces sont battues et séchées; ils ont trois qualités de teinture qui coûtent respectivement 60, 80 et 90 roupies pour 100 pièces de 15 mètres.

table, en présence surtout de la concurrence anglaise qui est venue nous poursuivre jusque sur notre territoire, que les filateurs français ne se soient pas associés. Les frais généraux de trois usines sont trop considérables pour les petits bénéfices qu'elles peuvent procurer; la main-d'œuvre est certes très bon marché, puisque l'ouvrier de ces filatures gagne, en moyenne, 8 sous par jour pour onze heures de travail et que les ouvriers les mieux payés atteignent seulement 20 ou 24 sous par jour; mais le coton de Cocanada coûte relativement cher: 175 francs le candi de 250 kilogrammes et donne des déchets relativement grands: 15 0/0 et, souvent, jusqu'à 30 0/0. En outre, et c'est là une des plus lourdes charges, le combustible manque: dès essais de mélange de charbon gras d'Europe et de charbon maigre du nord de l'Inde n'ont pas donné de bons résultats. Les usines françaises, trop pauvres parce qu'isolées, sont obligées de brûler du filao (1) ou des galettes de bouse de vache mélangée avec du poussier de houille et de l'écorce de coco; l'usine Rodier seule peut se permettre de faire venir son charbon d'Angleterre, par cargaisons de milliers de tonnes. Faute d'entente, les filateurs français se laissent lentement ruiner par la filature anglaise: il se passe, au point de vue industriel, exactement ce qui se passe au point de vue commercial où, faute d'entente, les commerçants français se laissent lentement ruiner par les riches commerçants grecs, anglais ou suisses installés à Pondichéry.

Il faut prévoir, en outre, que les filatures auront, d'ici peu, des charges plus lourdes encore que celles d'aujourd'hui, car la situation des ouvriers est intolérable. Sans parler de la situation des adultes dont les salaires sont souvent trop petits pour l'énorme travail exigé, il convient d'appeler l'attention du gouvernement sur l'exploitation des enfants, laquelle ne connaît pas de bornes. On fait travailler dans ces filatures, dont la température atteint souvent jusqu'à 47 degrés, et dans lesquelles aucune disposition sanitaire n'est prise; ni pour aspirer les poussières, ni pour ventiler, des enfants de dix, neuf et même huit ans, pendant onze heures, et on leur donne comme salaire quotidien de deux à trois sous. La Chambre de commerce, à laquelle quelques timides explications ont été demandées, pour savoir si la situation des ouvriers des filatures ne pourrait pas être améliorée, a répondu que tout relèvement des salaires, soit direct, par allocation supérieure à chacun, soit indirecte, par diminution des heures de travail ou renvoi des enfants, ruinerait toutes les usines; elle a ajouté qu'en territoire anglais, les conditions de travail étaient exactement les mêmes que sur le nôtre, et qu'il ne convenait pas, pour des questions de sentimentalité, de mettre l'industrie pondichéenne en état d'infériorité.

Il importe de répondre à la Chambre de commerce que les usines du territoire anglais ont

(1) *Casuarina muricata*.

des charges humanitaires très précises : que, dans ces usines, le temps de travail des enfants est fixé d'après leur âge ; qu'au-dessous de douze ans, ils doivent aller à l'école un certain nombre d'heures par semaine, aux frais du patron ; que, d'autre part, les ouvriers sont payés à l'heure ; enfin, que tous les établissements industriels sont sous la surveillance étroite d'inspecteurs du travail. Il faut bien se rendre compte, d'ailleurs, que les directeurs anglais de l'usine Rodier ne sont pas venus mettre leur usine sur notre territoire pour le plaisir de faire gagner nos populations, mais, précisément, pour échapper aux obligations anglaises et augmenter par là leurs bénéfices.

L'avenir de nos possessions hindoues est incontestablement industriel, mais à la condition qu'on y développe des industries qui puissent se passer de combustible puisque le charbon manque. C'est pourquoi je crois devoir attirer l'attention sur une industrie nouvelle dans le pays et qui remplit toutes les conditions pour prospérer ; je veux parler du tannage. Une tannerie végétale, qui est très convenablement installée et dont on peut attendre un bon rendement, existe à la porte de Pondichéry ; cette tannerie traite, par mois, environ 30.000 peaux de chèvre ou de mouton et 2.000 peaux de bœuf ; les peaux de chèvre ou de mouton sont rincées et mises dans deux bains de chaux, le premier d'une durée de huit jours, le second de cinq jours ; au sortir de ces bains elles sont piétinées et raclées ; puis, elles passent dans trois bains d'écorce de *cassia auriculata*, le premier de six jours et les deux derniers de quatre jours ; ensuite, elles séjournent un jour dans un bain de *terminalia belerica*, riche en acide gallique ; enfin, elles sont huilées. Les peaux de bœuf suivent un traitement analogue, le temps des bains étant prolongé de la moitié des temps indiqués ci-dessus. On emploie 95 ouvriers, dont 30 enfants ; ils fournissent huit heures de travail seulement. Il faut remarquer, toutefois, que le travail est assez dur ; il arrive, notamment, qu'à la suite du piétinage, les pieds des ouvriers saignent, mais les enfants ne piétinent pas. Les salaires sont très convenables pour le pays : les enfants gagnent huit sous par jour ; les adultes ont un fixe de neuf sous par jour environ ; pour ce salaire, ils sont tenus, chaque jour, de rincer 160 peaux, de mettre 160 peaux dans le premier bain de chaux, et 60 dans le second ; de mettre 50 peaux dans le premier bain d'écorce, 100 dans le deuxième et 100 dans le troisième ; de mettre 100 peaux dans le bain d'acide gallique, et de huiler 100 peaux. Pour les peaux manipulées en sus du nombre réglementaire, les ouvriers reçoivent une gratification proportionnelle, de sorte qu'un bon ouvrier peut gagner jusqu'à dix-sept sous par jour ; en outre, tous les déchets sont donnés aux ouvriers qui se servent de l'écorce épuisée comme combustible pour les besoins de leur ménage, et vendent les résidus des peaux (poils, rognures, etc.).

Les peaux de bœuf en bon état sont achetées

de 8 à 10 francs en moyenne la pièce ; le plus souvent (7 fois sur 8), par suite de l'habitude qu'ont les indigènes de rayer leurs bœufs au thermocautère, pour les préserver des influences néfastes, elles ne sont payées que 6 à 7 francs ; le tannage dure quarante-cinq jours et coûte 1 fr. 66, tous frais compris. La peau, une fois tannée, pèse de 3 kil. 1/2 à 4 kilogrammes, et donne un bénéfice de 0 fr. 10 par kilogramme.

Les peaux de chèvre sont achetées 135 à 160 roupies les 100 peaux, soit, en moyenne, 148 roupies ; le tannage dure vingt jours et coûte, tous frais compris, 22 roupies ; les peaux tannées reviennent donc à 170 roupies ou 272 francs ; elles sont revendues 8 fr. 50 à 9 fr. 50 le kilogramme, soit, en moyenne, 9 francs ; or, les 100 peaux tannées représentent, en moyenne, 35 kilogrammes ; elles sont donc vendues 315 francs et donnent un bénéfice moyen de 43 francs.

Les peaux de mouton sont achetées de 100 à 130 roupies les 100, soit, en moyenne, 115 roupies ; le tannage dure vingt jours et coûte, tous frais compris, 20 roupies ; les peaux tannées reviennent donc à 135 roupies ou 216 francs ; elles sont revendues de 7 fr. 50 à 8 fr. 50, soit, en moyenne, 8 francs ; or, les 100 peaux représentent, en moyenne, 25 kilogrammes ; elles sont donc venues 200 francs et donnent un bénéfice moyen de 16 francs.

Depuis quelques mois, cette tannerie a entrepris d'expédier en Europe des peaux en saumure pour que ces peaux subissent en Europe le tannage au chrome, lequel ne souffre pas la médiocrité et demande une main-d'œuvre très compétente, qu'on ne saurait obtenir dans l'Inde ; ces peaux ne subissent à Pondichéry que le rinçage, les bains de chaux, le piétinage et le raclage et sont enfermées dans la saumure ; le séjour prolongé dans la saumure ouvre les pores, ce qui est avantageux pour le tannage au chrome ; en effet, les peaux saumurées donnent par ce tannage un cuir plus épais, d'une imperméabilité plus grande, et d'un prix plus élevé que les peaux non saumurées. Pendant les six premiers mois de préparation en saumure, outre le débit ordinaire de son tannage végétal, la tannerie a expédié 30.000 peaux dans la saumure ; elle compte doubler d'ici peu ce chiffre d'exportation.

Les peaux préparées sur notre territoire hindou sont dégrevées d'une partie des droits d'entrée en France, à la condition qu'elles soient accompagnées d'un certificat émanant du gouvernement de Pondichéry et établissant que ces peaux sortent d'une colonie française ; c'est le *certificat d'origine*, dont le but est d'augmenter le bénéfice de nos colons producteurs. Or, l'Inde française, au lieu de faire payer aux colons ce certificat d'origine juste le prix du papier, en fait une source de bénéfices qui l'aident à équilibrer son budget ; c'est à tel point que l'article « certificats d'origine » figure dans les différents budgets de la colonie pour une recette de plus de 30.000 fr. ; le certificat est payé par les industriels 1 0/0 de la valeur des marchandises dont il certifie l'origine ;

si bien que les tanneurs perdent tout intérêt à s'en servir et ne s'en servent pas.

L'industrie du tannage végétal, parce qu'il ne demande aucune main-d'œuvre spéciale ni aucun combustible, me paraît être l'industrie d'avenir pour notre territoire hindou; il y aura toujours, à Pondichéry, des peaux à tanner tant qu'on en voudra; il conviendrait, je crois, que l'administration poussât les bonnes volontés dans cette voie.

CHARLES VALENTINO.

ASIE FRANÇAISE

La politique indigène. — La politique que nous devons suivre à l'égard des indigènes en Indo-Chine est à l'ordre du jour. Le gouverneur général s'en est entretenu avec le ministre des Colonies et l'accord s'est fait entre eux. Rien n'était plus urgent et il faut souhaiter que les résolutions prises tendent à un remaniement profond de la situation actuelle. Tous les documents qu'on a sur elle indiquent la nécessité d'un changement de méthode. Parmi eux on peut citer un discours de M. Rodier, lieutenant-gouverneur en Cochinchine, prononcé au Conseil colonial de cette colonie et dont voici quelques extraits :

La gêne à peu près générale, la misère sur quelques points, les événements extérieurs ont eu, comme il fallait s'y attendre, leur répercussion sur la situation politique. Néanmoins, la tranquillité s'est maintenue assez satisfaisante, grâce à la vigilance de nos administrateurs. A signaler un seul incident récent et d'une certaine gravité, dans la province de Bienhoa.

Comme vous le savez, Messieurs, la population, dans chaque village, se compose de deux éléments bien distincts : les notables et les dans.

Ces derniers ne pourront tenter de fomenter aucun désordre ni nous susciter, en cas de complications, aucune difficulté sérieuse tant que les notables resteront attachés à notre cause. A raison de leur situation de fortune et de leur position sociale les notables désirent évidemment la paix, la tranquillité et la sécurité nécessaires à la réussite de leurs travaux de culture et de leurs opérations commerciales, mais ils tenaient par-dessus tout au maintien et au respect de leurs prérogatives séculaires. Une politique indigène moins préoccupée d'assimilation, plus rapprochée du Protectorat que de l'administration directe, soutenant les classes dirigeantes et s'appuyant sur elles, leur aurait donné pleine satisfaction. Je viens de prononcer le mot de Protectorat. L'association, Messieurs, dont on parle beaucoup depuis quelque temps, n'est pas une idée nouvelle : le Protectorat, loyalement appliqué, sans arrière-pensée, sans tendance à l'administration directe, est une des formules heureuses de l'association.

Les premiers gouverneurs de la Cochinchine furent des amiraux. Ces marins éminents étaient aussi des hommes sages; le désir d'introduire en pays d'Annam les règles

toutes faites de la métropole ne les tenta pas; en gens pratiques, ils s'en rapportaient à la coutume du pays. Ils s'en rapportaient à la coutume, et c'est pour cela que l'administration des amiraux mérite d'être louée et qu'elle a laissé un souvenir si durable dans l'esprit des populations.

En 1903, Messieurs, vous avez poussé un cri d'alarme et, dans des vœux mémorables, vous avez demandé que des mesures fussent prises pour restaurer le prestige des fonctions communales et armer les Conseils des notables d'une autorité effective. Un arrêté du 27 août 1904 vous a donné satisfaction dans la mesure du possible, en sauvant de la désorganisation ce qui existait encore de l'ancienne commune indigène.

Les communes annamites, avant l'intervention française, étaient des organismes jouissant d'une très grande autonomie. C'étaient moins des subdivisions administratives que des sortes d'Etats vassaux minuscules, soumis à certaines obligations déterminées vis-à-vis d'un pouvoir central, qui n'intervenait pas dans l'administration intérieure de l'association communale.

Les notables constituaient une oligarchie, dont l'autorité était incontestée et qui exécutait les ordres de l'autorité supérieure. Des habitudes séculaires de soumission et de respect attachaient les dans à leurs notables. Ne plus s'appuyer sur les notables, c'était supprimer tout point d'appui.

L'arrêté du 27 août 1904 ne pouvait être qu'un palliatif. On ne pouvait sauvegarder que ce qui restait encore debout. Ce premier résultat est insuffisant. Des avertissements récents et notre devoir envers ce pays doivent nous inspirer le désir de le compléter par d'autres mesures et d'associer plus étroitement à notre action politique, administrative et judiciaire, les classes lettrées indigènes.

Me voici parvenu, Messieurs, à un point délicat de ma tâche. J'ai parlé des impôts.

L'année 1905 est franchement mauvaise pour la Cochinchine. Peu ou point de récolte. Les demandes de dégrèvement affluent; les contribuables, sous le coup de la crise agricole que traverse le pays, se plaignent que leurs charges soient lourdes.

Quelle est la valeur de ces doléances ?

Les habitants de la Cochinchine paient, par tête et par an, une somme d'environ 8 p. 50 c. d'impôts divers, directs ou indirects, soit de 17 à 21 francs, suivant la valeur du taux de la piastre. Cette charge est-elle excessive? Je ne le pense pas. Notre cultivateur travaille sans peine, récolte sans fatigue, vend ses produits comme il veut et quand il veut. Dans quel pays trouverait-on des gens aussi privilégiés? On ne peut tirer argument de la crise agricole actuelle, l'année 1905 étant sans précédent depuis l'arrivée des Français dans ce pays.

Néanmoins, il ne faudrait pas conclure que je serais favorable à une nouvelle augmentation de l'impôt; bien loin de là, j'estime que, dès que nous pourrions décharger le contribuable, il faudra s'empresse de le faire; car, s'il ne surcharge pas l'habitant, l'impôt n'est pas loin d'avoir atteint la limite à laquelle on peut l'élever sans faire souffrir la population.

Certaines taxes indirectes, il faut savoir le reconnaître, sont impopulaires, mais cela tient beaucoup plus au mode de perception qu'à la quotité des tarifs. Dans la période d'organisation et de tâtonnement, les produits les plus divers ont été frappés, et sous une des formes les moins heureuses, celle du droit de circulation, qui permet à tout agent du fisc d'arrêter, à tout instant, l'indigène, pour vérifier sa pacotille.

Ce mode de perception présente l'inconvénient politique grave de mettre continuellement la population annamite de l'intérieur, ignorante des règlements et craintive, en rapports avec des agents subalternes européens,

souvent rudes et peu éclairés, en dehors de tout contrôle des chefs territoriaux.

C'est ainsi que, depuis quelques années, des ressources nouvelles ont été demandées au tabac, à la noix d'arec, aux bois flottés, etc., etc.

En même temps que l'application des taxes nouvelles se traduisait par un renchérissement sensible du prix de ces marchandises, dont quelques-unes sont, pour l'indigène, ses moyens d'échange sur les marchés de l'intérieur, surgissait toute une réglementation, calquée sur celle de la Métropole, exagérant les formalités de toutes sortes et mettant même parfois l'Annamite dans l'impossibilité de les remplir.

Depuis lors, la partie vraiment intéressante de la population, les cultivateurs, les petits commerçants, dans l'ignorance de la langue française et de nos règlements multiples, ne se livrent plus qu'avec une crainte, trop souvent justifiée, aux transactions courantes, voire même au simple transport des produits récoltés, que naguère ils pratiquaient en toute liberté.

Malgré ces entraves, la population annamite, si laborieuse et si intéressante, se rend compte tous les jours davantage, en voyant ce que la France a fait et continue de faire dans ce pays, que les impôts sont nécessaires et elle est toute disposée à coopérer à l'œuvre que nous accomplissons.

La vérité encore est que les impôts actuels, dans leur ensemble, ne sont pas au-dessus des facultés imposables de la population.

Mais ce que le contribuable peut légitimement désirer, c'est que la perception de ces impôts s'effectue sans vexations, c'est pouvoir se livrer, en toute sécurité, à ses opérations d'échange, sans que, pour une formalité qui n'aura pas été remplie, parce qu'elle était ignorée ou difficilement praticable, un agent du fisc ne vienne saisir marchandises et embarcation.

Je crois qu'il serait facile de donner satisfaction à ces désirs légitimes en supprimant quelques taxes de peu de rapport, trop souvent prétexte à tracasseries.

Si l'on considère que l'impôt sur les bois flottés, par exemple, ne fait entrer, dans les caisses du Trésor, qu'une vingtaine de mille piastres par an, pour toute la Cochinchine, on reconnaîtra que le résultat est loin de correspondre aux ennuis causés à la population et à l'effort demandé au service des Douanes et Régies. On pourrait en dire tout autant des impôts sur la noix d'arec et sur le tabac, quoique le produit en soit plus élevé.

Les impôts indirects, limités aux taxes sur l'opium, sur les alcools indigènes et sur les sels, seraient, je crois, supportés volontiers par les indigènes. Les deux premiers produits sont déjà monopolisés et étroitement réglementés; ceux qui en font le commerce, débitants de gros et de détail, savent quelles sont les formalités inhérentes à leur profession et s'engagent à s'y soumettre en parfaite connaissance de cause.

Il en serait évidemment de même pour les sels, si, dans les régions excentriques, les dépôts de ravitaillement étaient judicieusement installés et si les formalités à la vente, d'innovation récente et sans utilité appréciable, étaient supprimées.

En faisant porter tout l'effort sur ces trois grandes régies, je suis persuadé que l'on obtiendrait des plus-values qui compenseraient ce que l'on perdrait par la suppression de certaines taxes accessoires.

Ces conclusions ne sont pas de nature à surprendre le Conseil colonial. Elles ne font que corroborer, en effet, des vœux plusieurs fois formulés dans cette enceinte. Ces mêmes vœux, on les retrouve dans les procès-verbaux des conseils de provinces, dans des pétitions d'habitants et dans les rapports des administrateurs, chefs de province. En portant la question devant M. le gouverneur

général, si soucieux du bien-être des populations indigènes, je ne manquerai pas d'appeler son attention sur cette unanimité.

Comme tous les ans, Messieurs, vous aurez à examiner, au cours de cette session, un certain nombre de demandes de concessions gratuites de terrains domaniaux. Vous ne l'ignorez pas, la libéralité avec laquelle le Conseil colonial accorde les grandes concessions est vivement critiquée au dehors. Certes, ces critiques sont exagérées. On se figure trop aisément, que l'attribution d'une concession équivaut au don d'une fortune. D'ailleurs le Conseil colonial n'accorde pas de concessions, il n'accorde que des « promesses de concessions ». Au bout de cinq années, l'Administration intervient et solutionne. Si le terrain a été mis en culture, la concession définitive en est accordée; dans le cas contraire, le terrain fait retour au Domaine. Aucun gaspillage de terre n'est donc à redouter. Pendant la période d'attente, de cinq ans, les concessionnaires ne peuvent ni vendre, ni céder, ni hypothéquer les terrains qui leur ont été attribués à titre précaire, ils n'ont qu'un droit, celui d'y dépenser beaucoup d'argent.

Compte-t-on beaucoup de grandes concessions ayant répondu aux espérances qu'on fondait sur elles? Hélas! non, Messieurs! Pour ma part, je n'en connais pas une seule. Dans ces conditions, et pour protéger les colons contre leur propre entraînement, ne pensez-vous pas qu'il serait désirable qu'une plus grande réserve présidât à l'attribution des concessions, du moins en ce qui concerne leur étendue? La mise en valeur de la partie inculte du pays ne serait pas retardée, car cette mise en valeur dépend uniquement de l'accroissement de la main-d'œuvre annamite; et ainsi seraient désarmées certaines critiques, faciles à réfuter, je le sais, mais néanmoins impressionnantes pour l'opinion qui, simpliste, se laisse prendre aux apparences. Je livre ces considérations à vos réflexions. Vous apprécierez, Messieurs, dans quelle mesure elles devront influencer sur vos décisions.

Dans ce discours où l'optimisme ne coule pas à pleins bords, il s'en faut, — mais M. Rodier nous a habitués à sa manière directe et probe d'examiner les questions, — l'orateur a reconnu très sincèrement qu'il était nécessaire de renoncer à notre politique d'administration directe et à notre politique fiscale, trop vexatoire. A ce dernier point de vue, d'autres témoignages, fournis par des correspondants du *Journal des Débats* et du *Temps*, viennent confirmer la nécessité de renoncer à notre politique fiscale, surtout aux monopoles du sel et de l'alcool dont le fonctionnement est l'un des plus sûrs facteurs de désaffection parmi les indigènes.

Voici par exemple comment le correspondant des *Débats* a, dans le numéro du 29 juillet dernier, montré le fonctionnement du monopole de l'alcool :

Depuis fort longtemps, l'Annamite avait l'habitude de fabriquer lui-même son alcool de riz, vulgairement appelé *choum-choum*. Cet alcool de riz, distillé par les indigènes eux-mêmes, était blanc. Il avait un goût particulier, dû aux procédés rudimentaires de distillation employés par ses fabricants occasionnels. Or, depuis quelques années, nous avons retiré aux Annamites le droit de fabriquer eux-mêmes leur alcool et nous avons créé, là encore, un monopole. Le nouveau *choum-choum*, l'alcool de riz de fabrication française, est plus fort d'un degré que l'ancien; mais il n'a pas la même saveur, il n'a pas, non plus, la même

couleur. Au lieu de cette saveur particulière qui plaisait tant aux indigènes, il a un léger goût de muscat, qui leur est désagréable. Au lieu d'être blanc, il présente une teinte légèrement jaunâtre qui rappelle de loin celle du rhum. Enfin, il coûte plus cher.

Nous ne pouvons reproduire ce qu'il dit du monopole du sel, parce que le passage serait trop long, mais ce monopole est encore plus vexatoire que celui de l'alcool et vraiment on peut se demander comment ces populations aimeraient la France.

Il est très juste de reconnaître qu'en ce qui regarde l'Administration directe, on a déjà fait machine arrière, comme l'indique plus haut M. Rodier, mais de façon encore insuffisante. En tout cela, il faut apporter des modifications si on ne veut pas compliquer le danger extérieur du péril intérieur et si on veut pouvoir compter sur les indigènes de notre colonie.

L'enseignement au Tonkin. — A la distribution solennelle des prix aux élèves des écoles franco-annamites de Hanoï, M. Fourès, résident supérieur du Tonkin, a prononcé un discours où il a résumé l'œuvre accomplie ces derniers temps en matière d'enseignement. Nous en reproduisons ici la principale partie qui a une valeur documentaire que nos lecteurs apprécieront.

Pour juger du chemin parcouru et des progrès accomplis, il est nécessaire de jeter un regard en arrière et de voir ce qu'était l'enseignement au Tonkin au commencement de 1904. Cette rapide incursion dans le domaine d'un passé qui est encore tout près de nous, ne sera pas inutile pour montrer l'étape décisive que vient de franchir cette question de l'enseignement qui est si intimement liée à l'essor de la colonisation et au développement économique du pays.

Jusqu'en 1904, il n'y a, à vrai dire, au Tonkin, que les écoles municipales de Hanoï et de Haïphong qui méritent le nom d'établissements scolaires. Les municipalités de ces deux villes faisaient les plus louables efforts pour entretenir dignement leurs écoles et seconder la tâche des maîtres; mais, tandis que le nombre des élèves devenait, d'année en année, plus considérable, les finances municipales ne s'accroissaient, par contre, qu'avec une désespérante lenteur et ne pouvaient suffire aux besoins toujours plus grands des écoles françaises et franco-annamites. Dans l'intérieur du pays, rares étaient les écoles dirigées par un instituteur européen. Les résidents avaient pris à cœur de créer aux chefs-lieux de leur province des lieux de réunion où se groupaient, pour apprendre notre langue, de jeunes Annamites sous la direction d'un maître indigène improvisé, qui, le plus souvent, n'en savait guère plus long que les élèves qu'il avait à former et à instruire. Mais les locaux scolaires, le matériel, les programmes d'études manquaient ou étaient notoirement insuffisants. Partout, on rencontrait de la bonne volonté, du zèle, du dévouement, mais le personnel enseignant faisait défaut et il y avait juste assez d'argent pour subvenir aux dépenses du service central de l'enseignement qui, jusqu'en avril 1904, est resté à l'état embryonnaire.

Le chiffre des dépenses inscrit au budget du Tonkin pour l'année 1904, s'élevait pour le service de l'enseignement, à la somme de 139.000 piastres. Les crédits qui se-

ront votés au budget de 1906, pour ce même service, s'élèveront à la somme de 300.000 piastres, pour le paiement du personnel européen et indigène, l'entretien du matériel et les dépenses d'achèvement des constructions projetées jusqu'à ce jour et que l'exiguité de nos ressources budgétaires nous oblige à réduire au strict nécessaire.

Je me résume : en 1904, le Protectorat du Tonkin dépensait, pour l'enseignement, 139.000 piastres. Il dépensera, en 1906, une somme de 300.000 piastres.

Que s'est-il donc passé? Quels événements se sont produits qui ont changé la face des choses? — Tout simplement ceci : le 27 avril 1904, M. le gouverneur général signait les arrêtés portant réorganisation du service de l'enseignement au Tonkin. Une année s'écoule, pendant laquelle M. le chef du service de l'enseignement et ses collaborateurs s'efforcent de réaliser le programme de réorganisation approuvé par M. le gouverneur général. Ce travail n'est pas encore achevé aujourd'hui, mais on peut, dès à présent, bien augurer de l'avenir.

Il serait imprudent toutefois de laisser notre esprit s'ouvrir à de décevantes illusions. Pour grands que soient les progrès réalisés, ils ne touchent pas au but que nous avions rêvé d'atteindre. Nous aurions voulu faire plus vite et plus grand. Mais limité dans ses ressources, le Protectorat s'est vu forcé d'aller au plus pressé et de reporter sur des exercices ultérieurs la mise à exécution de projets qui devaient sensiblement étendre le domaine de nos travaux en matière d'enseignement. Nous avions, pour arriver à ces fins, demandé l'appui financier du budget général et sollicité sa contribution à la réalisation d'une œuvre dont l'Indo-Chine sera appelée à recueillir les bénéfices. Mais nos appels réitérés n'ont pas eu d'écho, et les portes auxquelles nous avons frappé sont restées closes. Ainsi, réduit à ses seules ressources, le budget du Protectorat est obligé de restreindre ses dépenses et de se montrer économe de ses deniers. N'oublions pas la maxime si vraie : « Qui veut voyager loin ménage sa monture. » Le but que nous poursuivons, si éloigné qu'il soit encore, n'en sera pas moins atteint.

Les résultats obtenus dans le court espace d'une année, depuis la mise en œuvre de la nouvelle réglementation, sont des plus encourageants et il m'est agréable d'adresser ici tous les remerciements de l'administration du protectorat à M. Fontaine qui a su, par son travail et par son active énergie, venir à bout d'une tâche lourde et malaisée.

Les territoires militaires du Tonkin. — Le *Journal Officiel de l'Indo-Chine* du 3 juillet dernier publie un arrêté décidant que les 2^e, 3^e et 4^e territoires militaires seront replacés au point de vue de l'administration financière sous l'autorité du résident supérieur du Tonkin, et administrés d'après les règles en vigueur dans les provinces civiles. Leur budget spécial est supprimé; les recettes le composant seront restituées au budget local. L'administration de ces territoires ainsi remaniée, restera confiée à un officier supérieur, colonel ou lieutenant-colonel. Ainsi s'accomplit une réforme dont nous avons déjà parlé dans un de nos derniers numéros; réforme que la situation du pays rend possible, étant donné surtout les précautions dont on l'entoure. On voit en effet combien les transitions entre l'administration militaire et l'administration civile sont ménagées.

La situation de la Cochinchine. — L'administration a publié tout récemment un document qui contient sur la Cochinchine des renseignements intéressants, bien qu'ils remontent à l'année 1903. *Cet état de la Cochinchine en 1903* nous atteste un fait très important, à savoir l'énorme accroissement de la population indigène, et par là il faut entendre l'ensemble des éléments asiatiques qui peuplent la Cochinchine, les Chinois et les Indiens mis à part. Ces derniers — les Indiens — ne comptent guère d'ailleurs que pour mémoire : leur nombre, en effet, ne dépasse pas 1.300. Métis ayant un état civil indigène, 425; Annamites originaires de la Cochinchine : 2.554.553; Annamites originaires des pays de protectorat (Annam, Tonkin, Cambodge) : 6.315; Minh-Huong des régions montagneuses : 42.940; Cambodgiens : 231.902; Malais : 50.547; Asiatiques autres que ceux des catégories déjà mentionnées : 25.364; enfin, métis sans état civil connu : 2.537. Cela fait un total de 2.914.383 indigènes ou assimilés, au lieu des 1.183.913 dont l'annuaire de 1868 enregistre l'existence. Nous entendons bien que les évaluations de 1868 ne présentent pas, à beaucoup près, un caractère aussi rigoureux de précision et d'exactitude que celles de 1901, basées sur un recensement régulier et minutieux. Mais, même en faisant la part très large aux erreurs dont les premières sont sans doute entachées, il reste que la population indigène, dans ces trente-trois ans, a au moins doublé. Ce résultat est dû, pour une large part, à l'ordre et à la tranquillité qui, pendant cette période, n'ont cessé, grâce à la domination française, de régner dans le pays, aux améliorations qu'elle a apportées dans la situation matérielle des habitants, aux soins dont la santé publique a été l'objet. Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire à ce dernier point de vue. Exception faite pour le service de la vaccination qui fonctionne d'une manière à peu près normale, encore bien qu'à certains égards il laisse à désirer, l'assistance médicale n'est représentée en Cochinchine que par de trop rares établissements sanitaires.

Les Français (population civile seulement), y compris 128 métis ayant un état civil français, y sont au nombre de 4.451, ce qui, avec la garnison française — 2.536 hommes — donne, pour l'élément français, un total de 6.987 personnes. La population civile d'origine française se décompose en : 2.652 hommes, 951 femmes 368 garçons et 352 filles de dix-huit ans et au-dessous. Ces derniers chiffres sont à noter tout particulièrement, parce qu'ils témoignent que la vie de famille existe en Cochinchine pour les Français, ce qui est une constatation excellente à faire.

La population chinoise s'est beaucoup accrue. On compte, en Cochinchine 92.075 Chinois, contre 18.965 en 1868, soit le quintuple, et il ne manque pas de gens, même dans la colonie, pour s'alarmer de cet accroissement de la population chinoise. Nous ne saurions, quant à nous, nous associer à ces inquiétudes. Nous convenons volontiers que le commerçant chinois est pour nos

compatriotes et pour les indigènes un concurrent redoutable. Mais les inconvénients de cette concurrence sont amplement compensés par l'action bienfaisante que l'esprit d'initiative et les qualités commerciales des Célestes exercent sur le développement de la richesse générale du pays. La confiance que le Chinois inspire aux indigènes, dont il parle la langue et qui sont dès longtemps habitués à son contact, fait de lui l'intermédiaire nécessaire entre le commerce européen et l'intérieur du pays. Il agit sur l'Annamite indolent comme un levain pour le stimuler à travailler et à produire. Il représente ainsi en Cochinchine un facteur économique d'une valeur incontestable et sans lequel cette colonie ne serait jamais arrivée au degré de prospérité où nous la voyons aujourd'hui.

À ces renseignements sur la population de la Cochinchine empruntés à la publication officielle, nous pouvons joindre ceux, relatifs surtout à la situation financière, que nous trouvons dans un discours prononcé par M. Beau à la fin d'un banquet qu'il offrait à Saïgon, avant de s'embarquer pour la France. Félicitant le conseil colonial du concours qu'il avait prêté à l'administration, le gouverneur général s'est exprimé ainsi :

« L'œuvre accomplie en Cochinchine dans les trois années qui viennent de s'écouler est des plus remarquables. La colonie qui, malgré ses ressources considérables, bouclait péniblement son budget et traînait le boulet d'un arriéré important, a pu, tout en continuant à développer les services et les œuvres utiles et malgré les fléaux presque sans précédent qui se sont abattus sur elle, parvenir en peu de temps à une situation financière satisfaisante.

« Dans le projet de budget qui vient d'être établi pour 1905, l'arriéré disparaît et fait place à une disponibilité de 1 million de francs pour l'exécution du travail utile et urgent, entre tous, d'assainissement de la capitale. Dans les autres pays de l'Indo-Chine, le même effort persévérant d'économie et de sage aménagement des finances a produit des résultats analogues. Au Tonkin, l'exercice de 1904, dont la clôture s'opère aujourd'hui même accuse un excédent de plus d'un million de piastres. Le Cambodge et l'Annam auront chacun des excédents de 250 à 300.000 piastres. Le budget général lui-même qui, reposant presque uniquement sur les taxes indirectes, est particulièrement sensible au contre-coup des événements extérieurs et intérieurs qui affectent l'économie du pays, le budget général a supporté victorieusement les épreuves de la dernière année, et malgré les craintes qu'on a pu concevoir, un moment, se solde lui aussi en excédent. La situation financière de la colonie est donc bonne et elle peut devenir excellente à bref délai si le département des colonies consent à ratifier mes propositions relatives au régime des alcools, propositions qui feraient bénéficier le trésor d'un supplément de un million de piastres annuellement tout en diminuant les prix de vente aux consommateurs. Est-ce à dire, Messieurs, qu'il faille escompter dès maintenant ces plus-values et s'engager dans la voie d'un emprunt pour des travaux de défense et d'armement? Je ne le crois pas. J'estime que les ressources croissantes de l'Indo-Chine doivent être laissées à sa disposition pour lui permettre de poursuivre sans interruption son développement politique et économique. La part légitime qui me paraît lui incomber dans les défenses est, d'une part, la construction des casernements nécessaires aux troupes stationnées dans la colonie et d'autre part par la création

des formes de radoub, fixes ou flottantes, dont le commerce sera appelé à bénéficier autant que la marine de guerre. Cela représente un nombre respectable de millions et je ne crois pas que nous puissions aller au delà, car nous ne devons pas perdre de vue qu'un des éléments essentiels de notre puissance dans ce pays est le libre et dévoué concours de la population indigène à laquelle nous avons le devoir de restituer, sous forme d'œuvres destinées à accroître son bien-être, une part de plus en plus grande des impôts que nous en exigeons. »

En ce qui concerne spécialement la Cochinchine, on ne saurait s'étonner de l'augmentation de la population et de la prospérité générale du pays. Il ne faut pas oublier, en effet, que la Cochinchine est pour les Annamites une colonie, une terre nouvelle, dans laquelle ils ne sont arrivés que pendant la dernière partie de leur histoire. Ils sont loin d'avoir encore colonisé comme elle pourrait l'être leur conquête sur une population clairsemée de Cambodgiens. A l'heure actuelle il n'y a guère en culture qu'une moitié des grasses alluvions du Mékong. Une marge magnifique reste donc pour l'avenir.

CHINE

Le boycottage des produits américains. — Dans nos derniers Bulletins, nous avons parlé de la manière dont les Chinois avaient répondu à l'exclusion de leurs nationaux, maintenue par le gouvernement des Etats-Unis, en organisant un formidable mouvement de boycottage des produits américains en Chine. C'est d'ailleurs là un procédé très familier aux Célestes lorsqu'ils veulent amener un groupe commercial quelconque à composition. Il y a une dizaine d'années, les marchands européens de Hankéou en ont su quelque chose, et ont été obligés de baisser pavillon devant les Chinois qui déclaraient avoir à se plaindre d'eux.

Quoi qu'il en soit, ainsi que nous l'avons dit, le boycottage des produits américains a pris une très grande extension, puisqu'il a même gagné les milieux commerciaux chinois des établissements anglais du détroit de Malacca.

Cependant ce mouvement semble se ralentir quelque peu. A la demande de M. Rockhill, le nouveau ministre des Etats-Unis à Pékin, le gouvernement impérial est intervenu et a officiellement condamné la propagande qui était faite contre les marchandises américaines. D'autre part, les associations commerçantes chinoises de Changhaï, qui commençaient à souffrir de cette situation qu'elles avaient d'ailleurs elles-mêmes beaucoup contribué à créer, se sont efforcées d'arrêter le mouvement. Mais il est difficile de croire que ce dernier se terminera rapidement. La campagne de propagande par réunions, pamphlets et articles de presse chinois, n'a pas encore cessé. La publication du message adressé le 26 juin par M. Roosevelt aux représentants diplomatiques et

consulaires des Etats-Unis, annonçant que les voyageurs et étudiants chinois seraient bien accueillis en Amérique, semble être restée sans effet. A Changhaï, malgré les instructions qui ont été officiellement envoyées au tao-tai et l'avis que lui a donné le consul des Etats-Unis qu'il serait responsable de tout ce qui serait fait contre le commerce américain, il semble que les autorités gardent une attitude de neutralité bienveillante à l'égard des promoteurs du boycottage des marchandises américaines. Il est vrai que dans le Nord, plus près du siège du gouvernement impérial, à Tien-tsin et dans la région voisine, le mouvement du boycottage semble être efficacement enrayé.

On a dit que, pour faire étudier spécialement cette situation, M. Roosevelt avait chargé M. Conger, qui fut longtemps ministre des Etats-Unis à Pékin, de retourner accomplir une mission en Chine. Mais jusqu'ici il est impossible de rien savoir de défini de la politique du gouvernement américain qui se trouve en réalité, on ne saurait trop le répéter, dans une situation fort embarrassante. Il lui est impossible de permettre l'entrée aux Etats-Unis des travailleurs chinois : il soulèverait contre lui, s'il le faisait, directement l'opinion de tous les Etats bordiers du Pacifique, et, indirectement, celle des travailleurs du reste de l'Union. D'autre part, le gouvernement américain qui a sans cesse demandé que la Chine participât davantage à la vie générale du monde, ne saurait s'étonner de la voir maintenant qu'elle s'en préoccupe réclamer, sur le territoire des autres puissances, le traitement que ces dernières ne cessent de lui demander de leur faire sur le territoire chinois.

Au Turkestan chinois. — Dans un rapport récent, le consul anglais à Kachgar se plaint de l'indifférence que semble témoigner le monde commercial de l'Inde à l'égard du Turkestan chinois, qui offrirait cependant un assez vaste champ à l'activité des anglo-indiens. Kachgar a vu, paraît-il, sa prospérité s'accroître dans des proportions considérables au cours des dix dernières années et les marchands de cette place seraient tout disposés à se créer de nouvelles relations. Le thé indien pourrait peut-être lutter favorablement contre le thé chinois qui, pour l'instant, figure seul sur les marchés du Turkestan. Par contre, les maisons qui font le commerce de la soie auraient intérêt à avoir des agents à Kachgar. Enfin, bien des entreprises, notamment des entreprises de mines (or, cuivre, charbon, fer, etc.) pourraient être créées au Turkestan avec l'aide des capitaux européens. L'idée généralement admise que le Turkestan chinois est une sorte de réserve russe, en attendant qu'il devienne une simple province de l'empire du tsar, a contribué à paralyser le développement du pays, mais il y aurait, toujours d'après M. Macartney, beaucoup à tenter dans le pays où il réside, malgré des conditions en apparence défavorables.

JAPON

Statistique des touristes au Japon. —

Les touristes et les curieux ne craignent pas d'aller au Japon : en ce temps de guerre il semble même qu'ils soient plus attirés que jamais par l'empire du Mikado.

L'*Ostasiatische Lloyd*, qui se publie à Changhaï, fait observer que le printemps surtout appelle au Japon les étrangers désireux d'assister à la fête nationale des cerisiers.

Si l'on prend le mois d'avril, on constate qu'en avril 1905 on a compté 1.861 visiteurs étrangers, tandis qu'il n'y en eut que 1.080 en 1904.

A vrai dire et chose curieuse, les Anglais sont tombés de 337 à 313, mais les Américains sont passés de 233 à 287, les Chinois de 223 à 603, les Coréens de 167 à 512. Quant aux Allemands (51 au lieu de 48), aux Français, aux Danois, Suédois, Italiens, ils ne sont pas très nombreux.

Cette statistique est intéressante à bien des points de vue, et il est amusant de voir appeler touristes les Coréens et les Chinois.

Les livres étrangers au Japon. — Les Japonais ont fait connaître, dans une statistique qu'on ne saurait d'ailleurs prendre au pied de la lettre, le nombre de livres qui entrent au Japon chaque année depuis trois ans.

	1902	1903	1904
Allemagne.....	96.394	94.217	93.990
Angleterre.....	87.608	168.981	315.518
France.....	12.523	15.625	15.191
Chine.....	14.313	15.705	11.495
Belgique.....	2.643	1.930	2.943
Russie.....	340	123	1.139
Etats-Unis.....	47.340	72.704	55.856
	261.161	369.285	496.138

De grosses erreurs se sont évidemment et forcément glissées dans cette statistique. Il y a bien des livres que les Japonais apportent au retour de voyage, ou que des voyageurs étrangers laissent au Japon. Pourtant les chiffres ne seraient pas très changés sans doute si on en tenait compte. On voit par les progrès de l'Angleterre combien ses écrivains ont pu acquérir d'influence par le livre sur l'esprit des Japonais, en admettant qu'il ne soit pas impossible d'avoir de l'influence sur les Japonais.

CORÉE

Désordres à Séoul. — L'esprit réformateur des Japonais n'a pas toujours été bien accueilli à Séoul, et nous n'en sommes plus à compter les émeutes que ses manifestations ont provoquées en Corée. Au mois d'août il s'en est encore pro-

duit une à la suite des efforts du Conseiller Financier japonais pour réformer la circulation monétaire coréenne qui, il faut le reconnaître, est extraordinairement compliquée et défectueuse.

La monnaie coréenne est généralement de nickel, et elle est d'époques et de frappes très diverses. A un moment il n'y avait pas moins de vingt-six monnaies de nickel différentes en circulation dans le Royaume Ermite, et une bonne partie de ce numéraire était fausse. Pour permettre une liquidation de cette situation déplorable, et aussi l'assimilation du système monétaire coréen à celui du Japon, le gouvernement japonais avait avancé une somme de 10 millions de yens ou de 25 millions de francs au gouvernement coréen. La réforme devait être accomplie à partir du 1^{er} juin de cette année.

Un certain nombre de marchands coréens de Séoul se sont plaints d'avoir éprouvé une perte considérable de ce chef. Ils ont déclaré qu'ils étaient restés chargés de quantités considérables de monnaie n'ayant plus cours. Leur agitation a fini par prendre une tournure si violente que les gendarmes japonais ont été obligés d'intervenir pour disperser la foule qui menaçait le ministère de l'intérieur. Le sang a été versé dans cette dernière émeute de Séoul.

ASIE RUSSE

Le platine de l'Oural. — Le Bulletin de statistique russe nous donne d'intéressants détails sur le platine de l'Oural. C'est seulement vers 1825 qu'on accorda au platine l'attention qu'il méritait ; depuis sa découverte, il y a quatre siècles, on lui donnait le nom méprisant de « petit argent ». Le gouvernement russe essaya cependant d'en faire un métal monétaire. De 1828 à 1846, des pièces de 3, 6, et 12 roubles en platine furent frappés à Saint-Pétersbourg, mais la tentative échoua.

En 1843, la production du platine russe atteignit 3.000 kilogrammes ; elle tomba à 50 en 1848, puis remonta progressivement.

Un préjugé veut que le prix du platine ait été plus élevé que celui de l'or, ce qui n'est pas possible, car si le platine atteignait le prix de l'or fin (3.437 francs le kilogramme), l'or suppléerait le platine, ce qui diminuerait la demande et abaisserait son prix.

Depuis 1825, le prix d'un kilogramme de platine a oscillé de 450 à 3.100 francs.

La rivalité des populations du Caucase. — D'après le *Slovo* et le *Journal de Saint-Pétersbourg*, les querelles sanglantes qui ont éclaté entre les Arméniens et les Tatars sont trop faciles à expliquer : il est vrai en effet que c'est là l'effet de rivalités de vieille date.

Les Arméniens jouent le premier rôle au Caucase, où ils ont même dans les grandes villes accaparé le commerce et l'industrie. Ils possèdent même en dehors de la région à Astrakhan, à Moscou et dans d'autres grandes villes, des maisons de commerce très florissantes.

Au Caucase, l'élément arménien est devenu plus important encore lorsque, à la suite des massacres de Turquie et d'Anatolie, beaucoup d'Arméniens persécutés ont émigré à Bakou et à Batoum. Ils ont gardé d'étroites relations avec leurs frères restés en Turquie qui sont, il le semble bien, excités par les Américains des Etats-Unis dont ils reçoivent des secours, des conseils et de l'argent.

L'idée d'un Etat arménien existe aussi bien dans l'esprit des Arméniens du Caucase que dans celui des Arméniens de Turquie. Les Arméniens n'ont pas su se faire aimer des paisibles Géorgiens, et ils ont contre eux les Tatars du Caucase qui sont aussi turbulents et aussi irritables que possible. Il faut dire que la plupart des Tatars du Caucase ont conservé des habitudes de brigandage déplorable, mais dont ils ne paraissent pas vouloir se défaire. Ils pillent les voyageurs, attaquent les trains et obligent parfois des villages entiers à leur payer tribut.

Il semble que la Perse soit toujours disposée à favoriser les incursions des brigands kurdes qui, plus d'une fois, ont partagé leur butin conquis en territoire russe avec les khans persans. La police russe est insuffisante pour lutter contre les Tatars et d'aucuns prétendent qu'elle a pour eux parfois ce genre de respect que fait naître la crainte.

Lorsque deux rivaux sont en présence, c'est souvent au détriment de voisins moins forts ou moins audacieux. Les Géorgiens ont donc souffert beaucoup des rivalités qui les entourent : beaucoup d'entre eux, la plupart même, sont aujourd'hui ruinés, leurs riches vignobles et leurs propriétés florissantes sont passés peu à peu entre les mains d'individus louches.

Une politique habile et juste à la fois serait pour la Russie de protéger les plus faibles, ce sont les Géorgiens, bons et fidèles, dont la situation est vraiment lamentable : mais ils souffrent en silence, et on oublie pour cette raison que ce sont eux avant tout qu'il faut plaindre.

TURQUIE

Le mouvement arabe. — Le gouvernement ottoman a chargé une commission d'enquête d'examiner quelle était la profondeur du mouvement arabe signalé en Syrie. Il ne semble pas que ses découvertes aient été bien concluantes, mais, sans doute pour justifier sa mission, cette commission a dénoncé un certain nombre de hauts fonctionnaires de Syrie et les a fait révoquer.

On sait qu'il est généralement considéré que le mouvement arabe est encouragé par l'Angleterre qui emploierait dans ce but comme inter-

médiaires des Egyptiens. C'est sans doute pour éviter la propagande de ces derniers, que le gouvernement ottoman a donné l'ordre secret aux gouverneurs des ports de Syrie de trouver moyen d'empêcher le séjour des officiers Egyptiens qui viennent chaque année passer l'été dans les montagnes du Liban et aux environs de Damas. En outre, quelques ulémas ont été arrêtés à Saint-Jean-d'Acre et à Tripoli de Syrie.

ARABIE

La révolte de l'Yémen. — Contrairement à toute attente, la répression de la révolte de l'Yémen par les troupes envoyées d'Anatolie et d'Albanie au maréchal Feizi pacha, a commencé en plein été et a déjà obtenu des succès. Le 10 août, Feizi pacha annonçait que ses troupes, s'avancant en deux colonnes, avaient attaqué les insurgés arabes concentrés près de Souk el Khemis, et qu'après une bataille qui avait duré toute la journée, elles les avaient mis en fuite en leur infligeant des pertes sérieuses. Le 13, le maréchal télégraphiait que ses troupes s'étaient avancées sur la route de Sanaa, jusqu'à dix heures de distance seulement de cette dernière ville, les rebelles ayant été facilement vaincus dans toutes les rencontres.

Du moment où des troupes turques ont pu être mises, en nombre suffisant, malgré la saison, en présence des insurgés, ces résultats ne nous étonnent en aucune façon. Déjà, en Tripolitaine aussi bien qu'en Arabie, on avait constaté en toute occasion la supériorité des troupes turques sur les bandes des révoltés arabes. Mais la difficulté pour les Turcs est moins encore de réoccuper Sanaa que de pacifier l'Yémen en y faisant cesser la guerre de guerillas qui semble inévitable, et, dans cette seconde phase des opérations, lorsqu'elle sera commencée, il est probable que la supériorité des soldats du Sultan ne se manifestera pas aussi facilement.

PERSE

Le commerce russe. — Le conseil du commerce d'Odessa a décidé plusieurs mesures pour développer dans le sud de la Perse le commerce russe qui est déjà prédominant dans le Nord. On se rappelle que le premier effort fait dans ce sens avait consisté à créer une ligne de navigation russe entre Odessa et les ports du golfe Persique. C'est dans la même voie que les nouvelles mesures seront prises. Elles consisteront d'abord à augmenter le nombre des départs de la ligne d'Odessa au golfe Persique. En outre, une banque russe sera fondée dans le sud de la Perse, et on créera à Odessa une exposition permanente des marchandises russes qui peuvent être expédiées sur le marché persan.

ASIE ANGLAISE

Le nouveau vice-roi de l'Inde. — Lord Curzon, dont nous annonçons la démission à une autre place du Bulletin, est remplacé par le comte de Minto, qui fut, de 1898 à 1904, gouverneur général du Canada. Né en 1845, lord Minto est donc aujourd'hui âgé de soixante ans. Il a la réputation d'un administrateur habile. Il a débuté dans l'armée et a pris part aux campagnes d'Afghanistan en 1879, d'Égypte en 1882, etc. Il est précédé dans l'Inde par les souvenirs qu'y a laissés le premier lord Minto, qui fut gouverneur général du Bengale — il n'y avait pas à l'époque de vice-roi — de 1807 à 1813, et dont l'administration fut marquée par des efforts judicieux pour développer les relations de l'Inde avec ses voisins asiatiques.

Un chemin de fer vers l'Afghanistan. — On a annoncé récemment que le gouvernement de l'Inde avait décidé de construire, entre Peshawer et la frontière de l'Afghanistan, une ligne de chemin de fer qui serait l'amorce de la voie de pénétration dans les Etats de l'Emir, que les personnes qui se sont fait une spécialité de l'étude des questions relatives à la frontière nord-ouest considèrent comme une des entreprises les plus indispensables à la protection de l'Inde. La nouvelle ligne partirait d'un point quelconque du chemin de fer de Peshawer à Jamrud, pour se diriger vers Michni, et de là, en suivant sur une certaine longueur la rive septentrionale de la rivière de Kaboul vers Loishilman (?) et Khoula. Quant au point d'aboutissement de la ligne, il ne saurait être encore déterminé. Si, comme il est probable, l'intention du gouvernement de l'Inde est de la prolonger jusqu'au territoire afghan, il sera nécessaire d'ouvrir des négociations à ce sujet avec l'Emir. Celles-ci pourront être laborieuses, si Habibullah a hérité de son père son horreur pour les chemins de fer et les télégraphes, à moins cependant qu'au cours de sa récente mission à Kaboul, M. Dane n'ait réussi à obtenir du successeur d'Abdurrhaman des promesses fermes et une convention secrète.

L'industrie cotonnière de l'Inde. — Les filatures de coton de l'Inde, après une période de dépression causée par la sécheresse, le prix élevé de la matière première et les vicissitudes du marché chinois, sont de nouveau entrées dans une période de prospérité. Assurément, la production n'a pas encore beaucoup augmenté puisqu'en 1904-1905 elle a été exactement de 578 millions de livres, c'est-à-dire le chiffre de l'année précédente, mais les affaires ont été beaucoup plus profitables. C'est surtout l'amélioration du marché chinois qui a produit cet effet favorable sur la production cotonnière de l'Inde. En outre, il y a une tendance de plus en plus grande à transformer les filés indiens en tissus de coton

par les moyens industriels et dans le pays même. Jusqu'ici il n'existait guère que les filatures dont les produits étaient transformés en étoffes sur les métiers à mains indigènes dans l'Inde et dans la Chine qui absorbait 94 0/0 des exportations de filés indiens. Mais l'augmentation du tissage est très notable, la production des différents tissus a passé de 122 millions 1/2 de livres en 1902-1903 à 158 millions 3/4 en 1904-1905, soit une augmentation de 30 0/0 en deux années. C'est surtout le district de Bombay qui a contribué à ce développement.

Il y a là une indication inquiétante pour les filatures anglaises du Lancashire. Sans doute, pour ce qui est des tissus blancs imprimés ou colorés, la concurrence indienne s'est manifestée jusqu'ici fort peu dangereuse pour le tissage métropolitain, mais en ce qui concerne les tissus gris et de qualité médiocre, la production indienne tend à se développer au détriment de l'importation anglaise. En même temps, on remarque une tendance à produire des fils plus fins tels que les numéros de 31 à 40, qui constituent la majorité des importations du Lancashire, et dont l'Inde fabrique maintenant des quantités plus considérables que celles de ses importations.

Le commerce du port de Bombay en 1903-1904. — D'un intéressant rapport que notre très actif et très distingué représentant à Bombay, M. Vossion vient d'adresser au ministre des Affaires étrangères sur le mouvement commercial du grand port indien durant l'année fiscale 1903-1904, nous extrayons les passages ci-après :

La prospérité du port de Bombay, que ni la famine, ni les épidémies n'avaient pu atteindre, n'a fait que s'accroître dans l'année fiscale 1903-1904. Cette prospérité est due, non seulement à sa position géographique unique qui en fait la véritable porte d'entrée, à l'Ouest, de cette immense colonie de trois cents millions d'âmes, mais aussi à l'énergie, à l'esprit d'entreprise de ses marchands, européens comme indigènes, et à l'administration éclairée qui préside aux destinées du port.

Les importations de marchandises seules se sont élevées à 508.589.000 francs, au taux moyen de la roupie à 1 fr.70 et les exportations à 829 millions, ce qui donne un total de 1 milliard 337 millions en nombres ronds. Si l'on pense que le mouvement commercial du Japon pour l'année 1904, dont les chiffres viennent d'être publiés, ne donne qu'un chiffre total de 1 milliard 633 millions, le simple rapprochement des deux totaux donne une idée claire de l'amplitude des opérations du grand port indien.

Pendant cette seule année fiscale 1903-1904, ces opérations se sont augmentées de 216 millions de francs, 177 au titre des exportations, c'est-à-dire des ventes de l'excédent des produits de l'Inde et 39 millions seulement au titre des importations, ainsi qu'il ressort du tableau suivant :

	Valeurs en milliers de francs.		
	Année fiscale 1902-1903.	Année fiscale 1903-1904.	Augmentation.
Importations.	469.276	508.589	+ 39.313
Exportations.	652.420	829.008	+ 176.888
Total.....	1.121.396	1.337.597	+ 216.201

Il importe de ne pas mélanger les chiffres concernant les marchandises seules, et ceux concernant le mouvement des monnaies et métaux précieux; sinon, l'on arrive à des totaux qui ne disent rien à l'esprit et sont même susceptibles de l'égarer. Ce mouvement des monnaies et métaux précieux, pris dans son ensemble (c'est-à-dire gouvernement et particuliers), a été le suivant, évalué en milliers de francs.

	Par milliers de francs.		
	Gouvernements.	Particuliers.	Total.
Importations.....	177.653	300.934	478.587
Exportations.....	174.416	88.539	262.955
Mouvement total.	352.069	389.473	+ 215.632

Il est donc resté dans le pays pour une valeur de 215 millions 1/2 de francs, partie en or, pour la réserve statutaire du Trésor, mais surtout en métal argent, en lingots, que le gouvernement fait frapper dans ses monnaies, soit en roupies (qui lui reviennent net à 11 deniers, plus les frais de frappe), et qu'il met en circulation au cours forcé et fixe de 1 sh. 4 d. (15 roupies à la livre sterling), soit en british dollars pour la Chine et les établissements des détroits, fait qui aide à expliquer les excédents des budgets, plus apparents que réels, comme l'ont appris, à leurs dépens, les exportateurs, les fabricants de cotonnades et les planteurs de thé.

Quoi qu'il en soit, on ne saurait nier qu'un mouvement de marchandises qui passe dans une seule année de 1.121 millions à 1.337 millions, indique, évidemment, une activité colossale et une indéniable prospérité, surtout si l'on réfléchit que les exportations représentent 62 0/0 du total des transactions et les importations seulement 38 0/0, la balance étant en faveur des ventes du port contre ses achats.

Répartition des importations.

Sur ces 508 millions 1/2 de marchandises importées, l'Europe vient pour 387.6, plus des trois quarts, exactement 76.4 0/0, les autres parties du monde partageant les 23.6 0/0 restant, dans les proportions suivantes :

L'Afrique et ses îles, 8 0/0; l'Amérique, 10 0/0; l'Asie, 13.8 0/0; l'Australie, 0.8 0/0.

L'Amérique et l'Australie sont négligeables, et l'Asie jointe à l'Afrique représentent moins du tiers des importations européennes. C'est donc, surtout, celles-ci qu'il importe d'examiner.

Comme on doit s'y attendre, l'Angleterre a la part du lion, 76.6 0/0 du total des ventes que l'Europe fait à Bombay, soit pour elle seule 277.6 millions de francs. Les autres pays d'Europe, y compris la France, n'ont donc à se partager que les 28.4 0/0 restant dans les proportions que voici :

Pays.	Valeur importée en milliers de francs.	Pourcentage des importations européennes.	Observations sur ces 28.4 0/0.
		Pour cent.	
Belgique.....	21.996	5.6	Comparés au chiffre des importations de l'Angleterre qui est de 71.6 0/0.
Autriche-Hongrie.	19.940	4.9	
Allemagne.....	18.913	4.8	
Russie.....	16.850	4.3	
France.....	13.229	3.4	
Italie.....	10.480	2.7	
Hollande.....	6.542	1.6	
Les autres pays ensemble.....	»	1.1	

Afin de ne pas perdre de vue la leçon très éloquentes qui ressort de ces chiffres, mettons immédiatement en regard, et sans attendre, le tableau similaire pour l'exportation.

Exportation.

Le total des exportations, c'est-à-dire des ventes effectuées par le port de Bombay, s'est élevé à 829 millions de francs, sur lesquels il est allé en Europe pour une somme de 439.6 millions de francs de produits, dont l'Angleterre a pris 99 millions, soit 22.4 0/0, moins du quart, laissant les autres pays d'Europe qui ne vendent à Bombay, à eux tous, que pour 110 millions de marchandises, acheter et payer en belle monnaie, les 340 millions de produits restants, dans la proportion suivante, qui montre la France passant du sixième rang des pays importateurs au premier rang des pays acheteurs, autres que l'Angleterre.

Pays.	Valeur des achats en milliers de francs.	Observations sur le pourcentage.
France.....	85.060	Des exportations de Bombay en Europe, l'Angleterre prend donc 22.5 0/0 et les autres pays d'Europe, 77.5 0/0.
Belgique.....	68.850	
Allemagne.....	66.580	
Italie.....	49.789	
Autriche.....	38.630	
Espagne.....	12.994	
Hollande.....	9.064	
Autres pays.....	la différence	

Quand on voit que l'Angleterre achetant à Bombay (et la proportion est la même pour les autres ports de l'Inde) seulement 22.5 0/0 des produits exportés, et fournissant 71.6 0/0 des marchandises vendues à ce port par l'Europe, on s'étonne qu'il se trouve des hommes d'Etat anglais pour chercher, même de loin, à risquer d'ébranler un aussi heureux état de choses, et l'on ne ressent aucun doute sur l'accueil que le bon sens populaire fera à ces dangereuses théories, si contraires à l'évidence des faits.

Après avoir fourni sur le mouvement des importations et des exportations de la place des indications détaillées qu'il nous est malheureusement impossible de reproduire faute d'espace, M. Vossion termine son rapport par les considérations suivantes sur la part qui revient à la France dans le commerce de Bombay :

Les plus importants articles d'importation venant de France ont été les soieries, et au premier rang les soies mélangées qui sont de plus en plus en faveur, les provisions et conserves de nos meilleures marques, le brandy (Cognac) dont la consommation augmente au point de déplacer même le whisky national des Anglais; le safran et la cochenille, où nous sommes presque sans rivaux; l'ivoire, les voitures, et surtout les automobiles, de plus en plus en faveur, surtout les de Dion, les Dietrich, les Clément-Bayard, les Renault frères; le champagne, les vins de table, le plomb et divers autres articles. L'importation des soieries seules est de près de 3 millions de francs et le brandy d'un million et demi.

Il serait inutile de répéter ici ce que nous avons dit dans chacun de nos rapports antérieurs sur la nécessité pour notre commerce de ne pas s'endormir, de faire des groupements, d'envoyer des voyageurs alertes et parlant l'anglais, pour faire connaître nos marchandises et nos produits autrement que par des circulaires. Cette année un bien plus grand nombre de maisons ont répondu à notre appel, et ce Consulat a vu les représentants des maisons R. Cusenier, Bardinnet, Renault frères, de Dietrich, Hopital et autres encore, qui tous ont obtenu d'excellents résultats. La maison G. Cambefort et C^{ie} a même placé un agent à demeure à Bombay, rayonnant sur l'Inde et la Birmanie, et pouvant être autorisé à représenter d'autres maisons françaises dans des branches différentes pour di-

minuer les frais généraux. C'est une combinaison d'où les meilleurs résultats peuvent sortir.

Avec le progrès de l'enseignement des langues vivantes il n'y a pas de raison pour qu'on ne trouve pas de Français parlant anglais pour occuper ces postes de confiance et d'activité dont je recommande depuis tant d'années la création, regrettant d'être forcé de désigner pour agents, faute de mieux, à nos belles industries françaises des maisons étrangères, déjà surchargées de représentations et qui laissent s'accumuler, sans rien faire, les lettres, les circulaires et les échantillons.

L'excédent des exportations sur les importations du port de Bombay en ce qui concerne la France est trop considérable. Il faut le réduire à tout prix. Nous avons acheté au port de Bombay, dans l'année fiscale que nous examinons, pour 85 millions de francs de produits, et nous n'avons vendu que pour 13.230.000 francs, ces chiffres me dispensent d'insister. Voici, d'ailleurs en milliers de roupies (la roupie au change moyen de 1 fr. 70), le mouvement commercial entré la France et Bombay pour les cinq dernières années, qui a son éloquence :

Années fiscales.	Valeur en milliers de roupies	
	Importations de France.	Exportations en France.
1899-1900	5.375	30.238
1900-1901	5.539	25.178
1901-1902	7.059	36.286
1902-1903	7.308	45.657
1903-1904	7.782	50.036

Dans ces cinq dernières années, les importations ont augmenté de 2.207.000 roupies (39,5 0/0) et les exportations de 19.798.000 roupies (65,4 0/0). Les achats faits par nous ont donc marché d'un pas plus rapide que nos ventes, et si l'ensemble du trafic, passant d'environ 36 millions de roupies, en nombres ronds, à 58 millions, en cinq ans, présente à première vue un aspect favorable, il est en réalité loin d'être satisfaisant, si l'on pense à la disproportion entre les deux branches du trafic. La balance commerciale nous est contraire, c'est à la redresser que l'on doit surtout s'efforcer dans les années qui vont suivre.

PHILIPPINES

L'opinion américaine et le Japon. — Pendant les dix-huit mois de guerre qui se terminent actuellement, l'opinion américaine a été constamment favorable au Japon. Elle a considéré que ce pays libérait les nations occidentales du grave péril de voir le marché chinois fermé par la domination russe qui entraîne avec elle un protectionnisme intransigeant. En outre, la valeur des Japonais, les idées courantes sur la rapidité de leur transformation, contribuaient à leur assurer les sympathies des Américains. Mais il ne faudrait pas croire que ces sympathies soient absolument unanimes, et surtout que l'opinion américaine ne puisse se transformer rapidement sur ce sujet. Il semble qu'à l'heure actuelle il y ait une évolution dans un sens peu favorable au Japon, que l'opinion des personnes qui considéraient depuis déjà quelque temps l'empire japonais comme une gêne possible tend à se répandre dans les

Etats-Unis, à gagner vers l'Est, de l'Extrême-Ouest où elle est originaire, car les Etats du Pacifique ont toujours manifesté une certaine malveillance à l'égard des nations mongoliques.

Il est naturel d'ailleurs que ce soit aux Philippines que la défiance américaine à l'égard du Japon soit née le plus tôt et se manifeste le plus librement. Un organe américain de Manille, le *Weekly American*, est à plusieurs reprises revenu sur cette question. Il déclarait que le Japon ne considérerait pas du tout son extension comme terminée lorsqu'il aurait chassé la Russie de Port-Arthur et des eaux du Pacifique, et que, sans doute, il serait porté à chercher des succès nouveaux du côté des archipels méridionaux.

« La Californie, disait le *Weekly American*, ne désire pas voir le Japon faire de l'expansion sur son propre territoire. La presse de cet Etat s'est élevée comme elle ne l'avait jamais fait jusqu'à présent contre les empiètements de l'homme brun du Nippon. Le *Weekly American* a de temps en temps fait ressortir qu'au lieu d'un Japon ou d'une Amérique travaillant côte à côte, on verrait ce dernier pays obligé à mettre des bornes à la puissance grandissante du Japon dans le Pacifique. Si le Japon arrive à expulser la Russie de la Mandchourie, il songera tout de suite à envahir les Etats de la côte du Pacifique. Nous croyons que, dans une dizaine d'années, il éclatera une terrible guerre qui décidera de la prédominance dans le Pacifique, et nous ne pouvons pas voir comment les Etats-Unis pourront éviter ce conflit s'ils veulent préserver leur civilisation.

« Contrairement à toutes les assurances de Tokio, ceux qui sont familiers avec la politique japonaise savent que le Japon désire les Philippines et que le gouvernement du mikado a commencé une campagne très bien organisée, à l'issue de laquelle il espère acquérir le contrôle de ces îles.

« On trouve maintenant plusieurs centaines de Japonais dans chaque province de l'archipel ; il y a seulement trois ans, on en rencontrait fort peu, si même aucun. Leur nombre augmente rapidement, et en 1907, lorsque l'Assemblée des Philippines sera réunie, il n'est pas très improbable qu'il y aura des milliers au lieu de centaines de Japonais dans chaque province. Cela ne peut être qu'une invasion dans un but défini. S'agit-il de dominer l'Assemblée des Philippines ou de placer des forces de réserve là où elles pourraient rendre les plus grands services le jour où éclaterait un conflit entre les Etats-Unis, on ne saurait le dire, mais nous savons que l'invasion de la Corée et de la Mandchourie par des milliers de Japonais avant la guerre avec la Russie, n'était pas sans but, comme cela a été démontré par le succès des armes japonaises. Quel est donc le but du Nippon dans les Philippines ? L'*Argonaute* de San-Francisco prend la seule attitude qui convient à un journal américain patriote, en envisageant comme il le fait cette question, pour ce qui est de la Californie et des Etats côtiers. Nous qui sommes ici dans la zone même de l'influence ja

ponaise, nous pouvons apprécier pleinement la nécessité pour la presse américaine de regarder plus loin dans l'avenir que le bout de notre nez. Il semble que lorsque la presse de l'Est des États-Unis trouve tant de plaisir à encourager le brave petit homme brun, elle oublie qu'elle caresse une race qui doit certainement devenir une menace pour notre nation si cette race réussit dans la lutte qu'elle mène actuellement. Une seule nation restera dans ce cas sur le chemin de la suprématie japonaise dans le Pacifique, et cette nation est l'Amérique.

L'*Argonaute* dit : « Nous devons prévenir la législature de l'Etat de Californie, qui a adopté une résolution demandant au gouvernement national de passer une loi ou un traité qui aboutirait à une restriction de l'immigration japonaise, qu'elle sera regardée par la presse des États-Unis avec une défaveur marquée. La grande majorité des journaux de l'Est déclareront d'une seule voix que notre législature est soumise aux ignorants démagogues du monde ouvrier. Nous savons tous que le Japonais est un petit homme propre et personnellement agréable, nous ne désirons pas l'exclure parce qu'il est immoral ou parce qu'il trouve plus commode de vendre son travail par l'intermédiaire d'un entrepreneur. La raison pour laquelle nous devons l'exclure est qu'il nous faut garder intacte notre civilisation occidentale. Le Japonais peut être notre supérieur moralement, sa philosophie de la vie peut être meilleure que la nôtre, et cependant comme la conservation est la première loi de la nature, nous sommes obligés par cette loi intangible de préserver notre personnalité, si inférieure soit-elle. Il ne s'agit pas de savoir si le Japonais est un ange de lumière : s'il peut vivre à meilleur compte et ne s'assimile pas à notre race, il faut qu'il s'en aille. En fait, bien que le Japonais soit personnellement plus agréable que le Chinois, il est rusé, malhonnête, menteur, on ne peut pas compter sur lui, tandis qu'on peut compter sur le Chinois qui est d'ordinaire honnête et véridique, mais tout cela a fort peu de chose à faire dans l'espèce. Nous devons baser tous nos jugements sur cette grande et éternelle vérité que deux races inassimilables l'une à l'autre ne peuvent pas occuper ensemble et en paix le même pays. »

« Et l'*Argonaute* de San-Francisco concluait en disant que le Japon se montrerait sans doute facile à vivre, qu'il n'exigerait rien tant qu'il ne serait pas remis de la guerre actuelle, mais qu'il se préparait à prendre une attitude résolue à l'égard des États-Unis, et qu'alors le grand problème se poserait. »

Une autre fois, le *Weekly American* écrivait : « La Russie ne croyait pas que le Japon eût un objet en vue lorsque ce pays répandait ses espions sur toute la Mandchourie. La majorité des Américains ne croient pas davantage que l'inondation d'une partie du territoire américain par les Japonais est autre chose qu'une immigration parfaitement naturelle. Cependant, nous pouvons, dans ce cas, excepter le peuple de Californie qui semble se rendre beaucoup mieux compte de la réa-

lité de la situation, et aussi les Américains vivant aux Philippines qui n'ont pas l'œil fermé en ce qui concerne l'intérêt croissant que les Japonais portent à ces îles. Cependant l'Oncle Sam ne néglige pas sa marine, et en le faisant il ne se trompe pas. »

Cette idée du péril japonais semble être très répandue parmi les Américains des Philippines. Ils y reviennent sans cesse, ils demandent que l'on adopte une politique définie, que l'on fortifie les Philippines et les Hawaï en vue d'un conflit américain-asiatique, ou bien alors que l'on se résigne à vendre au Japon à un prix raisonnable les Philippines avec leurs 7 millions d'habitants, puis à faire ses malles et à sortir des eaux de l'Extrême-Orient.

Bien différents des journaux de l'Est des États-Unis, ceux des Philippines se félicitent de ce que le gouvernement de Washington se soit déclaré résolu à assurer le maintien de l'intégrité chinoise, c'est-à-dire à ne pas permettre au Japon d'annexer la Mandchourie quand il en aura chassé la Russie. C'est là une idée qui est peu répandue aux États-Unis. La perception même de ce qu'a d'inquiétant la question japonaise a rappelé aux Américains des Philippines le service que la Russie avait rendu à leur pays pendant la guerre de Sécession. Et le *Weekly American* écrivait dans ce sens : « Nous ne devons rien au Japon, sinon la conscience qu'il vaut la peine d'être observé. En tout il est notre débiteur. Avec la Russie il en est autrement, nous lui devons une dette de gratitude que nous ne pourrions jamais acquitter. Elle vint à l'aide de la nation à l'heure de sa plus grande épreuve, et nous ne sommes pas si dépourvus de gratitude que nous ne puissions sympathiser avec le peuple russe à l'heure de sa plus grande épreuve. En outre, si la Russie réussit, nous ne nous trouverons pas en présence du problème de préserver notre race. Les Russes sont les bienvenus comme immigrants aux États-Unis, les Japonais ne le sont pas. »

Nous avons cru intéressant de donner l'expression de ces opinions qui ne sont encore d'une manière générale que celles des Américains des Philippines et des trois États-riverains de l'Océan Pacifique. Mais il est vraisemblable que si la guerre continue, si les ambitions japonaises se manifestent plus grandes, les Japonais auront la surprise de voir les défiances et les malveillances des Américains des Philippines et des États de l'Ouest gagner peu à peu le gros de la nation.

AVIS

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie française, il suffit de verser une cotisation annuelle de 25 francs.

Les adhérents reçoivent toutes les publications du Comité, sont convoqués aux réunions que ce dernier donne et participent à son action.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Revoil, ministre plénip. de 1^{re} cl., est promu au grade de commandeur de l'ordre de la Légion d'honneur ;
MM. Boutiron, ministre plénipot. de 2^e cl. à l'ambassade de Saint-Petersbourg ; Biard, ministre plénipot. honoraire, et Barrière, professeur à l'École militaire de Woolvich, sont promus officiers.

Sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur :
M. le comte d'Apchier Le Maugin, chargé d'affaires à Téhéran ;
M. le comte de Cherisey, chargé d'affaires à Tanger ;
M. le vicomte du Dresnay, secrét. d'ambassade de 2^e cl. ;
M. Gilbert, secrét. d'ambassade de 2^e cl. ;
M. Gesgon, sous-chef de bureau au ministère ;
M. de Coppet, consul de France à Bâle ;
M. Claudel, consul de France à Fou-tchéou ;
M. Malpertuy, consul de France à Casablanca ;
M. Delage, vice-consul de France à Kustendjé ;
M. Tausserat, sous-chef de bureau au ministère ;
M. Chenut, représentant de la régie générale des chemins de fer à Constantinople ;
M. Chollot, chef du service des travaux de la municipalité française de Changhaï ;
M. Labussière, agent consulaire de France à Colombo ;
M. Margueritte, sous-directeur des finances à Tunis ;
M. Pellerin, entrepreneur de travaux publics à Bucarest.

L'exequatur a été accordé à MM. :
Félix Charlaix, *consul* du Salvador à Lyon ;
Edmond Bucher Raffanel, *vice-consul* d'Espagne à Agde ;
Dominic J. Murphy, *consul* des Etats-Unis à Bordeaux ;
Carlos Gazoppi, *consul général* du Paraguay à Marseille ;
Le Dr Carlos Sotomayor, *consul* du Pérou au Havre ;
Frédéric-E. Gibert, *agent consulaire* des Etats-Unis à Biarritz ;
Etienne Raux, *agent consulaire* d'Italie à Montpellier.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

GENDARMERIE

Tonkin. — M. le *capit.* Mayerhoeffer est désig. pour servir à Hanoi.
Nouvelle-Calédonie. — M. le *capit.* Rentz est désig. pour servir à Nouméa.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Chine. — MM. le *chef de bat.* Maillard et le *capit.* Ozil sont désig. pour servir au 16^e rég.
Indo-Chine. — M. le *lieut.* Lenglet est désig. pour servir aux travaux publics de l'Indo-Chine.
Cochinchine. — MM. le *lieut.-col.* Lavoisot ; les *chefs de bat.* Viller et Baumann ; les *capit.* Marbot, Samyas et Camuset ; les *lieut.* Mallarmé, Lucquet et Jusseaume et les *sous-lieut.* Belleaud, Martin, Leroyer et Ausseil sont désig. pour servir en Cochinchine.

Tonkin. — Sont désig. pour servir au Tonkin :
MM. le *colonel* Messenger ; les *chefs de bat.* Péré, Georges et Chieusse ; les *capit.* Brusseaux, Dudilieu, Demogue, Mouriès et Beynet ; les *lieut.* Gay, Diesnis, Kahn, Bonnard et Varenne ; les *sous-lieut.* Hiérard, Carème et Pantalacci.
MM. le *chef de bat.* Brodiez et le *sous-lieut.* Lafon sont désig. pour servir au 18^e rég. ;
MM. le *capit.* de Tavernier et le *lieut.* Ferrand sont désig. pour le 2^e tonkinois ;
MM. les *lieut.* Vallade et Tirveillot sont affectés au 3^e tonkinois ;
MM. les *lieut.* Goumain et Odiaux sont désig. pour servir au 5 tonkinois.

ARTILLERIE

Officiers d'administration.

Cochinchine. — M. Paquet, *stagiaire de 2^e cl.*, est désig. pour servir en Cochinchine.
Tonkin. — M. Piot, *stagiaire de 1^{re} cl.*, et M. Chastaing, *stagiaire de 2^e cl.*, sont désig. pour servir au Tonkin.

CORPS DU COMMISSARIAT

Indo-Chine. — M. le *commiss. de 1^{re} cl.* Jouannet est désig. pour servir en Indo-Chine.

Officiers d'administration.

Chine. — M. l'*offic. d'admin. de 1^{re} cl.* Soulié est désig. pour servir au corps d'occup. de Chine.
Indo-Chine. — M. l'*offic. d'admin. de 3^e cl.* Guillet est désig. pour servir en Indo-Chine.

SERVICE DE SANTÉ

Chine. — M. le *méd. aide-maj. de 1^{re} cl.* Brochard est mis à la disposition de la Compagnie du chemin de fer du Chan-si ;
M. le *méd.-maj. de 2^e cl.* Mesny est désig. pour servir au consulat de Han-kéou.
Indo-Chine. — MM. les *méd.-maj. de 2^e cl.* Honorat et Abadie-Bayro sont désig. pour servir en Indo-Chine.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Crète. — M. le *lieut. de vaiss.* Leloup est désig. pour embarq. comme second sur le *Condor* ;
M. l'*enseig. de vaiss.* Chabot est désig. pour le même bâtiment ;
M. le *capit. de vaiss.* Moreau est nommé au command. du *Kléber*.

Extrême-Orient. — M. le *capit. de fréq.* Germain est désig. pour remplir les fonctions de 1^{er} aide de camp du vice-amiral command. en chef l'escadre d'Extrême-Orient ;

M. le *capit. de fréq.* Lamy est désig. pour embarq. sur le *Guichen* ;
M. le *lieut. de vaiss.* Guiches est désig. pour embarq. sur la *Foudre* ;

MM. les *enseig. de vaiss.* Mouget, Bringuier, Bugard et Paquier sont désig. pour embarq. sur la *Manche* ;

M. le *mécanic. ppal de 2^e cl.* Labbé est désig. pour embarq. sur le *Guichen* ;

M. le *lieut. de vaiss.* Magnier est nommé chef du service de la défense fixe de Saïgon ;

MM. les *lieut. de vaiss.* Lalla et Damigny sont nommés au command. de torpilleurs de la 1^{re} flottille des mers de Chine ;

M. le *lieut. de vaiss.* Vennin est désig. pour embarq. sur le *Montcalm* ;

M. le *lieut. de vaiss.* Hubert des Fossés est désig. pour embarq. sur le *Redoutable* ;

M. le *lieut. de vaiss.* Ancelin est nommé au command. du sous-marin le *Protée*.

Sont désig. pour embarq. sur le *Gueydon* :
MM. les *lieut. de vaiss.* Michel et Hubert ; les *enseig. de vaiss.* Nové-Josserand et Motet ; les *mécanic. ppaux de 2^e cl.* Croisille, Taquet, Chambeau et Bertrand ;

M. l'*enseig. de vaiss.* de L'Escaille est désig. pour embarq. sur la *Rapière*.

Levant. — M. l'*enseig. de vaiss.* Puech est désig. pour embarq. sur le *Vaulour*.

CORPS DU COMMISSARIAT

Extrême-Orient. — M. le *commiss. en chef de 1^{re} cl.* Barbaroux est nommé commiss. de l'escadre d'Extrême-Orient ;

M. le *commiss. en chef de 1^{re} cl.* Fuzier est nommé commiss. de l'escadre d'Extrême-Orient à bord du *Montcalm*.

Officiers d'administration.

Extrême-Orient. — MM. Le Barse, *commis de 2^e cl.* ; Le Guen et Lemarquer, *commis de 3^e cl.*, sont désig. pour servir à l'arsenal de Saïgon.

SERVICE DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *méd. de 1^{re} cl.* Bouteiller est désig. pour embarq. sur la *Foudre* ;

M. le *méd. de 2^e cl.* Dupuy est désig. pour embarq. sur la *Foudre*.

MINISTÈRE DES COLONIES

Sont promus ou nommés dans la Légion d'honneur :

Au grade d'officier.

M. Dybowski, directeur du Jardin Colonial ;
M. Clozel, lieutenant gouverneur de la Côte d'Ivoire.

Au grade de chevalier.

MM. :
Hubert, chef de la mission de délimitation des Guyanes ;
Beau, directeur du cabinet du ministre des Colonies ;
Gleitz, sous-chef de bureau à l'administration centrale ;
Giraud, docteur ès sciences, chef de la mission de la Martinique ;
Guyon, administrateur de 1^{re} cl. à Madagascar ;
Désormeaux, directeur des postes en Indo-Chine ;
Congoul, chef du service judiciaire au Congo ;
Lestre de Rey, adjoint de 1^{re} cl. en Afrique Occidentale ;
Delaleu, chef de bureau de l'administration pénitentiaire ;
Revel, inspecteur des colonies ;
Gaillard, *méd. aide-major de 1^{re} cl.*, membre de la commission Niger-Tchad.

Le Gérant : A. MARTIAL.